QUINZIÈME ANNÉE. — N° 5391

Journal Républicain Quotidien
DE LA BRETAGNE ET DE L'OUEST

ADMINISTRATION & RÉDACTION
38, Rue du Pré-Botté, RENNES

L'Ouest-Eclair

LUNDI 29 SEPTEMBRE 1913

Téléphone { RÉDACTION 2-46 2-68 / ADMINISTRATION 1-67
Adresse Télégraphique : OUCLAIR-RENNES

DIRECTEUR POLITIQUE
Emmanuel DESGRÉES DU LOU

ADRESSER TOUTE LA CORRESPONDANCE ET ABONNEMENTS
à M. L'ADMINISTRATEUR
38, Rue du Pré-Botté, 38, RENNES
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

FIL TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

ABONNEMENTS

	Un An	Six Mois	Trois Mois		Un An	Six Mois	Trois Mois
FRANCE ET COLONIES..	20 FR.	10 FR.	5 FR.	ÉTRANGER.....	36 FR.	20 FR.	10 FR.

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

LES ANNONCES SONT REÇUES :
Dans nos bureaux, à RENNES, 38, rue du Pré-Botté. — Téléph. 1-67
— — à PARIS, 11, rue de Berne. — Téléph. 284-38
ET DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ

La Quinzaine Scientifique

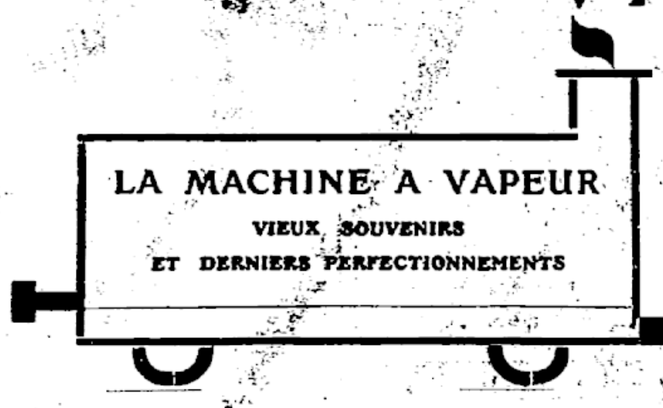

De plus en plus le moteur électrique et le moteur à explosion menacent la machine à vapeur dans ses derniers retranchements. On vient d'inaugurer les premières locomotives à combustion interne. D'autre part la sécurité des appareils, leur peu d'encombrement, leur facilité d'arrêt et de mise en marche assurent à l'électricité des avantages chaque jour plus appréciés. Voici trente ans du reste qu'un éminent ingénieur, Sir F. Bramwell, annonçait la disparition prochaine de la machine à vapeur. Encore un demi-siècle disait-il, et cette vénérable aïeule ne se trouvera plus qu'à titre de curiosité dans nos musées. Sir Bramwell exagérait et le progrès n'a pas marché aussi vite que ses prévisions. L'issue de la lutte n'en est pas moins certaine. Plus jeune, plus souple, susceptible encore de nombreux perfectionnements, le moteur à explosion doit nécessairement remporter la victoire. L'électricité seule pourra parfois lui résister avec succès.

Pour être déjà lointaines, les origines de la machine à vapeur ne se perdent pourtant point dans la nuit des temps. C'est en 1735 que Savery établissait sa première « pompe à feu ». Dans une journée la machine pouvait élever 12 mètres cubes d'eau à 17 m. 50 de hauteur. Un petit moteur de 2 chevaux ferait aujourd'hui le même travail en une demi-heure. A part le principe, la pompe Savery n'a du reste rien de commun avec nos machines modernes. Le mécanicien doit lui-même ouvrir et fermer les soupapes en temps voulu. Plus tard on trouva commode de confier ce soin à une roue hydraulique mise en marche par l'eau que débitait la pompe. La roue ne fonctionna pas toujours bien. Un enfant chargé de la remplacer imagina de relier directement les soupapes au piston de la machine. Le désir d'éviter un travail fastidieux venait de faire découvrir la meilleure des solutions.

Du reste la machine Savery ne demeura pas longtemps isolée. On eut successivement la machine Russel, la machine Newcomen, la machine Poulsonow. Ce dernier imagina de condenser plus rapidement la vapeur en envoyant un jet d'eau froide à l'intérieur du cylindre. Newcomen avait déjà adopté cette façon de faire. Il se contentait tout d'abord de plonger les cylindres de sa machine dans un courant d'eau froide. Un jour ils se trouvèrent percés et la condensation se fit beaucoup mieux. Dès lors Newcomen adopta la condensation par injection d'eau froide. Ces machines très imparfaites, pouvaient déjà rendre de réels services. Sans doute elles dépensaient près de 14 kilogrammes de charbon au cheval heure. Mais si on met le charbon à 15 francs la tonne, le prix du cheval ressort à 22 centimes et demie. Les dix ouvriers nécessaires pour remplacer la machine ne se contenteraient pas d'un pareil salaire.

La première pompe à feu est de 1735, le premier bateau à vapeur n'apparaît qu'en 1807. C'est le *Clermont*, de Fulton. Cinq ans plus tard l'Europe possède enfin la *Comète*. En 1817 c'est à peine si on compte une quarantaine de bateaux à vapeur aussi bien en Europe qu'en Amérique. Aussi bien les premiers progrès furent-ils très lents. Il faut attendre 1865 pour que l'introduction du condenseur à surface et des hautes pressions révolutionne l'art de la navigation.

Le rôle du condenseur se trouvait pourtant défini depuis longtemps. Nous avons raconté les expériences de Newcomen. Savery en réalisa de tout aussi curieuses. Un jour qu'il avait jeté au feu un flacon de vin presque vide, celui-ci se remplit de vapeur. Savery l'ayant retiré plongea le goulot dans l'eau froide. Presqu'aussitôt cette eau se précipitait à l'intérieur du flacon pour remplir le vide qu'avait laissé la condensation de la vapeur. Le premier condenseur à surface fut construit par Samuel Hall en 1835. Après avoir travaillé dans le cylindre la vapeur se trouvait évacuée dans une série de tubes refroidis par une circulation d'eau. Ces tubes offraient une très large surface de contact avec l'eau et le refroidissement se produisait d'une façon rapide. Au retour le piston n'éprouvait donc qu'une faible résistance pour expulser la vapeur et le rendement de la machine se trouvait augmenté d'autant. Un peu plus tard on augmenta encore l'efficacité du condenseur. La vapeur fut évacuée dans une cavité presque entièrement remplie de serpentins où passait une circulation d'eau froide.

Des détails en apparence insignifiants retardèrent de trente ans l'application du condenseur à surface. La mode était alors aux machines à basse pression. Il en résultait une grande consommation de vapeur. Un condenseur efficace eut été trop encombrant. Dans les chaudières marines on essaya les hautes pressions, mais il fallut bien vite y renoncer. Le caoutchouc n'était pas connu et l'on ne savait pas faire de joints étanches. Les chaudières utilisaient l'eau de mer et les hautes pressions déterminaient la précipitation de sulfate de chaux, ce sulfate obstruait les tubes et produisait de très dangereuses incrustations. Vers 1865 on s'avisa d'utiliser les joints en caoutchouc. Les hautes pressions nécessitant une plus petite quantité de vapeur on pouvait alimenter les chaudières à l'eau douce. Cette eau se retrouvait du reste dans le condenseur dont l'utilité se trouvait ainsi doublée. Samuel Hall mourut dans la misère à 83 ans. Les idées dont toute sa vie il s'était fait le propagateur avaient triomphaient alors magnifiquement. Son grand tort avait été d'avoir vécu trop tôt.

D'autres furent plus heureux. Seguin créa sa chaudière tubulaire au moment même où l'apparition des premières locomotives permettait de l'utiliser. Avant lui aucune machine ne pouvait produire plus de 300 kilos de vapeur dans une heure. Seguin en produisit 1.200 avec une chaudière de 3 mètres de longueur sur 80 centimètres de diamètre. Dès cette époque on avait essayé avec plus ou moins de succès toutes les adaptations possibles de la machine à vapeur. Pour éviter les incrustations on en[illegible] bois, traversée seulement par une série de tuyaux métalliques où passait la flamme. Plusieurs chaudières de ce type fournirent un bon service. On eut la chaudière Albars où la chaleur se trouvait transmise à l'eau par l'intermédiaire d'un alliage en fusion. On eut en 1820 la chaudière Perkins à vaporisation instantanée.

Ce Perkins était un maître homme qui pendant sa vie ne prit pas moins de 90 brevets d'invention. Sa machine à imprimer les billets de banque fut longtemps réputée. Dans sa chaudière il chauffait d'abord l'eau sous cinquante kilos de pression. Au moment voulu un jet de cette eau pénétrait dans le cylindre où elle se vaporisait instantanément. Perkins perfectionna bientôt son système en y adjoignant la surchauffe. Aussitôt produite la vapeur traversait une série de tubes chauffés au rouge. Son volume augmentait considérablement et il devenait possible de développer des puissances colossales avec un poids minime de vapeur. En 1827, l'inventeur pensa utiliser son invention pour les armes à feu. Un jet de vapeur surchauffé aurait remplacé la poudre pour lancer en avant le boulet ou la balle. A ce moment l'idée parut fort acceptable et le gouvernement français acheta 100.000 francs la propriété du brevet. Perkins était un pacifiste, et son but le plus cher était de rendre la guerre impossible.

On le voit, presque toutes les innovations aujourd'hui tentées pour le perfectionnement de la machine à vapeur furent déjà essayées dans le passé. Chaudières tubulaires, chaudières à vaporisation instantanée, surchauffe et détente compound trouvèrent des partisans. Plus habiles que nos devanciers nous espérions avoir enfin résolu les difficultés de détail qui rendent si souvent illusoires les plus belles théories. Hélas, les progrès du moteur à explosion menacent déjà de rendre inutile ce qui coûta tant d'efforts.

J. COLIN.

Quand on fera de l'or avec du plomb.... ???

Il n'y aura pas grand'chose de changé

La pierre philosophale, que cherchèrent vainement les alchimistes, serait-elle enfin trouvée ? Le rêve d'hier deviendrait-il une réalité ?

On sait que certains corps possèdent la singulière propriété d'émettre dans l'obscurité des rayons capables d'impressionner les plaques photographiques.

Ce phénomène, connu sous le nom de *radioactivité*, a été découvert par un grand savant français, M. Henri Becquerel.

Or, Mme Curie l'a récemment démontré, le radium, par exemple, produit en même temps que ce rayonnement caractéristique, une vapeur, un gaz, ou mieux une buée qui, rapidement détruite, laisse en ses lieu et place de l'hélium, c'est-à-dire un métal absolument différent de celui qui a servi de point de départ. Ce phénomène de *transmutation* a plongé magnétisé tous les savants du monde entier dans la stupeur.

Aujourd'hui, voici que le professeur Soddy affirme de façon péremptoire que l'on parviendra sans aucun doute à fabriquer de l'or en se servant de thallium, de mercure, voire du plus vulgaire plomb.

— Malheureusement, ajoute-t-il, il serait nécessaire de disposer d'une énergie, ou mieux d'un potentiel de un million de volts, et nos savants modernes ne peuvent travailler au delà de 100.000 volts. Néanmoins, le problème sera résolu avant longtemps.

L'affirmation si catégorique du professeur Soddy nous laissait entrevoir un abîme désastreux. Que se produirait-il, en effet, si l'or se répandait à flots, demain, sur le marché ?

Pour le savoir, nous avons voulu consulter quelques personnalités du monde financier, particulièrement bien placées pour nous répondre.

« Réfléchissez, nous a dit l'une d'elles. Qu'est-ce que l'or ? Rien, moins que rien ! Qu'il disparaisse ou afflue demain, aucun désastre n'en résultera pour cela.

« Songez que les opérations financières sont surtout basées sur les valeurs mobilières, sur les moyens de crédit.

« Il y a à l'heure actuelle la vertigineuse somme de *850 milliards* de papiers négociables dans le monde, papiers qui s'appellent rentes sur l'Etat, actions et obligations de compagnies, ou de sociétés, ou de mines, etc.

« En regard de ces 850 milliards de titres négociables, sachez que depuis que le monde existe jusqu'à la fin de 1912, l'or et l'argent extraits de la terre dépassent à peine *150 milliards*, et que tous les billets de banque en circulation, fin 1912, s'élevaient à peine à 41 milliards et demi.

« Ce sont donc les moyens de crédit qui ont suppléé à l'insuffisance de la monnaie.

« Tous ces papiers, toutes ces valeurs subsisteront donc quand bien même l'or disparaîtrait, car ils reposent sur un sentiment très élevé qui ne s'achète pas, quelque prix que l'on voudrait y mettre, car il se donne volontairement et disparaît avec la même rapidité quand un doute s'élève; ce sentiment s'appelle : la confiance. »

Comme on le voit, M. Alfred Neymarck est optimiste, et avec des arguments.

LE CONGRÈS DE CHAMBÉRY se clôt par une mise en demeure AU GOUVERNEMENT

AIX-LES-BAINS, 28 septembre. — M. de Monzie, qu'accompagnaient M. Rémy, chef de son secrétariat, et Orgias, chef du secrétariat de M. Ch. Dumont, est arrivé à Chambéry à 7 h. 15, par le train venant de Paris. Après s'être reposé à la Préfecture, il a, en compagnie de MM. Genebrier, préfet, et Reinach, député, pris la direction d'Aix en automobile.

A 9 h. 1/4, il a été reçu sur le perron du Grand Cercle d'Aix par M. Marty, maire, et le bureau de la Ligue.

La séance solennelle de clôture commence aussitôt. L'assistance est assez clairsemée. M. de Monzie donne la parole à M. Constant Verlot pour la lecture du rapport général.

« DES ACTES ! »

« Après avoir rendu hommage à la terre de Savoie, si accueillante pour les pionniers de l'école laïque, M. Constant Verlot, député des Vosges, déclare :

« L'œuvre scolaire de la République est attaquée avec audace et perfidie par des adversaires qui ne désarment pas et j'ajoute : qui ne désarmeront jamais. Or, « la République et l'école laïque sont inséparables », a dit avec force M. le Président du Conseil, « qui attaque l'une menace l'autre, qui défend l'une sert à l'autre ». Nous avons applaudi cette formule empreinte du souffle républicain le plus pur, mais l'ère des discours sur l'école laïque doit être close, le pays tout entier est saturé de belles paroles devant l'insolence audacieuse des réactionnaires, il réclame des actes et il demande impérieusement au gouvernement et à la majorité républicaine d'agir vite et bien. Tout retard, tout atermoiement serait considéré aujourd'hui non pas comme une faiblesse, mais comme une trahison, tel est le sentiment unanime et profond qui se dégage de ce Congrès. »

DISCOURS DE M. DE MONZIE

M. de Monzie félicite la Ligue de son œuvre et reconnaît que l'école laïque se trouve en face de périls qu'on ne saurait qualifier d'imaginaires : « Le péril scolaire dit-il, n'est pas imaginaire, il est permanent et divers. Mais l'école n'a pas que des adversaires de parti-pris, elle a aussi à lutter contre l'indolence et le scepticisme et il importe d'abord de relever le niveau moral de l'instituteur. »

Parlant des promesses faites par M. Barthou, il dit qu'à son appel la concentration des nuances républicaines s'est opérée au bénéfice de l'école laïque, demain, par cet accord, la fréquentation sera assurée.

M. Dessoye annonce ensuite que la grande médaille de la Ligue est attribuée à la Marquise Arconati Visconti, la bienfaitrice des patronages démocratiques. Le Congrès est déclaré clos.

A midi, un banquet de 500 couverts a eu lieu sous la véranda de la ville des Fleurs.

Manifestations patriotiques

A LA STATUE DE STRASBOURG

PARIS, 28 septembre. — Les anciens défenseurs de Strasbourg, auxquels s'étaient joints de nombreux représentants de Sociétés militaires, se sont rendus ce matin à 9 heures, place de la Concorde, déposer une couronne sur la statue de la ville arrachée à la mère-patrie pendant la guerre franco-allemande.

Le rassemblement s'est effectué devant la colonne Vendôme, puis le cortège s'est mis en marche accompagné d'une foule considérable. En tête, derrière le drapeau de la Fédération des anciens militaires, venait une couronne, hommage de la Société, escortée d'une Alsacienne avec ses deux filles costumées en Lorraine. Après que la couronne fut hissée sur le socle de la staue, les manifestants formèrent le cercle. M. le docteur Morin parla alors du siège de Strasbourg et termina son allocution aux cris de : « Vive la France ! Vive l'Alsace-Lorraine ! »

La colonne reprit sa marche, traversa le Jardin des Tuileries, pour s'arrêter devant le monument de Gambetta.

AU LION DE BELFORT

PARIS, 28 septembre. — La Ligue des Patriotes a procédé cet après-midi à 3 heures à son annuelle manifestation au monument au Lion de Belfort, au pied duquel une couronne a été déposée. M. Marcel Habert a pris la parole. A l'issue de la cérémonie, une réunion a eu lieu 134, avenue d'Orléans, et ce soir, un banquet présidé par M. Poirier de Narçay réunit les patriotes au palais d'Orléans, avenue du Maine.

Grave accident en Alsace

QUATRE MORTS, TROIS BLESSES

BOLLWILLER, 28 septembre. — Un grave accident s'est produit hier dans une mine de sel de potasse, près de Bolœiller. Trois dents d'une roue s'étant rompues dans un monte-charge à crémaillère, la caisse, contenant 200 kilos de sel a été précipitée au fond du puits, où se trouvaient dix ouvriers. Quatre d'entre eux ont été tués net ; trois ont été grièvement blessés. Les trois autres, qui avaient pu se garer, sont indemnes.

CHOSES ET GENS

En voyage

Le train partit.

Je tirai une cigarette de mon étui et la vieille dame que j'avais en face de moi de son sommeil, un sommeil qui me paraissait profond, je dois vous le dire.

— Pardon, madame, lui dis-je, la fumée ne vous gêne pas ?

Car j'ai toujours remarqué que les femmes répondent non à cette question et c'est pour cela que je la pose sous la forme négative.

— Je vous demande pardon, me répondit la voyageuse, mais elle me gêne.

Je rentrai ma cigarette. J'étais furieux. Je me dis que les Compagnies devraient bien organiser des compartiments pour hommes seuls.

Tout à coup, par la portière ouverte, une fumée atroce se mit à entrer qui empoisonnait tout. J'étais ravi et, du fond de mon cœur, je remerciai le chauffeur et le mécanicien. Et, m'adressant à la dame :

— Si la fumée vous gêne tellement, madame, lui dis-je, vous pouvez toujours sauter par la portière.

Elle ne sauta pas. Ce qui prouve que fumée n'est insupportable à personne.

PAN.

monte à plus de 6.000 mètres

REIMS, 28 septembre. — La deuxième journée du meeting est favorisée par un temps superbe. Depuis la première heure ce matin, Reims est très animé. Les trains qui débarque de très nombreux voyageurs, aussi la route de Bétheny est-elle sillonnée par une foule intense, une cohue invraisemblable de piétons, cyclistes et automobiles.

Les épreuves de lenteur

Malgré le vent assez vif — 9 mètres à la seconde — les pilotes prennent le départ à partir de 9 heures pour l'épreuve qualificative de lenteur, vitesse maximum, 65 kilomètres à l'heure.

Ont rempli actuellement les conditions :

N° 19, Gaston Caudron (monoplan Caudron, moteur Gnôme, hélice Chauvière).

N° 15, Moineau (biplan Bréguet, moteur Salmson, 140 h. p., hélice Intégrale).

N° 11, Cailleaux (biplan Coupy, moteur Anzani, 80 h. p.).

Sont éliminés : Prévost, Garros (a mis 3 secondes de trop), et Espanet.

LES BLESSES

REIMS, 28 septembre. — L'état des aviateurs soignés actuellement à la clinique de M. le docteur Roussel est le suivant : Cavelier est toujours dans un état très grave ; il n'a pas encore repris connaissance. Sa température varie entre 36° et 39°. Il a supporté le nouveau changement de pansement qu'on vient de lui faire ce matin. Lemoine et son passager, blessés hier soir, sont dans un état satisfaisant. Ils n'ont que de simples contusions à la figure et doivent sortir cet après-midi.

D'autre part, Parmelin, qui fit également une chute hier soir, n'a eu que quelques légères écorchures. Il assistait ce matin aux épreuves.

La prouesse de Gilbert

Quelques essais de hauteur ont été faits ce matin. Le plus sensationnel a été celui de Gilbert, qui a battu le record du monde pour pilote seul et qui aurait dépassé les 6.000 mètres. On lui a fait un accueil enthousiaste.

Succès d'un aviateur français

SAINT-PETERSBOURG, 28 septembre. — On annonce que dans le concours d'aéroplanes militaires, l'aviateur français Janoir aura le premier prix.

M. Clémentel en Bretagne

Il préside à la clôture de la semaine agricole d'Auray

AURAY, 28 septembre. (*De notre envoyé spécial.*) — La coquette ville d'Auray s'est réveillée ce matin en fête, aux accents joyeux d'un pas redoublé entraînant, joué par l'excellente musique de la colonie de Belle-Ile.

Des autos, des voitures sillonnent les rues, se rendant au-devant du ministre, qui doit arriver vers 9 heures en automobile.

M. Clémentel, ministre de l'Agriculture, arrivé hier soir à Vannes, où il a été l'hôte de M. Roth, préfet du Morbihan, s'est rendu ce matin en automobile au port du Bono. Il était accompagné de MM. Roth, préfet, Le Rouzic, député de la circonscription, etc.

Les marins-pêcheurs et les agriculteurs du Bono ont fait au ministre une chaleureuse réception. Dans le port, tous les bateaux de pêche avaient arboré le grand pavois.

M. Clémentel est reçu par M. Sommer, maire du Bono, entouré de tout son conseil municipal, qui lui souhaite la bienvenue, puis M. Le Rouzic présente les délégations des pêcheurs et des cultivateurs et soumet au ministre leurs désiderata. La réfection et l'agrandissement du port ont été décidés, mais les formalités traînent et M. Lebureau menace d'empêcher la réalisation de ces travaux tant attendus par la population besogneuse des pêcheurs.

M. Clémentel félicite la municipalité républicaine de son succès aux dernières élections, puis donne la promesse aux pêcheurs d'intervenir auprès de son collègue des travaux publics pour leur faire donner satisfaction.

L'ARRIVÉE A AURAY

A 9 heures, l'automobile ministérielle arrive à la gare où se trouve massée une foule nombreuse. La musique de la colonie joue la *Marseillaise*.

M. Le Mouroux, maire d'Auray, entouré de son conseil municipal, souhaite la bienvenue au ministre. Toutes les notabilités républicaines du département sont réunies autour du Conseil municipal d'Auray.

Des fleurs sont offertes à M. Clémentel par deux petits Bretons.

AU « COTTAGE BRETON »

Aussitôt après a lieu la cérémonie de la pose de la première pierre du « Cottage breton ». M. Le Rouzic, député, au nom du conseil d'administration du « Cottage Breton », salue le ministre à son entrée sur le petit domaine de la Société d'habitations à bon marché.

« Quelle joie, dit-il, quel bien-être, quelles aspirations saines et reconfortantes les pauvres travailleurs qui vivent dans des taudis sans air, ni lumière, ni hygiène, dans des logements délabrés, incommodes et insuffisants, pourraient-ils connaître. L'individu ainsi ravalé, humilié, n'a plus cette dignité, cet attachement au sol, à la famille, à la maison, cette conscience fière qui caractérise l'homme et le citoyen.

« C'est donc relever le niveau moral de l'individu que de lui procurer le moyen de vivre dans des maisons plus saines, plus confortables, moins tristes, moins étroites et moins basses. »

M. Clémentel répond que le gouvernement qu'il a l'honneur de représenter, tout en poursuivant l'œuvre nécessaire de défense nationale, a toujours le souci de protéger les travailleurs. Il vient de le prouver encore par le vote de deux lois sociales, qui pourront paraître lourdes, mais qui rendront des services inestimables.

« Tout ce qui intéresse le monde des ouvriers, ajoute-t-il, nous intéresse et c'est pourquoi je suis si heureux de présider aujourd'hui à cette cérémonie. Il n'y a pas d'œuvre meilleure que de donner au travailleur un logis sain, coquet. Le cabaret n'existe alors plus pour lui et quand le jeune homme va au régiment, il est heureux de revenir ensuite dans sa petite patrie au lieu d'émigrer dans la grande ville. La ménagère est fière de son intérieur et le château ne vaut pas la coquette chaumière, où l'on s'aime et où l'on est heureux. C'est là que l'avenir se prépare, un avenir meilleur, idéalement beau. »

Le ministre scelle ensuite la pierre. La cérémonie est finie.

LES RÉCEPTIONS OFFICIELLES

Le cortège se forme : En tête vient la musique de la colonie de Belle-Ile, puis les « officiels » suivis de binious et de bombardes, de paysans et paysannes bretonnes aux riches costumes brodés d'or et d'argent. Une foule nombreuse suit.

Aux sons de marches entraînantes le cortège arrive à la mairie où les réceptions officielles ont lieu dans la salle des fêtes.

M. Le Mouroux, maire d'Auray, dit toute la joie qu'il a de recevoir le ministre de l'Agriculture.

M. Clémentel remercie de l'accueil charmant qui lui a été fait à Auray. Il connaît les desiderata de la municipalité et il l'aidera de tout son pouvoir à les réaliser.

Puis les réceptions officielles commencent : M. Nail, député, présente le bureau du Conseil général qu'il préside. M. Brard, député de Pontivy, présente les membres du crédit agricole et les militants du parti républicain : les bleus de Bretagne et le comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture qu'il préside.

Puis c'est le défilé des fonctionnaires.

M. Clémentel a un mot aimable pour chacun.

Quand le commandant d'armes lui présente les officiers de la garnison, M. Clémentel leur dit que ce n'est plus le ministre qui leur parle, mais le rapporteur du budget de la guerre pendant cinq ans. « Vous êtes des éducateurs, dit-il, mais surtout des chefs. Le gouvernement connaît les efforts que vous devrez accomplir avec la loi militaire nouvelle. Il sait que vous serez à la hauteur de votre tâche et je suis heureux de vous dire qu'il a décidé de mettre en tête de son ordre du jour le relèvement de la solde des officiers. Ce sera la juste récompense de vos efforts et le meilleur moyen de vous montrer que la République sait reconnaître ce que vous faites pour elle. »

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

Les réceptions terminées, le cortège se reforme et se dirige vers l'endroit où le nouveau groupe scolaire doit être construit.

M. Le Mouroux, maire d'Auray, dit que le Conseil municipal n'a pas hésité à faire les sacrifices nécessaires pour donner à la commune une école de filles et une école maternelle répondant aux besoins actuels.

M. Dentzer, inspecteur d'académie, prononce un discours sur l'école laïque. Au nom du corps enseignant primaire, il remercie le ministre du gage de sollicitude qu'il lui donne aujourd'hui au nom du gouvernement de la République. Il dit qu'il faut aussi faire la chasse à l'illettré en obligeant, par des mesures de répression, les parents à envoyer leurs enfants à l'école.

Il faut enfin garantir l'instituteur contre les attaques malveillantes qu'ils ont à subir.

Dans un langage énergique, le ministre répond et trace la mission délicate de l'instituteur et de l'institutrice en Bretagne.

Ce sont des palais scolaires comme celui qui va être construit à Auray qui seront le meilleur ferment. C'est dans ces écoles qu'on apprendra aux enfants à aimer l'idéal républicain d'une France meilleure de jour en jour. C'est ce bon grain qu'il faut semer dans le cœur des femmes bretonnes. »

Le ministre évoque les femmes celtiques, sous le patronage desquelles il faut mettre l'école.

« Quand Vercingétorix, qui, comme lui, était d'Auvergne, voulut faire lever l'étendard de la révolte des Gaules contre l'oppression romaine, il fut repoussé à Soissons, et

M. Barthou en Espagne

SAINT-SÉBASTIEN, 29 septembre. — Après une nuit orageuse, qui n'a pas empêché cependant une population enthousiaste d'aller attendre M. Barthou à la gare, nous avons aujourd'hui une journée douce et ensoleillée.

Ce matin, MM. Barthou et Bérard se sont rendus au consulat de France, où ils ont été reçus par M. Geoffray, ambassadeur de France à Madrid, assisté de M. Boulot, consul de France à Saint-Sébastien.

A LA COLONIE FRANÇAISE

A dix heures, le président du conseil a reçu le personnel du consulat, qui lui a été présenté par le consul général. M. Boulot a rappelé qu'en apprenant le vote de la loi militaire, les conscrits de Saint-Sébastien avaient envoyé un télégramme de félicitations au président du conseil. M. Barthou a répondu par une allocution toute vibrante d'amitié pour l'Espagne. S'adressant aux Français présents, il s'est exprimé en ces termes :

« Le consul de France nous a dit que vous étiez des Français qui, dans un pays dont on a eu raison de vanter la générosité et l'hospitalité, n'oubliez pas la mère-patrie. Vous recevez l'hospitalité des Espagnols. Je puis dire, étant donné notre communauté d'origine et de race, étant donné la cordialité des relations qui nous unissent à ce beau et grand pays, que le voisinage devient ici une sorte de fraternité prolongée. (*Vifs applaudissements.*) Vous entretenez avec les Espagnols des relations cordiales, vous déployez une grande activité, vous êtes en même temps, le consul l'a dit, des républicains. — vous pensez bien que, chef du gouvernement de la République, je ne puis qu'être heureux d'avoir entendu le consul de France dire quels sont vos sentiments politiques. — Mais aujourd'hui, à Saint-Sébastien, je tiens surtout à représenter la France; je veux me rappeler ce matin que j'ai devant moi des Français et que, même s'ils s'en rencontrait parmi eux qui ne fussent pas d'accord avec le gouvernement que je représente, soit sur des principes, soit sur des doctrines, soit sur des conceptions particulières de politique générale, je ne leur ferais pas moins un très cordial et très confiant accueil, car je sais qu'ils apporteraient ici des sentiments qui doivent nous unir, c'est-à-dire des sentiments français. »

Le comte de Romanones, président du conseil des ministres, a télégraphié à M. Barthou pour le prier d'accepter ses meilleurs saluts à l'occasion de son arrivée en Espagne, ajoutant qu'il était désolé de n'avoir pu se trouver autour lui à Saint-Sébastien.

DISCOURS

Puis M. Barthou, avec MM. Bérard et Geoffray, se rend à pied du consulat au bâtiment des écoles. Les habitants, groupés au bout du pont, applaudissent. On lit sur la pelouse, inscrite en fleurs rouges, l'inscription de : « Vive la France ! »

Le président du conseil est reçu par le lieutenant général commandant la région, le gouverneur civil de la province, l'alcade et toute la municipalité. La musique municipale prête son concours et joue la *Marseillaise*. Le temps est redevenu beau.

MM. Barthou et Bérard visitent le bâtiment des écoles, sous la conduite du directeur, M. Miguras. Les élèves chantent la *Marseillaise* et l'*Hymne national Espagnol*. Les autorités espagnoles et françaises prennent place sur l'estrade d'honneur.

M. Gemin, président de la Société de bienfaisance et d'enseignement de Saint-Sébastien, prononce une allocution dans laquelle il exprime à M. Barthou toute sa reconnaissance pour avoir accepté de présider cette cérémonie. Il a ajouté que la plaque qui perpétuera cette solennité portera qu'elle eut lieu sous les auspices de M. Barthou, président du conseil des ministres, le ministre de l'Instruction publique qui dernièrement, par son esprit de décision, ses hautes capacités, son énergie doublée par le caractère sacré de la cause qu'il défendait — celle de l'existence avant tout de son pays — a fait la France forte et a assuré sa sécurité. »

Le président du conseil a décerné les décorations suivantes : il remet en particulier les insignes de commandeur de la Légion d'honneur à M. Tabuyo, alcade de Saint-Sébastien.

LE BANQUET

Au banquet offert au président du conseil par la Société française de bienfaisance et d'enseignement, M. Gemin, président a porté le toast suivant :

« Messieurs, en levant mon verre à la santé de M. Barthou, permettez-moi de demander que cette solennité soit l'heureux présage du prochain serrement de mains de Sa Majesté Alphonse XIII, le très vaillant roi, si vénéré et si aimé des Français, et de M. Poincaré. Il en naîtra pour toujours l'union étroite et inébranlable des deux nations sœurs et amies et pour tout dire « l'entente cordiale ».

« Messieurs, vive la France ! Vive l'Espagne ! »

CHEZ LE ROI

A 3 heures et demie, M. Louis Barthou s'est rendu au palais de Miramar, où il a été reçu par le roi Alphonse XIII, qui avait retardé dans ce but son départ de Saint-Sébastien. Le jeune souverain s'est montré particulièrement aimable avec le président du conseil; il lui a exprimé le plaisir que lui causera la prochaine visite de M. Poincaré en Espagne.

M. Barthou a quitté ensuite Saint-Sébastien en automobile pour se rendre à Hendaye, où il doit prendre le train à 5 heures et demie, afin d'être à Pau demain matin pour prendre part aux séances du Conseil général des Basses-Pyrénées.

A cette occasion, le président du conseil prononcera un discours sur la politique intérieure et extérieure de la France.

Le voyage de M. Poincaré en Espagne

MADRID, 28 septembre. — Le barreau de Madrid a décidé de remettre à M. Poincaré, à l'occasion de son voyage à Madrid, une adresse de sympathie dont voici le texte :

« L'illustre barreau de Madrid témoigne au grand avocat français, M. Raymond Poincaré, la satisfaction qu'il éprouve en voyant sur le sol espagnol celui qui, en honorant la robe, a mérité d'atteindre à la plus haute magistrature de sa patrie, élevant ainsi son noble ministère professionnel. »

En raison du voyage du président de la République, les familles appartenant à l'aristocratie qui se trouvent en villégiature rentrent à Madrid.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

c'est auprès des druidesses de l'île de Sein qu'il vint prendre le mot d'ordre. Les femmes celtiques furent les premières à lever l'étendard patriotique contre l'envahisseur romain.

« Il faudra rappeler aux femmes bretonnes l'exemple héroïque de leurs aïeules et leur apprendre à bien aimer et à bien servir la France et la République. »

M. le Ministre scelle la première pierre du Groupe scolaire. La cérémonie est terminée

AU CONCOURS AGRICOLE

Le cortège se rend sur le Loch, au concours agricole, où le Ministre admire les magnifiques produits de notre agriculture.

Il remarque surtout la beauté des spécimens de chevaux bretons et de la race bovine pie-noire.

Le paiement en argent des prix du concours agricole a lieu aussitôt.

LE BANQUET

Au banquet offert à M. Clémentel, remarqués à la table d'honneur : MM. Roth, préfet, Nail, Brard, Le Rouzic, députés ; Susticher, chef de cabinet du préfet ; Guillemaut, Gola, Le Roy, sous-préfets ; Giband, Bouligand, Maulion, Le Gloahec, Le Lamer, Marchais, Le Moine, Gégousse, conseillers généraux; Le Mouroux, maire d'Auray ; Esvelin, maire de Lorient ; Langlais, maire de Pontivy ; Jacob, ancien député.

Des discours ont été prononcés, au dessert, par MM. Roth, préfet du Morbihan ; Nail, Brard, Le Rouzic, députés. M. Clémentel a clos la série en affirmant que le gouvernement continuera à observer une politique nettement laïque.

Il a remis les décorations suivantes :

Officiers d'académie : Ecre, directeur de la Lyre Orphéonique, à Lorient ; Veuve Martinet, institutrice à Lanester ; Le Cornec, président de l'Habitation populaire, à Lorient ; Docteur Pédrono, médecin des épidémies, à Lorient ; Eugène Menthenhoven, à Auray ; Le Priol, délégué cantonal à Pluvigner ; Chelique, industriel à Carnac ; Mallard, conseiller municipal à Auray ; Portal, receveur des postes à Pontivy ; Raude, pharmacien à Guémené-sur-Scorff.

Mérite agricole. — Officier : Chapal, industriel à Auray. Chevaliers : Lobézic, négociant à Lorient ; Le Héno, agriculteur à Caudan ; Bellec, agriculteur à Landévant ; Marec adjoint au maire de Bangor ; Mahéo, adjoint au maire de Camors : Le Hellec, agriculteur à Brech ; Huiban, propriétaire-agriculteur à Gourin ; Le Biavant, propriétaire-agriculteur à Lignol.

LES FETES

L'après-midi, un magnifique cortège fleuri s'est déroulé à travers la ville. Il y a eu aussi un défilé de chevaux primés. Puis le Ministre a présidé la distribution solennelle des récompenses du concours d'agriculture.

Un peu plus tard. M. Clémentel et les notabilités présentes ont quitté Auray en automobiles, se rendant à Carnac-Plage, où ils ont été reçus par la municipalité et M. Brard.

Dans la soirée, le Ministre a gagné Vannes où il a passé la nuit. Aujourd'hui, il se rendra à Pontivy, puis à Loudéac.

Un incident austro-italien dans le Trentin

Rome, 28 septembre. — La *Tribuna* et autres journaux, sont informés que la lieutenance impériale autrichienne de Trente a expulsé l'ingénieur italien Vettori, directeur des travaux publics de la commune de Telve, en Vulsagana.

Une entreprise de mines du Trentin, qui a découvert des gisements d'argent, a reçu défense d'engager un ingénieur et des ouvriers italiens, sous prétexte que les gisements s'étendent jusque dans le rayon des fortifications.

Le *Corriere della Sera*, dont on connaît la modération dans la forme, a été interdit dans le Trentin pendant trois jours par suite de la publication d'articles relatifs à la condition des Italiens en Autriche.

Ces diverses mesures, qui semblent la continuation de l'attitude prise naguère à Trieste, sont vivement commentées dans les milieux politiques.

Un plongeon audacieux

Paris, 28 septembre. — Cet après-midi, à 3 heures, à la suite d'un pari, M. O'Beivil a exécuté du pont d'Asnières un audacieux plongeon. Le nageur, qui avait des fers aux pieds et les mains entravées par des menottes de gendarmerie, s'est débarrassé du tout dans le fond de l'eau en moins de 33 secondes et a rejoint la rive à la nage.

Dans les Balkans

Paris, 28 septembre. — **La situation paraît de nouveau se préciser dans les Balkans.**

Toutes les informations d'Albanie si prodigues qu'elles soient de détails dramatiques s'accordent à limiter le champ et les conditions de l'opération serbe.

La Porte annonce l'imminent départ pour Athènes de Rechid Bey que la Grèce se défend galamment d'avoir rappelé trop tard.

Enfin le gouvernement ottoman entoure la conclusion définitive de la paix avec la Bulgarie d'un commentaire où la raison et la conciliation dominent. Et c'est le meilleur symptôme d'un développement enfin normal de la liquidation orientale.

La signature de la paix turco-bulgare n'est plus une nouveauté. Depuis plus d'une semaine elle n'était différée que par des questions de forme et de rédaction. On pouvait craindre qu'un aigrissement éventuel de la négociation avec la Grèce souligné par les ressources militaires de la Turquie n'entraînât à interpréter la conclusion à l'égard de la Bulgarie comme une menace à l'égard des autres vainqueurs.

La Porte a compris spontanément et vu le danger de l'équivoque. La signature d'hier est sagement présentée à Stamboul comme le premier des aboutissements nécessaires. Il faut compter que le gouvernement ottoman saura maintenir cette attitude seule conforme à ses intérêts.

Toutes les indications qui parviennent des chancelleries européennes confirment l'initiative commune et fort nette des puissances qui subordonnent à une paix ratifiée et réalisée leur concours financier aux belligérants d'hier. Nous allons semble-t-il à la paix par le vide des caisses de guerre.

La marche des Albanais

Corytsa, 28 septembre. — Les Serbes ont abandonné jusqu'à la hauteur du village de Coutsko tout le territoire situé au sud du lac Prespa; les Albanais ont occupé immédiatement ce territoire.

Le futur souverain prussien de la future Albanie

Berlin, 28 septembre. — Selon le correspondant de la *Gazette de Cologne* à Vienne, l'Autriche et l'Italie auraient donné leur assentiment à la candidature du prince de Wied. L'Autriche qui favorisa d'abord la candidature catholique du duc d'Urach y aurait renoncé devant l'opposition de l'Italie.

Le prince Guillaume de Wied, frère cadet du prince Frédéric de Wied, est né à Neuwied le 26 mars 1886, il est capitaine de l'armée prussienne et affecté à l'état-major général. Il épousa en 1906 la princesse Sophie de Schoenburg Waldenburg. Le prince et la princesse de Wied habitent Potsdam où ils donnent chaque hiver de brillantes soirées musicales. C'est pourquoi sans doute l'Autriche et l'Italie comptent sur eux pour rétablir l'harmonie parmi les dissonances albanaises.

Les pourparlers gréco-turcs

Constantinople, 28 septembre. — En réponse à une dépêche dans laquelle le gouvernement grec lui demandait à quelle date aurait lieu la reprise des pourparlers, la Porte a répondu que le retard avait été causé par les négociations turco-bulgares et que la reprise aurait lieu après la signature de la paix avec la Bulgarie.

Rechid Bey partira pour Athènes dans le courant de la semaine prochaine afin de transmettre au gouvernement grec les propositions turques qui sont basées dit-on, en ce qui concerne la question des nationalités, celle des Vakoufs et celle des prisonniers de guerre sur les mêmes principes qui ont été observés dans les négociations avec la Bulgarie.

L'accord turco-bulgare

Constantinople, 28 septembre. — Aux termes de l'entente conclue au sujet des Vakoufs une compensation sera établie entre les sommes demandées par la Bulgarie pour l'entretien des prisonniers turcs et il ne sera fait aucun versement en argent de part ni d'autre. Les prisonniers de guerre, 80.000 environ, qui sont encore en Bulgarie seront libérés lundi dès la signature. Mais leur rapatriement s'échelonnera sur trois ou quatre semaines. La démobilisation commencera lundi, elle durera trois semaines. Les relations diplomatiques seront reprises immédiatement.

En outre des clauses du traité que l'on connaît déjà ou dont la publication est prochaine, il existe trois protocoles que l'on maintient secrets sur la demande de la Bulgarie, ces protocoles ont trait à la situation de la Thrace occidentale.

Attentat criminel sur le passage d'un express

Nancy, 28 septembre. — Le train dit du Simplon, venant de Calais et allant en Suisse, arrivait cette nuit vers 11 h. 30 près de Nancy, lorsqu'entre Frouard et Champigneulles, le mécanicien, grâce à la nuit claire, aperçut la voie obstruée. Il bloqua ses freins à temps. Une grande quantité de rails avaient été placés sur la voie.

La gare de Nancy, prévenue, envoya une équipe d'ouvriers pour déblayer la voie qui n'a été rendue libre qu'après trois quarts d'heure de travail.

Une enquête est ouverte pour découvrir les auteurs de cet attentat.

La catastrophe de Lorient

L'ENQUETE

La terrible catastrophe de Kergroise qui a coûté la vie à trois malheureux ouvriers, a provoqué à Lorient une vive émotion.

C'est M. Morel, commissaire spécial, qui a été chargé de l'enquête, et il se confirme que l'accident est dû à une imprudence des ouvriers qui se trouvaient dans le caisson.

Voici, d'ailleurs, quelques détails sur la façon dont s'est produit ce malheureux événement. Ils mettront au point quelques inexactitudes qui s'étaient glissées dans notre hâtif compte rendu d'hier.

Pour la construction du quai en eau profonde de Kergroise, l'entrepreneur, M. Jamet, se sert de caissons à air comprimé qui flottent quand on les met à l'eau. C'est sur ces caissons que se construit la maçonnerie et le caisson s'enfonce graduellement — suivant le principe d'Archimède — au fur et à mesure que la maçonnerie s'élève et devient par conséquent plus lourde.

A mesure que le caisson s'enfonce, les ouvriers pour pouvoir travailler à la maçonnerie, surélèvent les parois en tôles qui sont étayées et protégées contre la pression de l'eau par des madriers et arcs-boutants.

Enfin le caisson arrive à toucher le fond. A ce moment, par l'air comprimé, on fait le vide dans le caisson. L'eau est refoulée et les ouvriers descendent par une sorte de puits pour combler le caisson avec des moellons. La construction est alors terminée.

Un de ces caissons était complètement terminé et le deuxième avait atteint 7 m. 50 au-dessous du niveau de la mer, quand l'accident se produisit samedi.

La maçonnerie s'élevant, les ouvriers durent déboiser en partie. Malheureusement ils enlevèrent quelques madriers de trop et les parois en tôle ne purent résister à la pression de l'eau. Les tôles enfoncées, l'eau s'engouffra avec violence et la maçonnerie fit renverser le caisson qui coula par 12 m. 50 de fond.

C'est par un véritable miracle que sept ouvriers purent remonter avec les madriers et être sauvés.

L'ETAT DES BLESSES

L'état des blessés s'est sensiblement amélioré ; désormais il n'y a plus danger de mort pour aucun d'eux.

Les obsèques des victimes auront lieu aujourd'hui lundi.

M. ETIENNE FAIT L'ELOGE du général Brun

Marmande, 28 septembre. — L'inauguration du buste du général Brun, ancien ministre de la guerre, a eu lieu aujourd'hui sous la présidence de M. Etienne, ministre de la guerre, qui a prononcé un discours.

Le ministre après avoir fait l'éloge de l'auteur du monument, un jeune artiste de Marmande, retrace la carrière du général Brun. M. Etienne rappelle successivement les mérites de l'écolier qui, fils d'un modeste boulanger, travailla avec acharnement pour entrer à l'Ecole Polytechnique et de l'officier qui a gravi brillamment tous les échelons de l'armée pour arriver un jour à en être le chef autorisé. « Quand, dit M. Etienne, le gouvernement de la République confiant dans le civisme éprouvé de ses convictions personnelles, l'appela à siéger dans son sein comme ministre de la guerre, il n'acquittait pas seulement d'une ultime récompense les services rendus à l'armée et à la France, il s'en autorisait pour imposer au vaillant serviteur de nouveaux devoirs et de nouveaux sacrifices. Cette grande tache vous savez tous, Messieurs, comment il l'accomplit et quel témoignage en ont porté et le président du Conseil, qui s'honora de sa collaboration, et le chef de l'Etat qui le voyait quotidiennement à l'œuvre. Quand il mourut en vaillant soldat succombant à la tache, unanimes furent les regrets qui s'adressaient au ministre frappé en plein travail, unanimes aussi les hommages qui allaient à l'œuvre interrompue. C'est cette unanimité des sentiments du pays à l'égard du soldat républicain, d'un des meilleurs organisateurs de notre armée coloniale que la ville de Marmande a voulu consacrer dans ce monument. »

A l'inauguration du monument élevé à Marmande à la mémoire des victimes du coup d'Etat de 1851, le ministre de la guerre a prononcé un second discours dans lequel il a dit notamment :

« Ces hommes, noble troupe anonyme, dont vous avez voulu évoquer et perpétuer le souvenir parmi vous, sont dans cette cité républicaine les ancêtres de notre grand parti républicain, les ouvriers des temps difficiles qui creusèrent les fondations et jettèrent les assises de la République. »

INFORMATIONS

ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DE FRANCE

La section bretonne de l'*Association nationale des maires de France* tiendra son assemblée générale à Laval, hôtel de Paris, rue de la Paix, le 18 octobre prochain, à 10 heures du matin.

Les Compagnies de l'Ouest-Etat et de l'Orléans accordent aux maires, adjoints et à leurs dames qui voudront assister à la réunion, une réduction de 50 % sur le prix du voyage. Les demandes de permis à tarif réduit, faisant connaître le réseau et la gare de départ, doivent être adressées, avant le 5 octobre, délai de rigueur, , à *M. Daure, maire d'Alan* (*Haute-Garonne*), président de l'Association.

L'EXPORTATION DU MARC DE POMMES

A une demande de M. Lefas, député de Fougères, la compagnie des chemins de fer de l'Etat lui a fait la réponse suivante :

« Paris, 23 septembre.

« Monsieur le Député,

« Comme suite à la correspondance que nous avons échangée au sujet de la tarification du marc de pommes expédié en vue d'être exporté, à destination de l'Allemagne principalement, j'ai l'honneur de vous faire connaître que nous allons soumettre incessamment à l'homologation ministérielle une proposition ayant pour objet d'inscrire cette marchandise au tarif spécial commun d'exportation P. V. nos 306, avec application d'un barème réduit pour les envois par wagon chargé d'au moins 5.000 kilos ou payant pour ce poids, effectués d'une gare quelconque du réseau de l'Ouest sur tous les points frontières des réseaux de l'Est et du Nord.

« Je vous adresse, ci-joint, à titre de renseignement, un exemplaire de l'affiche relatant les nouvelles dispositions en cause, lesquelles seront mises en vigueur à partir du 6 octobre 1913.

« Veuillez, etc... »

DANS L'ENSEIGNEMENT

Pour les étudiants de la classe 1913

Paris, 28 septembre. — Conformément aux engagements qu'il avait pris, M. Barthou, président du conseil, ministre de l'Instruction publique, a décidé qu'une session d'examen serait réservée aux étudiants de la classe de 1910, incorporés en 1911, qui ne doivent être libérés que le 8 novembre prochain, c'est-à-dire à une époque où sera close la session qui s'ouvre chaque année en octobre-novembre dans les différentes facultés et écoles d'enseignement supérieur. MM. les Recteurs des Académies ont été invités à notifier cette décision aux doyens et directeurs, et s'entendre avec eux pour adresser au ministre de l'Instruction publique les propositions en vue de la fixation de la date d'ouverture de cette session extraordinaire.

ECOLES NATIONALES PROFESSIONNELLES

Paris, 28 septembre. — Liste, par ordre de mérite, des élèves des écoles nationales professionnelles ayant obtenu le diplôme d'élève breveté à la suite des examens de 1913 :

Ecole d'Armentières. — Blampain, Héran, Crépin, Lévêque, Borzeix, Commelin, Largeois, Ducellier, Boulot, Sevestre, Millequant, Rivage, Bare, Balit, Maillard, Vignaud, Béchéret, Variscotte, Singier, Richard, Féret, Leleu, Groseillier, Liévoux, Leroux, Vic, Vergnolle, Fontaine, Staub, Rivière, Camiez, Jeannel, Goers, Maingain, Guérin, Cuzent, Berthe.

Ecole de Nantes. — Dupont, Geffroy, Moreau, Rouaud, Boisgard, Millon, Gentilhomme, Le Pajolec, Belot, Moineau, Coué, Jarrige, Monot, Lejaud, Texereau, Chapron.

Ecole de Vierzon. — Rousset, Gandrille, Michot, Véron, Schrub, Trouillard, Gascou, Cormerois, Bachard, Dubois, Penaud, Caplan, Chabes, Varléras, Lescure, Volat, Gaulhier, Brolt, Fromage, Dessalles, Lanoux, Drault, Rebeyrotte, Bertrand, Perquis, Lehoux, Mercier, Mauduit, Castagnié, Parducat, Fève, Ardillier, Baro, Bessemoulin, Loinard, Ducasse, Perrot, Picant, Chevallier, Geneste, Petit, Mabilat, Soulier, Naturel, Boisseau, Nonin.

Ecole de Voiron. — Jocques, Blanc, Durand, Charignon, Laurent, Dijon, Chastel, Redon, Renard, Allès, Puntis, Marthelin, Poncet, Jayet, Sauvaire, Merlot, Arago, Lasserre, Bodvin, Jollivet, Lauvernier, Garay, Anselme, Delesse, Beaume, Berthet, Seignobos, Crozet, Serre, Méneroud, Philippe, Lamy, Desforge, Nonglaton, Braud, Condamine.

DANS LES ADMINISTRATIONS

PONTIERS ET ECLUSIERS. — M. Dalechamps, pontier de 1e classe au port du Havre, a été nommé chef éclusier et affecté, à dater du 1er octobre 1913 dans le département du Calvados, au service du port de Honfleur, en remplacement de M. Legrand, admis à la retraite.

M. Legrand, chef éclusier de 1e classe, attaché dans le département du Calvados, au service du port de Honfleur, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er octobre 1913.

Conformément aux dispositions du décret du 27 mai 1897, M. Legrand cessera ses fonctions à la même date, sur sa demande.

La Vie Sportive

UNE ÈRE NOUVELLE

Il me semble que nous pouvons marquer d'une pierre blanche, nous autres sportsmen, le troisième trimestre de 1913 qui se termine.

Jetons, en effet, un coup d'œil en arrière. Sans remonter plus loin que la fin de juin, que d'exploits dans toutes les branches de sports athlétiques et mécaniques ! Que de prouesses considérées comme irréalisables il y a seulement quelques années ! Que d'utopies d'hier réalisées aujourd'hui ! Et tout cela réalisé par des Français, grâce au génie français, grâce au muscle français, grâce à une audace bien française dont, il y a quelques années, les Américains paraissaient avoir l'apanage. On ose chez nous ce qu'on n'ose nulle part ailleurs. Nous n'avons pas besoin de « bluffer », le monde entier nous suit, nous admire, nous envie.

N'avez-vous pas accompagné de vos vœux le brave aviateur briochin Brindejonc des Moulinais dans son voyage en Europe, au point d'en oublier le match Sofia-Belgrade-Constantinople-Cettigne ?... Diable ! 1.450 kilomètres entre le lever et le coucher du soleil, à 180 à l'heure, cela ne tient-il pas du rêve ?

Félicité par le kaiser, reçu avec enthousiasme par la haute noblesse russe, décoré par le roi de Suède, refélicité par le prince Henri des Pays-Bas, reçu à son retour à Paris par des ministres, honoré d'une réception à l'Hôtel de Ville de Paris comme un souverain, comme Peary, l'explorateur du Pôle Sud, ne pensez-vous pas que Brindejonc des Moulinais a relevé le prestige de notre pays ?

⁂

A côté du champion de l'air, à côté du triomphe de notre industrie, quelle joie pour nous de placer un autre Français, le Marseillais Jean Bouin, dont on n'apprécie évidement pas suffisamment la performance chez nous, qui a porté à 19 kil. 021 dans l'heure, le plus classique des records du monde de course à pied. Quand on songe que depuis quatorze ans ce record était détenu par l'Anglais Watkins, un professionnel, et que depuis cette époque on ne parlait de ce record qu'avec une sorte de respect ! Notez bien que Bouin a accompli sa performance à Stockholm, en course ouverte, réunissant une trentaine de concurrents, ce qui l'a évidemment obligé à de nombreux « voyages » plutôt gênants.

L'on ne s'étonne plus d'entendre un ministre parler de culture physique dans un discours officiel, ou les membres du conseil de revision constater les heureux résultats des exercices athlétiques.

On reconnaît enfin l'utilité des sports du fait de l'amélioration de notre race : nous entrons dans une ère nouvelle.

⁂

Si l'aviation, dont les progrès sont tangibles, enthousiasme la masse, que dire des progrès de l'automobile, progrès latents, mais combien considérables après réflexion ! Voyez les résultats obtenus dans les trois dernières grandes courses d'automobiles, à Amiens, au Mans et à Boulogne : on réduit la dimension des moteurs — la cylindrée, pour employer le terme exact — on limite la quantité d'essence, et les voitures d'aujourd'hui, malgré ces handicaps, vont plus vite que celles de l'année dernière.

Et cette vitesse, dont le tourisme n'a évidemment nul besoin, se traduit chez lui par une économie d'essence et de pneus, par une amélioration de tous les organes de sa voiture, par un confort qu'il ignorait.

Tressons donc une couronne de lauriers à nos constructeurs d'automobiles, notamment à Peugeot, qui ont ainsi affirmé notre maîtrise dans le monde entier.

Et puis, tous les chauffeurs ne se sont-ils pas encore réjouis de voir le Président de la République accomplir un voyage officiel en véritable touriste et en auto ? Quand on songe que le prédécesseur de M. Poincaré venait inaugurer le salon de l'Automobile en landau attelé de deux chevaux ! Vrai, ce n'était pas « chic » pour les organisateurs du Salon, mais il paraît que le Protocole, —avec un grand P — l'exigeait ainsi !

Puisque je parle de M. Poincaré, il me faut encore signaler un beau geste de sa part : il a assisté au grand prix cycliste de la Ville de Paris, alors que je crois bien qu'il nous faut remonter à Félix Faure pour trouver un Président de la République qui se dérange afin d'honorer une manifestation cependant donnée au profit des pauvres de la capitale !

⁂

Mais je n'en finirais pas s'il me fallait signaler les faits mémorables de ce trimestre : les expériences de Pégoud, la traversée de la Méditerranée par Garros, les progrès accomplis par nos athlètes, etc.

Allons, réjouissons-nous, l'idée sportive a fait son chemin chez nous. Grâce aux sports, nos enfants seront meilleurs que nous, physiquement et... moralement sans doute, et nous aurons la joie de ne pas avoir écrit ou parlé dans le désert. Oui, nous entrons dans une ère nouvelle. — Henri Sonnet.

FOOTBALL ASSOCIATION

Seconde victoire du S. R. U. C.

S. R. U. C. : 2 buts — C. S. A. : 1 but

Après la victoire du Stade dimanche dernier sur le Dinard A. S. Club, les rouge et noir récidivent et aujourd'hui c'est sur un des premiers temps de Paris qu'ils gagnent de haute lutte. Les doctes pronostiqueurs s'accordaient pour donner une sévère défaite dans les 5 à 0.

Et puis voilà qu'en dépit de tous l'équipe de Verlet s'adjuge *le meilleur sur le* Club des Sports Athlétiques, qui pas plus tard que dimanche dernier battait la Société Générale champion de Paris, par 3 à 1.

La partie

A 3 h. 15, M. Ribault siffle le coup d'envoi à Paris qui joue contre le vent; Rennes intercepte et se porte aussitôt sur les buts de Paris. Blochet est à l'ouvrage mais bien secondé par sa défense ne laisse rien passer et Paris redescend dans les 16 mètres des rouge et noir. Ces derniers remontent le terrain par passes et Chapman qui fait un travail énorme donne le ballon à Blancard qui d'un bon shoot ouvre le score pour Rennes.

REVUE FINANCIÈRE
★ ★ ★ DE LA SEMAINE ★ ★ ★

Paris, 28 septembre.

De nouvelles raisons politiques sont venues s'ajouter cette semaine aux motifs que nous avons exposés la semaine dernière pour expliquer l'atonie du marché. Les hostilités qui se sont engagées entre les bandes albanaises et l'armée serbe et les difficultés que présente le règlement du différend turco-grec ont impressionné défavorablement les milieux financiers et la clientèle de la Bourse. Aussi, les transactions se sont-elles encore raréfiées et les cours ont-ils montré de nouveaux accès de faiblesse. En outre, l'approche de la liquidation et la fin du trimestre ont provoqué des réalisations de bénéfices et des dégagements de positions.

Rentes Françaises. — Le marché de la Rente est encore passé par des alternatives de fermeté et de faiblesse très caractéristiques. Le 3 % s'est avancé jusqu'à 89.30 et termine alourdi à 88.25. On a parlé encore du futur emprunt français. Les uns le prétendent très prochain et affirment que tous autres appels au crédit seront suspendus jusqu'à sa conclusion ; d'autres démentent cette nouvelle et déclarent que l'emprunt est remis à une date ultérieure. Il ne faut pas perdre de vue que cette importante opération financière doit être approuvée par les Chambres et que celles-ci sont encore en vacances pour longtemps. D'autre part, le ministre a déposé un projet d'emprunt de un milliard à la fin du mois de mai dernier. Mais, en somme, on ne peut guère admettre que l'émission des emprunts étrangers soit ajournée jusqu'à ce que l'emprunt national ait été réalisé ; le gouvernement ne prendra sans doute pas une mesure aussi rigoureuse, mais s'arrangera pour que l'épargne lui conserve quelques disponibilités.

Fonds étrangers. — Ce compartiment a été naturellement affecté par les difficultés politiques survenues en Albanie.

Les fonds *russes* ont poursuivi le mouvement de recul que nous signalions il y a huit jours. Le 4 ½ % termine à 100 contre 100.30 ; le 3 % 1891 à 76.25 contre 76.92.

L'*Extérieure Espagnole* a fléchi ; elle est passée de 92.85 à 92.25, malgré l'approche du coupon trimestriel de 1 %. On parle de plus en plus d'un emprunt espagnol qui serait naturellement émis sur notre place.

L'*Italien* est ferme ; il termine de 97.65 contre 97.50. Le change tend à revenir au pair. Tout porte à croire que les futurs budgets seront en augmentation sensible sur les précédents et que le gouvernement sera obligé de recourir à un emprunt.

Le *Turc Unifié* a sensiblement perdu du terrain de 88.50 à 86.35. Ce mouvement doit être attribué à la perspective d'un prochain emprunt émis dans des conditions plus avantageuses que la dette actuelle. Les représentants des groupes financiers français intéressés dans des concessions de chemins de fer en Turquie, continuent à Berlin les négociations avec le groupe de la Deutche Bank.

Le *Serbe* a été directement mis en cause par les troubles albanais. Il termine à 81.60 contre 83.05. On avait prétendu que l'emprunt serbe dont nous avons parlé la semaine dernière avait été ajourné, mais ce bruit a été formellement démenti : la première tranche de l'emprunt, soit 125 millions de francs, sera sans doute émise dans le courant du mois d'octobre.

La *Dette Unifiée d'Egypte* se traite à 102. L'agriculture égyptienne est particulièrement favorisée cette année par la hausse du coton, hausse qui résulte de la récolte déficitaire des Etats-Unis. C'est à cet état de choses qu'il faut attribuer les importants envois d'or effectués de Londres en Egypte depuis quelque temps.

L'emprunt *mexicain* 4 % 1904 reste hésitant aux environs de 80 francs. Les recettes des douanes pour le mois de mai viennent d'être publiées ; elles se sont élevées à 3.823.000 p. mexicains contre 4.018.000 en mai 1912. Cette diminution est relativement peu importante.

Les fonds *brésiliens* ont été résistants. Le projet de budget de 1914 fait apparaître un excédent de 5.490.600 milreis, alors que celui de 1913 fut voté avec un déficit de 32.100.000 milreis ; ce déficit fut d'ailleurs porté ultérieurement à 107.890.000 milreis, par suite de dépenses additionnelles.

L'*Argentin* 4 ½ % 1911 a été peu traité. La situation du pays reste excellente.

Banques et Etablissements de crédit. — Les actions des grands établissements de crédit ont encore manifesté une certaine faiblesse. Le *Crédit Lyonnais* s'inscrit à 1.669, après détachement de son coupon de 31 fr. 25 net.

La *Société Générale* reste aux environs de 830. Le Conseil d'administration a décidé la distribution de 6 fr. 25, à partir du 1er octobre prochain, à valoir sur le dividende de l'exercice courant.

La *Banque de l'Union Parisienne* a fléchi sur les bruits de l'ajournement de l'emprunt serbe ; elle termine à 1.112 contre 1.142 la semaine dernière.

La *Société Centrale des Banques de Province* est ferme à 600 francs. Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'émission d'obligations 5 % or du *Banco el Hogar Argentino* s'annonce comme un nouveau succès à l'actif de la *Société Centrale*.

Le *Crédit Industriel et Commercial* est calme aux environs de 715. On attend la déclaration de l'acompte de dividende qui est payé d'ordinaire au mois de novembre et qui, pour les derniers exercices, a été fixé à 5 francs.

La *Banque Ottomane* a fléchi de 651 à 633. Des modifications seront probablement apportées dans la constitution de l'établissement; comme conséquence des changements territoriaux survenus dans les Balkans.

Le groupe des banques russes a subi des dégagements de positions. La *Banque de l'Azoff Don* termine à 1.657 et la *Banque Russo-Asiatique* à 780 contre 799. Cependant les affaires sont toujours très actives en Russie : pendant le mois d'août, les émissions faites à Saint-Pétersbourg se sont élevées à 19.450.000 roubles contre 8 millions en juillet.

Les banques mexicaines ont subi des fluctuations importantes : la *Banque Nationale* termine à 657 et la *Banque Centrale* à 188. La tension des rapports avec les Etats-Unis semble s'atténuer et la situation politique du pays est certainement améliorée. En ce qui concerne la *Banque Centrale Mexicaine*, une assemblée extraordinaire s'est tenue le 23 septembre ; elle a nommé M. Aroz président du Conseil et elle a refusé l'approbation des comptes.

Les obligations 5 % et 4 ½ % au *Banco el Hogar Argentino* qui sont inscrites à la cote officielle de Paris au comptant ne se sont pas écartées de leurs cours antérieurs. Rappelons à ce sujet que l'émission actuelle de 50.000 obligations 5 % or net se fait au prix de 467 fr. 50 qui fait ressortir le rendement du titre à 5,35 %.

La *Caisse Hypothécaire Canadienne* reste à 565 francs. Les bénéfices de l'exercice clos le 30 juin dernier s'élèvent à 436.000 francs contre 169.000 francs pour l'année précédente ; ils permettront de pratiquer de larges amortissements et de porter le dividende de 4 à 6 %. Le cours actuel est donc particulièrement avantageux.

L'action *Crédit Foncier du Brésil* est également recommandable à 547 francs, cours qui fait ressortir le rendement du titre, sur la base du dernier dividende, à environ 5 1/4 %. Ainsi que nous l'avons dit la semaine dernière, les résultats de l'exercice en cours sont très favorables et permettront probablement d'augmenter le chiffre du dividende.

Transports. — Nous avons fait allusion dans notre dernière chronique hebdomadaire à un arrangement entre les grandes Compagnies de chemins de fer et le ministre des finances. Le but du gouvernement serait d'obtenir des Compagnies l'acquisition de certaines quantités de rente française. Il leur serait accordé par contre soit une prolongation de l'amortissement de leurs futurs emprunts, soit une élévation de tarif. L'une et l'autre de ces solutions nous semblent peu réalisables. Une élévation de tarif en particulier aurait le grave inconvénient de grever l'industrie d'une augmentation de frais de transport.

L'action *Lyon* termine à 1.304 contre 1.313 ; le *Nord* à 1.710 contre 1.723.

Les Chemins espagnols ont continué de faire preuve de résistance. Le *Nord-Espagne* est passé de 476 à 473 et le *Saragosse* de 456 à 453.

Les *Lombards* s'inscrivent à 132. La conférence qui s'est tenue au ministère des chemins de fer à Vienne a abouti à une entente de principe sur la plupart des questions en suspens. Les négociations avec les représentants des obligataires français commenceront prochainement.

La Compagnie du *Chemin de fer des Alpes Bernoises* a livré au trafic du service international la ligne du Lœtschberg à partir du 18 courant. Depuis le 15 juillet, cette ligne assurait déjà le trafic local et les résultats qui ont été obtenus depuis cette époque montrent que les prévisions faites au début de l'entreprise sont largement dépassées. L'action peut être avantageusement mise en portefeuille au cours actuel de 385.

L'action privilégiée *Brazil Railway* a reculé aux environs de 400 francs. Le dividende semestriel habituel de 1 ½ % a été déclaré sur les actions privilégiées. Comme nous l'avons dit la semaine dernière, cette Compagnie procède à l'émission de 200.000 bons 6 % de 500 francs remboursables en 1923 au prix de 492 fr. 50.

Le *Métropolitain* a reculé de 619 à 611 ; nous avons déjà dit qu'un cours plus élevé n'est pas indiqué pour le moment.

Les *Omnibus* ont également fléchi de 745 à 736. Les actionnaires sont convoqués en assemblée extraordinaire pour le 25 octobre prochain à l'effet de statuer sur l'augmentation de capital. Cette mesure résulte de l'accroissement du trafic de la Compagnie. En effet, au lieu des 60 millions annuels de kilomètres-voitures prévus au moment du renouvellement de la concession, on envisage que le trafic atteindra prochainement un chiffre voisin de 90 millions de kilomètres-voitures. L'augmentation du capital sera, paraît-il, de 20 millions.

La *Thomson Houston* est également en recul à 777 et peut être considérée comme avantageuse à mettre en portefeuille à ce cours.

Mines diverses, Charbonnages et Naphtes. — Les valeurs de charbonnages ont subi cette semaine l'influence de l'atmosphère générale et elles sont en recul. Cependant, bien que la situation du marché du charbon ne soit pas aussi satisfaisante qu'elle l'était il y a un an, les prix actuels sont encore suffisants pour que la plupart de nos grandes compagnies houillères réalisent des bénéfices substantiels. *Carmaux* s'inscrit à 27.50, *Epinac* à 1.782, la *Grand'Combe* à 2.100.

Les valeurs de charbonnages russes se sont également alourdies. La *Sosnowice* termine à 1.567 contre 1.584, *Dombrowa* à 1.620 contre 1.635. On parle pour cette dernière d'un dividende de 70 francs contre 65 francs l'an dernier.

On signale une nouvelle hausse du pétrole à Bakou où le naphte léger s'inscrit à 56 copek et le naphte lourd à 54 copek. Le gouvernement a déposé un projet de loi à la Douma en vue d'être autorisé à pratiquer des forages sur une étendue de 45 déciatines ; on compte tirer de ces gisements une vingtaine de millions de pouds par an ; mais cette production ne sera pas atteinte avant plusieurs années.

Le *Naphte Russe* après avoir été fortement déprimé, accuse une reprise. Il est passé de 778 à 756 et termine à 771. *Lianosoff* a subi des fluctuations parallèles, il termine à 737 contre 757 la semaine dernière.

Les réalisations se sont poursuivies sur les mines de cuivre ; on discute la sincérité des statistiques qui montrent une situation des stocks extrêmement favorable à la hausse du métal. Le *Rio* a baissé de 2.008 à 1.954. On parle toujours du prochain acompte de dividende qu'on évalue entre 35 et 45 sh. Le *Boléo* est également en recul à 819 contre 842. En banque, les mines porphyriques sont également alourdies : le *Chino* de 236.50 à 218.50, l'*Utah* de 290 à 277.

La *Spassky* cote 80.75 contre 82.50. Les nouvelles actions sont émises jusqu'au 10 octobre au pair de 25 francs avec privilège de souscription pour les anciens porteurs dans la proportion d'un titre nouveau pour trois anciens. La *Tharsis* s'est repliée de 198.50 à 192, mais nous ne serions pas étonnés qu'un nouveau mouvement de hausse se produise prochainement sur ce titre.

Dans le groupe des valeurs de plomb, la *Penarroya* peut également être recommandée à 1.500. Les cours du plomb se raffermissent et les demandes sont de plus en plus nombreuses. Les dépenses d'armement qui vont être effectuées par diverses nations européennes vont contribuer à élever le prix du métal. Il faut en effet considérer que les obus à balle de plomb ont montré une efficacité indiscutable pendant la guerre balkanique et que les projectiles des mitrailleuses sont constitués par un noyau de plomb recouvert de maillechort. Or, la Société de *Penarroya* exerce en Europe le contrôle presque absolu du plomb. Son extraction qui a doublé en sept ans a atteint en 1912 53.000 tonnes. Le dividende de 60 francs a pu être réparti, après des amortissements considérables, alors que le prix moyen du plomb était de 17 £ sh. 4 d. Il est à supposer que les ventes de l'exercice 1913 auront été réalisées à un cours supérieur d'au moins 2 £.

Le groupe des mines d'or sud-africaines s'est montré relativement assez ferme. La *Rand Mines* a varié de 155.50 à 152, la *Goldfields* de 65.75 à 62.75, l'*East Rand* de 59 à 57.50.

Les valeurs diamantifères se sont montrées indécises. La *De Beers*, après avoir subi plusieurs fluctuations, termine à 502 ; la *Jagersfontein* qui déclare un dividende de 5 sh. par action pour le semestre finissant le 30 septembre, est restée résistante et termine à 156.50.

Métallurgie. — La situation du marché métallurgique français ne s'est pas sensiblement modifiée. Des réunions de comptoirs ont eu lieu, mais les décisions prises ne semblent pas importantes. Le problème le plus grave de l'heure actuelle est l'approvisionnement en coke de la métallurgie française tributaire des producteurs allemands. La création à proximité des hauts-fourneaux lorrains de puissantes batteries de fours à coke ne peut pas être considérée comme le moyen de remédier à un état de choses qui affecte les intérêts de la sidérurgie nationale, car l'important est d'approvisionner les fours avec les fines à coke. Tôt ou tard, on recourra aux houillères du nord.

Les *Forges et Aciéries de la Marine* se sont un peu tassées à 1.880 et le *Creusot* a fait de même à 2.087. Les *Aciéries de Longwy* qui viennent de détacher un coupon de 60 francs se sont alourdies à 1.590. Les bénéfices nets ont atteint pour le dernier exercice 12.831.000 francs, ce qui représente plus de 50 % du capital social.

Les *Scieries du Nord et de l'Est* sont également en recul à 2.250. La nouvelle aciérie de Valenciennes qui est commencée depuis plusieurs années n'est pas encore achevée. Le dividende est officiellement maintenu à 90 fr.

Les valeurs industrielles russes ont fait preuve de faiblesse, Saint-Pétersbourg restant sur la réserve. On présume que les banques russes allègent leurs portefeuilles afin de se créer des disponibilités en vue du mouvement des récoltes. La *Briansk* ordinaire s'inscrit à 510 contre 523, après avoir coté 504 au plus bas. La *Maltzof* termine à 925 contre 980. Il est à présumer que le dividende de l'exercice en cours ne sera pas augmenté. La *Hartmann* est en recul sensible de 726 à 694, sur la nouvelle que l'augmentation du capital ne sera pas réalisée avant plusieurs mois.

Valeurs diverses. — Les valeurs d'électricité ont accusé un fléchissement accentué. La *Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité* qui reprendra le 1er janvier prochain l'exploitation des différents secteurs s'est repliée de 675 à 655 et termine à 663. L'*Electricité de Paris* est également lourde à 810 ; nous croyons qu'elle peut être avantageusement achetée à ce cours.

Les actions ordinaires et privilégiées de la *Raffinerie Say* sont calmes aux environs de 400 et de 290. Il paraît que les résultats de l'exercice qui prendra fin le 30 courant sont très satisfaisants. D'ailleurs, on a annoncé à la dernière assemblée générale que la société a pu vendre la majorité de la production de la campagne 1912-1913 avant la baisse du sucre.

Le mouvement de baisse important qui s'est produit récemment sur les valeurs de caoutchouc résultait surtout des réalisations d'acheteurs impressionnés par le fléchissement du prix de la matière brute. Il s'était également formé un découvert et la nouvelle de la création d'un organisme destiné à centraliser les ventes sous la direction de la Malacca a provoqué des rachats de vendeurs et une hausse factice des cours. L'efficacité de l'institution projetée est d'ailleurs douteuse ; il y a en effet plus de 500 sociétés de plantation établies à l'heure actuelle et le groupement de la Malacca ne pourra guère en atteindre qu'une trentaine. La *Financière des Caoutchoucs* termine à 109 contre 111 et la *Malacca* à 129.50 contre 132.

Banco el Hogar Argentino

Parmi les indices que peut efficacement consulter le capitaliste sollicité de faire un placement en pays étrangers, l'un des plus importants est le chiffre de l'encaisse or de la Banque Nationale. C'est là un critérium évident de la situation financière et de l'activité économique. En ce qui concerne plus spécialement la République Argentine, voici la progression qu'a suivie l'encaisse or de la Caisse de conversion comparée au chiffre correspondant des grandes banques européennes à deux ans d'intervalle (fin décembre 1908, 1910 et 1912) et à une date plus récente (30 juin 1913) :

	Déc. 1908	Déc. 1910	Déc. 1912	Juin 1913
	(en millions de francs)			
Banque de France......	3.488	3.279	3.205	3.316
Banque d'Angleterre....	744	781	856	963
Banque de Russie.......	2.877	3.285	3.529	3.724
Banque d'Allemagne....	919	826	935	1.349
Caisse de conversion Argentine..................	633	929	1.114	1.362

On voit que, alors que les encaisses des grandes banques nationales européennes sont restées à peu près stationnaires, celle de la Caisse de conversion Argentine a plus que doublé en cinq ans et demi. A l'heure actuelle les 1.362 millions de francs qu'elle comporte correspond à 88 0/0 de la circulation fiduciaire. Les retraits considérables qui sont résultés de cette augmentation du fonds de garantie se sont fait sentir à plusieurs reprises, même en Europe, où ils ont contribué au resserrement monétaire ; mais, par contre ils ont pour conséquence de prévenir les variations du change qui seraient une gêne considérable pour les affaires. Aussi a-t-on pu voir la prospérité de l'Argentine s'affirmer à mesure que s'accentuait la progression de l'encaisse or de la Caisse de conversion ; on peut d'ailleurs constater un certain parallélisme entre cette progression et les résultats obtenus par certaines grandes sociétés financières argentines. Si nous considérons par exemple le chiffre des prêts hypothécaires du Banco el Hogar Argentino à des époques voisines de celles qui nous ont servi plus haut de pointe de comparaison, nous constaterons qu'il était de :

44 millions de francs au 31 août 1908 ;
82 — — au 31 août 1910 ;
140 — — au 31 août 1912 ;
178 — — au 31 août 1913.

Rappelons que la **Banco el Hogar Argentino** émet actuellement, en France, 50.000 obligations de 5 0/0 or de 500 francs, au prix de 467 fr. 50.

LISEZ LES ANNONCES
DE L'« OUEST-ECLAIR »
VOUS Y TROUVEREZ
DES RENSEIGNEMENTS UTILES

Les Parisiens paraissent fort surpris et commencent à jouer dur, mais toutes leurs attaques échouent sur Verlet ou sur Evans : malgré tout, sur une faute de Deluen que Scoones récidive, le ballon parvient à Barker, qui passe à Poullain. Celui-ci donne un coup de pied retourné, la balle tombe devant les buts de Lebec qui se précipite pour s'en emparer mais par suite d' « effet », la balle rebondit à nouveau et passe sous la barre.

On remet en jeu et les deux équipes attaquent furieusement; les « bancs » font de nombreux « hands » et sur l'un d'eux l'arbitre accorde un coup franc à 15 mètres. Chapman le donne superbement et rentre la balle de façon imparable. Ci : Rennes, 2 buts; Paris, 1 but. Malgré tous leurs efforts, les deux équipes ne parviennent pas à augmenter le score, quoique Ruesch entre autre botte à 30 mètres, la balle rase la barre. La mi-temps est sifflée.

A la reprise, le C. S. A. qui veut gagner à tout prix joue de plus en plus dur et le demi gauche et l'arrière droit se font remarquer par leur brutalité; successivement Bourdais et Duffour sont touchés; ils reprennent leurs places peu après mais Paris domine pendant ce temps; cependant Scoones, Verlet, Evans, donnent « de l'air » et les Rennais repartent à l'assaut des visiteurs. Chapman et Blancard tentent plusieurs essais. Deluen rate deux buts faciles, puis les deux teams dominent tour à tour sans qu'aucun changement survienne dans le résultat.

Leur jeu

L'équipe parisienne est fort plaisante et le jeu de sa ligne d'avants aux passes redoublées fut fort admiré; la meilleure aile fut de beaucoup la gauche, encore que Poullain soit trop personnel et que Vasselin abuse du « heading » dans le milieu du terrain. Landauer, Parize, ne nous ont pas enthousiasmés. Dans l'ensemble la ligne combine superbement mais n'a aucune efficacité devant les buts et les shoots ne furent pas nombreux. Des demis, Petel se signala comme un joueur de grande classe, Bourette fut le meilleur avec lui. Whiteway qui jouait arrière paraît un peu vieux, Pelan a de bons dégagements mais il joue trop brutalement. Le goal eut de bons arrêts et ne pouvait empêcher les deux buts de Rennes.

Verlet était radieux après le match, fort heureux du résultat puisqu'il démontrait à la capitale que la province ne mérite pas qu'on fasse fi d'elle. « Joseph » fut d'ailleurs le meilleur homme sur le terrain, s'il était à Paris ou dans le Nord on s'accorderait pour lui trouver sa place dans l'équipe de France, mais, voilà, est-ce que la Bretagne compte ? A côté de lui Evans fut fort remarqué, son jeu de tête et la façon dont il marque l'homme lui valurent les applaudissements des connaisseurs. Lebec parut fort émotionné derrière ces deux hommes et quoique il eut de bons arrêts, il devait empêcher le but de Poullain. Comme toujours, les « halfs » rennais furent excellents. Scoones après une première mi-temps faible joua comme un lion, et Ruesch fut tout le temps le beau joueur que nous connaissons; toujours sur l'homme ou sur la balle, il est fort précieux et fut d'ailleurs bien secondé par Bourdais qui s'améliore de jour en jour. Deux hommes jouèrent à l'avant, Chapman et Blancard. Le premier fut le « Chapman » des grands jours; sa distribution de jeu, ses shoots et la façon dont il suit la balle furent fort remarqués. A ses côtés, Blancard fut bon; il a peut-être trop tendance à abuser de son shoot quand il est placé à 25 ou 30 mètres. Quant aux trois autres avants, on doit convenir que Odorico joua avec beaucoup de courage mais il n'est pas à sa place. Duffour est un remplaçant et Deluen déçut ses partisans. Sauf à la fin de la partie où il plaça quelques beaux centres, le reste du temps il fut franchement mauvais et il ne doit pas hésiter à s'entraîner sévèrement.

En résumé, fort belle partie; dommage que le public n'ait pas répondu plus nombreux à l'appel du Stade: les absents eurent tort car il y eut réellement du bon et beau football.

X...

FOOTBALL-ASSOCIATION

Red Star bat Hampstead Town, 6 à 5.
Olympique bat Union Sportive Boulonnaise, 1 à 0.
F.E.C. Levallois, bat Standard AC 7 à 0.
Patronage Olier et C.A. XIV° font match nul, 2 à 2.

STADE BRIOCHIN—STADE DINANNAIS

A Saint-Brieuc le Stade Briochin a battu le Stade Dinannais par 11 buts à 0.

U. S. S.—A. S. LAMBEZELLEC

A Saint-Servan l'Union Sportive Servannaise a battu l'Association Sportive de Lambézellec par 7 buts à 1.
Remarqués Laurent et Cartwright.

RUGBY

U. S. M.—INTERCLUBGAD'ZARTS

L'U. S. M. a battu par 6 points contre 5 (deux essais contre un essai transformé) l'Interclubgad'zarts.

COURSE A PIED

Le meeting d'automne du comité de Paris a eu lieu hier. Voici les résultats :
100 mètres. — 1. Mourlon 11" 3/5;
110 mètres, haies. — 1. Meunier, 17".
3.000 mètres. — 1. Bunel 9'34" 3/5.
400 mètres plat. — 1. Devaux, 53" 1/5.
Prix Decauville. — 1. Keyser, en 2'36" 4/5; 2. Dufau, 3° Dantigny.
Challenge Williams. — 1. Meunier, 31" 3/5; 2. Poulenard.
Challenge Paul Champ (5.000 mètres relais). — 1. Houilles Athlétic Club (Dumonteil, Grolleau, Yzquierdo), en 12'46" 4/5, 2. Racing Club de France (Keyser Dufau, Lucas), à 30 mètres.

CYCLISME

AU VELODROME BUFFALO

Une foule énorme assistait cet après-midi à la grande réunion donnée à la coquette piste de Neuilly et dont voici les résultats :
Grand Prix de Neuilly, course scratch, 1.000 m. — Les séries sont gagnées par Védrines, Schilles, Dupré, Ellegaard, Friol, Moretti; les séries de repêchage par Ricaux, Devoissoux et Mathieu. 1re demi-finale. 1. Friol en 1'51" 1/2; 2. Schilles, 3. Ricaux; — deuxième demi-finale : 1. Ellegaard, en 2'3"; 2. Mathieu, 3. Védrines; — troisième demi-finale : 1. Moretti, en 1' 46" 4/5; 2. Devoissoux, 3. Dupré. — Finale : 1. Friol, en 2'24" 3/5; 2. Moretti à une demi-roue; 3. Ellegaard.
Consolation, 900 mètres. — 1. Schilles, en 1'45" 2. Mathieu; 3. Devoissoux.
Course scratch (6.000 mètres). — Finale : 1. Pacquebusch, en 6'1" 2/5; 2. Fournous, 3. Quaissard.
Course de tandems (3.000 m.). — Finale : 1. Simeonie Costet, en 3'37" 1/5; 2. Bournac Rettich; 3. Delrieu Laurent.
Course d'amateurs (1.000 mètres). — Finale : 1. Doutremepuich, en 1'36" 2/5; 2. Gueuty.
Match Godivier Léon Georget. — 1 heure derrière tandems. — 1. Léon Georget, couvrant 50 k. 325; 2. Godivier, à 1 tour.
Match derrière motos, 20 kil — 1. Slappard, 2. Fossier, à 75 mètres.

PARIS-FONTAINEBLEAU

FONTAINEBLEAU, 28 septembre. — La course Paris-Fontainebleau disputée cet après-midi a remporté un vif succès.

En voici les résultats : 1. Victor Philippe, en 5 h. 25; 2. R. Peron; 3. Garia; 4. Habert; 5. Linois, etc.

HIPPISME

COURSES DE CAEN

1re COURSE. — 1er *Kabyle*; 2° *Jardy*, 3° *Jacquard*, —P. M. g. 7; pl. 5.50 et 7.
2° COURSE. — 1er *Eoppler*, 2° *Kabyle*, 3° *King Jacques*. — P. M. g. 7. pl. 7 et 16.
3° COURSE. — 1er *José*, 2° *Jalap*, 3° *Xucar*. — P. M., g. 18.50.
4° COURSE. — 1er *Kentucky*, 2° *Kapile*, 3° *Elth*. — P. M., g. 10.50; pl. 6. 6.
5° COURSE. — 1er *Islande II*, 2° *Jaserie*; 3° *Jour de Fête*. — P. M. g. 75; pl. 14 et 13.50.
6° COURSE. — 1er *La Fuite*, 2° *Inactif*, 3° *Le Scops*. — P. M. 6.50, 8.50 et 16.50.
Nous donnerons demain les résultats détaillés de ces courses.

LES COURSES DE LAVAL

La première journée des courses de Laval avait attiré dimanche sur l'hippodrome de Beau-Soleil, un public nombreux. Temps très favorable, sport intéressant. Voici les résultats des différentes épreuves:

Prix de la Société des agriculteurs de la Mayenne. — Au trot monté, 950 fr. de prix, distance : 3.000 mètres, 4 partants. — 1er *Fauvette* (Le Rouyer), g. 8.50; pl. 5; 2° *Foulecamp* (Barrault), 5.50; 3° *Vollige* (E. Foucher); 4° *Pâquerette* (A. Thébault).

Prix de la Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang. — Trot attelé, 800 fr. de prix; distance, 3.800 mètres, 5 partants. — 1er *Jéliatura* (P.-A. Viel), g. 18; pl. 11; 2° *Jeanne d'Arc* (Ruelland), 34.50; 3° *Hardie* (E. Bretagne); 4° *Ira* (A.Capelle), 5° *Indiana* (P. Miriel).

Prix des Chemins de fer de l'Etat. — Au galop, 1.000 fr. de prix; distance, 2.000 mètres, 5 partants. — 1er *Halterie* (Forcet), g. 10.50; pl. 8; 2° *Kiss* (J. Blavier), pl. 10; 3° *Ecobut* (comte Le Gualès de Mézaubran); 4° *Sorcière III* (baron du Bary); 5° *Touraine II* (J. Thérion).

Prix de la Société d'encouragement. — Course spéciale de haies; 1re catégorie, 2.000 fr. de prix; distance, 2.800 mètres, 9 partants. — 1er *Kelly III* (de Bellegrade), g. 38.50; pl. 12; 2° *Bonny-Boy* (comte A. d'Orsetti), pl. 17; 3° *Sans-Souci VI* (G. Perreau), pl. 18.50; *Unipar* (comte de Jumilhac); *Himalaya* (J. Triaire), et *L'Exilé* (G. Gaudin). — *Marval, Guipuscoa* et *Le Pommereux* se sont dérobés au départ.

Prix du Conseil général de la Mayenne. — Steeple-chase hacks et hunters, gentlemen rider; 1.200 fr. de prix, distance 3 600 mètres; 8 partants. — 1er *Arbitre* (baron Reillé), g. 9; 2° *Mirontaine* (Zentz d'Alnois); 3° *Vergelesse* (P. Richard).

Prix Ambroise-Paré. — Steeple-chase, à réclamer, 1.000 fr. de prix, 4 partants. — 1er *Nouvelliste II* (J. Thirouin), g. 9; pl. 7.50; 2° *Stella VIII* (comte de Biré), pl. 9.50; 3° *Larressore* (de Bellegrade); 4° *Noël III* (Bastide du Lude).

LES COURSES DE CHATEAUBRIANT

Favorisée par un temps splendide, la première journée des courses de Châteaubriant a obtenu un véritable succès, les sportsmen étaient nombreux, aussi avons nous pu admirer nos élégantes avec leurs belles et claires toilettes d'été qui ont été arrosées à la fin des courses par une bonne averse de pluie, la ligne d'arrivée qui était les années précédentes devant les tribunes et n'était pas en ligne droite, était cette année à l'ouest de l'hippodrome, ce qui a permis de faire une magnifique ligne droite, tant désirée par la commission des courses.

Aussi nous espérons que les sportsmen assisteront encore plus nombreux cette après-midi sur le bel hippodrome de Cholet à la deuxième journée de courses.

Voici les résultats des diverses épreuves qui ont été disputées cet après-midi :

1re COURSE. — Prix des Agriculteurs, au trot monté, 300 fr de prix, distance, 3.500 mètres environ, 9 engagés, 6 partants. — 1er *Esaü*, à M. Toublanc (Toublanc fils), g. 7.50; pl. 6.50; 2° *Caprice*, à M. Pucel (propr.), 70 k., pl. 9.50. — Non pl.: *Intrépide, Grenade, José, Debout, Kaviar.*

2° COURSE. — Prix de la Société d'encouragement, hors série, 1.500 fr., distance, 2.400 mètres, 10 engagés, 6 partants. — 1er *Zacharie*, à M. Jean Lieux (Allemand, app. 53 k. ½) g. 8.50; pl. 6.50; 2° *Seif-en-Nasr*, à M. L. Desgranges (R. Desgranges, app. 54 k. ½), pl. 6.50. — Non pl. : *Rémoulite, Grand Dauphin, Love, Antoniny.*

3° COURSE. — Prix du Gouvernement de la République. — Au trot monté, 1.900 fr. de prix, distance, 3.900 mètres, 5 engagés, 3 partants. — 1er *King of Hunaudière*, à M. Th. Lallouet, g. 5.50. — Non pl. : *Kadichah, Kélat.*

4° COURSE. — Prix du Conseil général, au galop, à réclamer, 1.500 fr. de prix, distance, 2.400 mètres. — 1er *Betzica*, à M. Jean Lieux (Allemand ap. 51 k.), g. 8; pl. 7; 2° *Manon VIII*, à M. L. Desgranges (R. Desgranges, 54 k.), pl. 16. — Non pl. : *Adah, Ellamère, La Cascade, Amatécite.*

5° COURSE. — Prix de la Société des steeple-chases de France, distance, 3.000 mètres. — 19 engagés, 4 partants. — 1er *Dry-Gin*, au lieut. Horment, g. 12.50; pl. 6.50; 2° *Ben Bell*, au lieut. de Pracomtal, pl. 6.50. — Non pl : *Aliada, Retraite.*

6° COURSE. — Prix de la société des steeple-chases de France (steeple-chase, 6° série), 2.600 fr. de prix, distance, 3.400 mètres, 9 engagés, 7 partants. — 1er *Farandole*, au vicomte de Langle (Audouard, 65 k.), g. 23; pl. 14.50. 2° *Henrietta*, à M. de Gazeau (Crossouard, 70 k.), pl. 50. — Non pl.: *Héroïque, Général Cacao, La Divatte, Pièce d'Or, Camyre.*

COURSES DE LONGCHAMP

PRIX DE MENON. — 1er *Duncan II* (Mac Gee), g. 12; pl. 6; 2° *Bassinatre* (O'Neill), 14. — Non pl. : *Ravenoire, Fairy, Kaldja.*

PRIX DE CHEFFREVILLE. — 1er *Dop* (Gauthier), g. 56 ;pl. 17; 2° *Abel* (Barat), 7. — Non pl. : *Lucknow, Coral II, Maléfice.*

PRIX VERMEILLE. — 1re *Moia* (J. Reiff), g. 17; pl. 9; 2° *Saint-Gemme* (Jennings), 18; 3° *Trinqueuse* (Marsh), 18. — Non pl. : *Coraline, Banshee, Meilleria, Questure, La Ribaude, Mrs Fussy, Princesse d'Arvor, Patte d'Oie* (tombée).

PRIX DE VILLEBON. — 1er *Fidelio* (J. Reiff), g. 10; pl. 7.50; 2° *Gentile* (Lancaster), 16. — Non pl. : *Rosimond, Désir II, Saint-Pé, Liberiad, Nestor III.*

PRIX DES CHÊNES. — 1er *Oued* (Sharpe), g. 68; pl. 20.50; 2° *Cornelius Nepos* (Milton Henry), 14.50; 3° *Hikuit* (Garner), 13.50. — Non pl. : *Jablackwood, Gué du Roi, Douglas, Hautot, Premier Coup, Aigle Blanc, Rollon, Carillonneur, Mandrin.*

PRIX DE MEAUTRY. — 1er *Gavroche III* (J. Childs), g. 38.50; pl. 16.50; 2° *Fedaja* (O'Neill), 11.50. — Non pl. : *Bicarra, Nardahandia, Scotora, Fil d'Ecosse, Daunt.*

Dépêches Commerciales

LES FRUITS A CIDRE

MORLAIX (Finistère), 28 septembre. — Par 1.000 kilos, les pommes sont vendues de 60 à 70 fr.
CHATEAULIN (Finistère), 28 septembre. — On paie de 55 à 60 fr. les 1.000 kilos de pommes.

PETITE PECHE

LA SARDINE

Concarneau. — Pêche du 27 septembre. — Bateaux sortis, 30; rentrés, 30; poissons par bateau, des cents; divers moules; vendu au vert, 10.000; pour la friture le reste, prix moyen du mille, 41 fr. la grosse; 25 à 35 la moyenne et de 12 à 19 fr. la petite, quelques-uns ont eu une moyenne de 1.500 à 2.000.

Palais. — Pêche du 27 septembre. — Bateaux sortis, 50; rentrés, 27; poissons par bateau, 1.500 à 2.000; au quart, 7-8; vendu au vert, 12.500; pour la friture, 38.000; prix moyen du mille, 36, 68 et 40 fr.; un bateau a eu une moyenne de 5.000.

Douarnenez. — Pêche du 26 septembre. — Grosse. — Bateaux sortis, 450; rentrés, 80; poissons par bateau, 2 à 3.000; au moule, 70-72; vendu au vert et pour la friture; prix moyen du mille, 45 à 48 fr.; quelques-uns ont eu une moyenne de 6.000.

— Pêche du 26 septembre. — Petiet. — Bateaux rentrés, 90; poissons par bateau, 1.500 à 2.000; au moule, 50-54; vendu pour la friture le tout; prix moyen du mille,25 à 32.50; quelques-uns ont eu une moyenne de 3 à 4.000.

Port-Maria. — Pêche du 27 septembre. — Bateaux sortis, 80; rentrés, 50; poissons par bateau, des cents ;a uquart, 7-8; vendu au vert, 12.000; pour la friture, le reste; prix moyen du mille, 34 à 37; quelques-uns ont eu une moyenne de 2.000.

LE MAQUEREAU

Concarneau. — Pêche du 27 septembre. — Petits. — Bateau xsortis, 130; rentrés, 130; poissons par bateau, 1.500 à 2.000; divers moules; vendu au vert, 15.000; pour la friture, le reste: prix moyen du mille, 20 fr.; prix le plus bas, 18 fr.; quelques-uns ont eu une moyenne de 2.000.

— Pêche du 27 septembre. — Gros maquereau. — Bateaux sortis, 130; rentrés, 130; poissons par bateau, des cents; divers moules; vendu au vert, les gros; pour la friture, les moyens; prix moyen du mille, 60 fr. les gros et 41.50 les moyens; quelques-uns ont eu une moyenne de 500 à 600.

Douarnenez. — Pêche du 26 septembre. — Bateaux sortis, 80; rentrés, 80; poissons par bateau, 1.000; vendu au vert, prix moyen du cent, 2.80 le petit aux usines et 5 à 6 fr. le moyen aux mareyeurs; quelques-uns ont eu une moyenne de 1.500.

LE THON

Concarneau. — Pêche du 27 septembre. — Sont rentrés les thonniers suivants : n. 1047, de Groix, avec 117 thons, vendus 214 fr. la douz.; n. 955, de Concarneau, avec 80 thons, vendus 149 fr. la douz.; n. 1106, de Groix, avec 220 thons, vendus 196 fr. la douzaine.

Douarnenez. — Pêche du 26 septembre. — Sont rentrés, les thonniers suivants : n. 782, de Groix, avec 253 thons, vendus 195 fr. la douz.; n, 1.396, de Douarnenez, avec 140 thons, vendus 195 fr. la d.; n. 1504, de Douarnenez, avec 300 thons, vendus 166 fr. la douzaine.

Poste Militaire

Les solutions sont insérées le lundi. — Renseignements absolument gratuits. — Adresser les correspondances à M. Ramus, à l'Ouest-Eclair. — Joindre 0 fr. 25 pour frais de recherches.

84 A. — Taille 1 m. 50 à 1 m. 66, poids maximum 65 kilos.

Dominique. — 1° Ayant été ajourné, il semble difficile d'être admis à l'engagement quelques jours après ,surtout pour les équipages de la flotte; 2° Oui.

Conscrit 13. — Ces jeunes gens seront convoqués en novembre devant une commission.

A. H. — 1° Tous ces jeunes gens seront convoqués, ceux qui ne se présentent pas seront considérés « bons » et incorporés comme tels. Si à l'arrivée au corps, ils ne réunissent pas les conditions requises d'aptitude physique, ils seront réformés temporairement pendant un an et, naturellement, ce temps ne leur sera pas compté comme service. Ceux ajournés deux fois par le conseil de révision puis pris bons ne feront que deux ans; 2° et 3° en ne se présentant pas, cet employé sera pris bon et incorporé; il ne pourra être considéré comme insoumis que s'il ne rejoint pas son corps et après deux mois.

M. B., Brest. — Cette aurait droit, à notre avis, à la réversibilité dès maintenant, puisque le principe en a été adopté, mais sa pension ne pourrait être liquidée qu'après le vote de la nouvelle loi.

Un conscrit embarrassé. — 1° Vous pouvez demander à n'être incorporé qu'à la libération de votre frère. C'est un droit que l'on ne peut vous contester, si votre frère sert comme appelé; 2° Vous serez examiné à nouveau par la commission de réforme qui siégera en novembre: 3° Vous serez pris bon ou ajourné.

Un abonné. — Oui, cet examen existe toujours. Quant au programme de cet examen, vous pourrez le connaître en vous adressant au directeur d'une école d'hydrographie ou vous le procurer à la librairie Chapelot, 30, rue Dauphine, Paris.

A. J. T. — Vous devrez rejoindre la portion centrale et serez affecté à Rennes ou dans une subdivision, suivant les nécessités du service.

Futur Cabo 14.567. — Vous pouvez très bien être désigné d'office pour le Maroc si le nombre de candidats n'est pas suffisant. Le ministre a le droit de faire changer de corps et de donner toute destination que le service impose aux engagés volontaires aussi bien qu'aux appelés. Vous n'auriez droit à aucun supplément de prime.

E. J. P. — Cet emploi ne figure pas parmi ceux réservés aux militaires, il est donc accessible à tout candidat à la suite d'un examen. Veuillez vous adresser au directeur d'une poudrerie pour connaître les formalités et conditions à remplir ou vous procurer la brochure traitant ce sujet à la librairie Lavauzelle, 10, rue Danton, Paris, prix 1 franc.

RAMUS.

DERNIÈRE HEURE

FIL TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

SIXIÈME ÉDITION

M. BARTHOU EN ESPAGNE

VERS L'ALLIANCE

Saint-Sébastien, 28 septembre.

M. Barthou, prenant le dernier la parole à l'inauguration d'une école, remercie le roi d'avoir permis aux plus hautes autorités des provinces de s'associer à cette cérémonie.

Faisant allusion à l'éloquent discours de l'alcade, il dit que les grands discours, comme les grandes pensées, viennent du cœur. Il le félicite d'avoir exprimé en un aussi beau langage des pensées et des espérances qui sont chères à tous les Français et auxquelles il est fier de s'associer comme représentant du gouvernement de la République.

Il exprime ensuite ses sentiments personnels, ceux du gouvernement et ceux de la France pour l'Espagne. Il passe en revue ses peintres, ses littérateurs, qui participèrent avec la France aux deux grands mouvements littéraires qui se sont produits au 17° et au 18° siècle, grâce au génie des Corneille et des Victor Hugo.

Il exalte éloquemment l'héroïsme avec lequel les Espagnols ont toujours défendu le sol de la Patrie ; il exalte également leur dignité et leur fierté.

M. Barthou termine en disant que sur la terre d'Espagne M. Poincaré, avec l'autorité de sa fonction et le prestige de son talent personnel, affirmera quels sont les sentiments de la France pour l'Espagne. Comment s'établira cette union ? Il ne m'appartient pas de le dire, mais ce que je sais, c'est que nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour rendre cette entente plus cordiale, affectueuse et étroite.

Des applaudissements répétés éclatent de toutes parts et saluent ce discours.

AU BANQUET

Le banquet offert à M. Barthou comprenait 72 couverts. La table était élégamment ornée de fleurs et de rubans. En face de M. Barthou était placé M. Geoffray, ambassadeur de France, et M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat.

M. Tabuyau, alcade de Saint-Sébastien, parle en français. Il dit avec quelle anxiété les populations espagnoles attendent M. Poincaré. Il dit que sa cité est heureuse de montrer son attachement pour la France et que le rapprochement des deux nations ne peut que la conduire à un avenir plus glorieux. Il fait l'éloge de la culture française et termine en exprimant le vœu que le prochain voyage de M. Poincaré en Espagne serve à resserrer plus encore les liens qui doivent unir à jamais deux pays voisins.

M. Lopez Munoz, ministre des affaires étrangères d'Espagne, rappelle les raisons historiques, politiques et morales de l'amitié entre les deux pays. Il boit à la santé de M. Barthou et le prie de dire à M. Poincaré que l'Espagne l'attend à bras ouverts.

M. Barthou répond : « Tout à l'heure, M. le ministre, vous me disiez que notre rencontre, notre amitié, la solidité des relations entre le président du Conseil de France et le ministre des affaires étrangères espagnol, est l'image, le symbole des relations qui unissent et doivent de plus en plus unir les deux pays. Vous pensez que les deux peuples doivent développer leur amitié. Vos sentiments sont les miens. Vos déclarations ont plus de force qu'un discours, elles ont la valeur d'un acte et au nom de mon pays, j'y réponds non par un discours, mais par un acte équivalent. Je ne veux pas dire que nous sacrifierons les intérêts légitimes et considérables de certains départements de notre pays, mais nous pourrons faire des concessions qui aboutiront à une entente. Alors nos pays connaîtront une ère d'amitié cordiale et loyale profitable à tous.

« Je bois à l'Espagne en portant la santé de Sa Majesté le roi Alphonse XIII. »

L'entretien avec le roi

Le président du Conseil s'est rendu au Palais de Miramar à 3 h. 1/2 pour l'audience royale. Cette audience s'est prolongée une heure. M. Barthou a été reçu avec les plus grands égards et le poste lui a rendu les honneurs. Le président du Conseil a été aussitôt introduit dans le cabinet d'Alphonse XIII, qui lui a réservé l'accueil le plus sympathique et le plus cordial.

Le roi a rappelé à M. Barthou les circonstances dans lesquelles il l'avait déjà vu. Il a ajouté qu'il était désireux de le revoir. Il a parlé avec le président du Conseil du prochain voyage de M. Poincaré et l'a entretenu de certains détails de son voyage sur lequel Alphonse XIII a demandé et fourni certaines indications.

L'entretien a également porté sur les questions relatives au Maroc et à la situation en Europe.

Le président du Conseil en ce qui concerne son voyage à Saint-Sébastien a été frappé de la volonté partout constatée de rendre plus cordiales les relations entre l'Espagne et la France.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

DIJON

Inscrits : 27.377. — Votants : 16.635
Suffrages exprimés : 16.409; blancs et nuls : 231.
Ont obtenu :
MM. Parabant, soc. un. .... 7.019 *voix*
Hébert, cons. .... 6.263 —
Docteur Julio, rad. .... 3.105 —
Il y a ballottage
Il s'agissait de remplacer M. Bouhey-Allex, décédé.

LES ACHATS DE CHEVAUX DE L'ALLEMAGNE

L'ANGLETERRE S'EMEUT

Londres, 28 septembre.

La presse anglaise commence à s'émouvoir du grand nombre d'agents qu'envoie depuis quelque temps l'Allemagne en Angleterre et en Irlande pour y faire la rafle des meilleurs chevaux. La plupart des journaux disent : « Pourquoi l'Allemagne qui a déjà tant de chevaux chez elle en achète-t-elle chez nous en de telles quantités ? C'est un mystère. »

Il paraît que depuis quelques mois le gouvernement de Berlin achète dans les comtés anglais et en Irlande une centaine de chevaux par semaine qui sont dirigés sur Hambourg.

UNE BOMBE EN ESPAGNE

Madrid, 28 septembre.

Un télégramme de la Corogne annonce que deux jeunes gens qui transportaient une bombe dans le village d'Asaodo, ont été tués par l'explosion de l'engin. Plusieurs passants ont été blessés.

ON SE BAT AU MAROC

Tanger (source anglaise), 28 sept.

Un combat acharné a eu lieu à Lara. De part et d'autre on se dit victorieux. De nombreux obus des croiseurs espagnols ont éclaté parmi les troupes espagnoles faisant de nombreuses victimes.

SATISFACTION A L'ULTIMATUM JAPONAIS

Nankin, 28 septembre.

Le général Tchanghsoun, avec une garde du corps composée de cinquante hommes de cavalerie a rendu visite ce matin au consulat japonais et présenté ses excuses pour l'incident de Nankin. Le consul japonais s'est déclaré satisfait.

DISPARITION MYSTÉRIEUSE

Paris, 28 septembre.

M. Louis Briquet, demeurant 150 rue de Flandre, a signalé ce matin au commissaire de police du quartier que son fils Georges, âgé de quatorze ans, avait disparu de son domicile depuis vendredi dernier.

LE TEMPS QU'IL FAIT

PARIS, 28 septembre. — Une aire anticyclonique persiste sur l'est et le centre du continent. Le maximum barométrique se tient sur la Russie (Kharkow, 766 m/m). La pression atmosphérique a baissé lentement sur l'ouest de l'Europe; de faibles minima apparaissent dans l'ouest de l'Irlande (Valencia 756 m/m) et de la péninsule Ibérique. Le vent est faible d'entre est et sud sur nos côtes de la Manche et de la Bretagne; il est modéré sur celles de l'Océan et en Provence.

Des pluies sont tombées sur le nord-ouest de l'Europe. En France on ne signale des averses qu'à Biarritz et à Perpignan. La température a encore monté dans nos régions de l'ouest; elle a baissé dans le nord et le sud. Elle était ce matin de 1° au Spitzberg, 4° à Moscou, 10° à Belfort et à Paris, 11° à Saint-Pétersbourg et Charleville, 15° à Brest, 17° à Toulouse, 22° à Alger. On notait dans les stations élevées, 9° au Puy-de-Dôme, 5° au Ventoux, 3° au Pic du Midi, 1° au Mont Mounier. En France ,la température va rester élevée dans l'ouest, voisine de la normale dans l'est; quelques pluies orageuses sont probables dans le sud et l'ouest. Pression barométrique à 7 heures du matin, 768 m/m 5; en baisse à 10 heures.

RENNES

Un banquet politique sous les Lices

LEURS AMIS FETENT MM. SAINT, PREFET ; LE HERISSE, SENATEUR; DESCHAMPS, DEPUTE ; ET JANVIER, MAIRE DE RENNES * * * * *

Hier, a eu lieu à Rennes la fête organisée, sous la présidence de M. Maringer, conseiller d'Etat, directeur de l'Administration départementale et communale au ministère de l'Intérieur, en l'honneur de MM. Le Hérissé, élu sénateur, Deschamps, élu député, et de MM. Saint, préfet d'Ille-et-Vilaine, et Janvier, maire de Rennes, promus officiers de la Légion d'honneur. De tous les coins du département, des hommes politiques étaient venus prendre part à cette manifestation, donnant à notre ville une animation à laquelle nous ne sommes pas habitués en cette saison.

Comme prélude, le Cercle Paul-Bert offrait, le matin, à 9 heures, devant l'Hôtel de Ville, une aubade à M. le Maire de Rennes. M. Janvier se tenait au pied du monument de la Bretagne, entouré de MM. Cazalet, président de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France ; Deschamps, député; Laurent, adjoint au maire ; et de plusieurs conseillers municipaux.

Devant ces personnalités, la musique et les jeunes gens et jeunes filles du Cercle étaient groupés, encadrés d'une foule nombreuse. M. Postel, directeur du Cercle, prononça quelques paroles aimables à l'adresse de M. Janvier, auquel une fillette, Mlle Martel, la première inscrite à la section féminine de gymnastique, offrit une gerbe de fleurs.

M. le Maire remercia les membres du Cercle de leur délicate attention, et faisant appel à leur patriotisme, leur dit de se souvenir toujours de la haute mission que la Patrie serait peut-être appelée à leur confier un jour.

Divers mouvements furent exécutés par les gymnastes, après quoi M. Cazalet, en termes vibrants, évoqua les grandes journées qui se préparaient dans notre ville où doit se tenir l'an prochain le concours fédéral des Sociétés de Gymnastique de France, sous la présidence de M. Raymond Poincaré. Avec une émotion qui gagna tous les assistants, il salua la belle figure de M. Raymond Poincaré qui incarne si bien le sentiment national ; puis, après avoir exprimé sa sympathie à M. Janvier, il lui remit l'épinglette d'honneur de l'Union des Sociétés de Gymnastique. Il décora également de cet insigne MM. Postel, directeur du Cercle Paul-Bert, et Roussin, directeur de la Section de gymnastique.

Enfin, M. Deschamps prononça quelques paroles pour remercier M. Cazalet de sa présence et féliciter M. Janvier de l'hommage dont il était l'objet en ce jour et auquel il s'associait pleinement. La « Marseillaise », exécutée par la musique clôtura cette première manifestation.

Le banquet des Lices

Le pavillon central des Lices avait été complètement transformé et constituait une salle de banquet agréablement et confortablement agencée. La table d'honneur, ornée de surtouts, était dressée sur une estrade dans le sens de la largeur, au fond de la halle qui était garnie de tentures rouges, et elle était surmontée de velours blanc disposé en plan incliné ; le buste de la République dominait le tout. Toutes les autres tables étaient placées perpendiculairement. Plantes vertes et faisceaux de drapeaux répandus à profusion formaient un joli décor. Dans une encoignure une estrade avait été réservée à la Musique municipale.

Le banquet comprenait 1.200 couverts et à midi toutes les places étaient occupées quand, sous la vaste salle, éclatèrent les premiers accents de la *Marseillaise*. Le cortège officiel faisait solennellement son entrée au milieu des applaudissements.

LES PERSONNALITES

M. Maringer prit la place du président et à ses côtés s'assirent MM. Saint, préfet d'Ille-et-Vilaine ; Maugère, président du comité d'organisation ; Le Hérissé, sénateur ; Janvier, maire de Rennes ; Deschamps, Guernier, Surcouf députés ; Cazalet, président de l'Union des sociétés de gymnastique de France ; Maulion, premier président de la Cour d'appel de Rennes ; Eon, avocat général à la Cour de Cassation, conseiller général ; Béchade, secrétaire général de la préfecture ; Perrin de la Touche, directeur de l'école de médecine et de pharmacie ; Laurent, premier adjoint au maire de Rennes ; Andrieux, directeur des postes, télégraphes et téléphones d'Ille-et-Vilaine ; Le Lepvrier, président du tribunal civil de Rennes ; Vié, sous-préfet de Fougères; Richard, secrétaire du Conseil général ; Garreau, maire de Vitré ; Gascon, maire de Redon ; Daniel, adjoint au maire de Rennes ; Savignon de la Rombière, président de chambre à la Cour d'appel ; Dottin, adjoint au maire de Rennes ; Lucron, sous-préfet de Vitré ; Le Corre, directeur des contributions directes ; Beillard, conseiller général ; Flaux, conseiller général ; Langelier, adjoint au maire de Rennes ; Revilliod, sous-préfet de Saint-Malo ; Ferron, conseiller général ; Demalvilain, conseiller général ; Zwingelstein, président du comité Mascuraud ; Labarthe, sous-préfet de Montfort ; Lacouloumère, sous-préfet de Redon ; Thélohan, conseiller général ; Leroux, adjoint au maire de Rennes ; Janvier, président du comité Mascuraud de l'arrondissement de Saint-Malo ; Corbeau, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Guillet, président du tribunal de commerce ; Guérin, conseiller général ; Beauchef, conseiller général ; Roger, ingénieur principal des chemins de fer de l'Etat ; Meigné, conseiller général de Saint-Aubin-du-Cormier ; Gasnier, conseiller général, maire de Saint-Malo ; Lesage, directeur de l'enregistrement ; Crolard, conseiller général, maire de Dinard ; Delande, conseiller général; Bûcheron, conseiller général; Gautier, conseiller d'arrondissement ; Louveau et Clavières, conseillers de préfecture ; Rouquier, commissaire divisionnaire ; Baisse, commissaire central ; Mouillefarine, chef de la gare de Rennes ; Soyer, chef de division à la préfecture ; Guittet, chef d'exploitation des tramways ; Beaufix, directeur de la Banque de France ; Lerondel, secrétaire général de la mairie ; la plupart des conseillers municipaux, ainsi que quelques dames, dont Mmes Laurent et Surcouf, etc...

Citons aussi de nombreux maires, adjoints et conseillers municipaux des communes d'Ille-et-Vilaine, dont M. Labbé, maire de Saint-Etienne-en-Cogles, le vice-doyen des maires du département, ainsi qu'une délégation de Saint-Georges de Reintembault, le pays de M. Janvier, laquelle était composée de MM. Patin, maire ; Boismartel, Gousset et Gilles, conseillers municipaux.

Durant tout le repas, la Musique municipale joua des morceaux choisis dont l'exécution fait honneur tant aux musiciens qu'à leur chef, M. Guillaume. Enfin, le pétillement du champagne dans les verres marqua le moment des discours. Un grand silence se fit et la partie oratoire commença.

Les discours

M. Saint, préfet d'Ille-et-Vilaine, se leva le premier.

« Messieurs, débute-t-il, je voudrais avoir des mots nouveaux qui n'aient pas la banalité d'un langage trop usagé, qui n'aient pas été employés avec une moindre sincérité, qui n'aient rien perdu de leur force convaincante et persuasive pour apporter ici à tous et comme je les ressens l'expression de ma profonde gratitude et mes remerciements sincères. »

Puis il remercie les organisateurs de cette manifestation et s'adressant à M. Maringer, représentant le gouvernement, il l'assure que tous ceux qui sont assemblés en cette enceinte pour le saluer et lui faire fête sont unis par une pensée supérieure d'entente et d'union républicaine.

Sa pensée se reporte ensuite vers le ministre de l'intérieur, auquel il doit un double tribut d'hommage et de reconnaissance pour la haute distinction qu'il vient de lui accorder.

M. Maringer, en venant lui remettre sa décoration, lui donne une nouvelle preuve d'amitié et de sympathie qui le touche profondément.

« Aussi je vous assure, ajoute-t-il, que tout à l'heure dans l'accolade rapide que nous échangerons, je mettrai pour ma part autre chose que l'étreinte banale et quasi rituelle qu'exige le protocole de la Grande Chancellerie ; j'y mettrai mon cœur tout entier. »

M. le Préfet fait ensuite l'éloge de M. Janvier, dont il exalte la ténacité, la sagacité et l'esprit de méthode qui font de lui un administrateur que la ville de Rennes apprécie justement.

Sans vouloir, dit-il, troubler cette fête par aucune parole belliqueuse, il tient toutefois à féliciter MM. Le Hérissé et Deschamps pour les belles victoires républicaines qu'ils ont remportées.

Se rappelant que M. Maringer est un fils des provinces de l'Est, il évoque « le pays si cruellement mutilé qui au milieu des vicissitudes que lui ont imposé les guerres a conservé ses traditions anciennes, ses coutumes historiques, et dont les idées se résument en une passion ardente : l'amour de la France. »

M. Saint ajoute à cet hommage rendu à la Lorraine un autre hommage qu'il adresse à la Bretagne, pays où le respect de la tradition n'est point, comme on pourrait le penser, un obstacle au sentiment républicain.

Voici la belle péroraison par laquelle M. le Préfet a terminé son discours dont la forme impeccable a fait le charme de tous les auditeurs :

« Au moment de vous convier à lever votre verre au chef de l'Etat, je ne puis m'empêcher de songer à la randonnée qu'il accomplit dans le Limousin, le Quercy et le Périgord. Le président de la République sera l'an prochain l'hôte de la Bretagne, dans cette ville de Rennes. Permettez-moi de lui dire en votre nom, lorsque j'aurai eu l'honneur d'être reçu par lui pour la préparation de la fête projetée, que l'enthousiasme respectueux et déférent qu'il trouvera parmi vous ne le cédera en rien à celui qu'il a rencontré chez nos compatriotes méridionaux et que s'il n'a pas la joie d'ouvrir des voies nouvelles au tourisme mondial, il trouvera des cœurs bretons républicains attachés à l'idéal élevé dont il porta le drapeau au poste élevé qui lui a été confié.

« Je lève mon verre à M. Raymond Poincaré. »

M. MAUGÈRE

Après qu'eurent pris fin les applaudissements qui soulignèrent ces paroles, M. Maugère, vice-président du Conseil général, président du Comité d'organisation, se leva. Il fit successivement l'éloge des quatre personnalités qu'on fêtait. Parlant tout d'abord de M. Janvier, il célèbre son passé de labeur, son essor rapide, son ardeur à répandre les idées syndicalistes dans les milieux patronaux.

« L'homme qui avait un tel passé, dit-il, ne pouvait manquer d'attirer l'attention de ses concitoyens. En 1908, les électeurs républicains de Rennes l'envoyèrent à l'Hôtel-de-Ville et ses collègues, qui connaissaient son activité, son expérience, le prièrent de ceindre l'écharpe de maire.

« Ils eurent raison de lui faire confiance : ce qu'il fut dans la vie privée il l'est dans la vie publique ; immédiatement il se met à l'œuvre et, avec la collaboration de son Conseil il établit un vaste programme.

M. Maugère détaille alors l'œuvre remplie à la mairie par M. Janvier et il en conclut que la distinction dont le maire de Rennes est aujourd'hui l'objet, est la juste récompense de ses immenses services et d'une vie de travail et d'honneur.

M. Maugère continue en s'adressant à M. Saint. Après avoir loué « son administration toute d'équité, de justice, d'honnêteté, de droiture qui fait l'admiration des républicains et impose le respect à ses adversaires », il dit :

« Vous vous êtes toujours souvenu que vous n'étiez pas seulement administrateur du département, mais aussi le représentant de ce gouvernement de justice et de liberté, de cette République largement ouverte, de cette République que représente par le drapeau aux trois couleurs, dont les plis sont assez vastes pour abriter tous les bons Français.

« Malgré vos absorbantes occupations, ne vous a-t-on pas toujours vu venir dans toutes nos fêtes républicaines, semant la bonne parole dans ces discours dont seul vous avez le secret, où l'élévation de la pensée le dispute avec la correction du style, le charme du langage réveillant ainsi les énergies, suscitant là les bonnes volontés, ralliant tous les hésitants. »

Puis M. Maugère salue en M. Le Hérissé le lutteur invincible, invaincu « qui le 13 juillet planta le drapeau républicain sur la forteresse réactionnaire du Sénat dans le département, ouvrant la brèche par où, dans quelques quinze mois passera toute la phalange républicaine et rasera définitivement la forteresse réactionnaire.

Enfin M. Maugère rappelle la carrière courte mais déjà brillante de M. Deschamps :

« Orateur élégant et disert, par sa parole chaude et prenante, il a maintes fois prouvé qu'il était un maître parmi les maîtres dans l'art de la parole. Voilà l'homme que l'opinion publique désignait depuis déjà longtemps, avec une force, une autorité telle que la réaction n'a pas osé lui opposer un adversaire. Aussi la journée du 31 août n'a pas été seulement un succès mais un véritable triomphe. »

Et l'orateur termine en levant son verre aux nouveaux décorés, MM. Janvier et Saint, et aux nouveaux élus, MM. Le Hérissé et Deschamps.

M. LAURENT

M. Laurent, premier adjoint au maire de Rennes, prend la parole au nom du Conseil municipal.

Après avoir souhaité la bienvenue à MM. Maringer et Cazalet, M. Laurent a un mot aimable pour chacun des héros de cette fête pour M. Saint qu'il caractérise en faisant ressortir la fermeté de ses principes républicains et son urbanité si exquise; pour M. Le Hérissé, dont il constate la vaillance dans les luttes électorales et la bonne grâce envers les ennemis politiques au lendemain des batailles; pour M. Deschamps, en qui il déclare que le parti républicain fonde le plus grand espoir, et enfin pour M. Janvier dont il vante « la haute intelligence des affaires, les admirables qualités de travailleur ». On applaudit vivement.

M. CAZALET

C'est le tour de M. Cazalet, président de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France. Il parle avec une ardeur toute méridionale et dès le premier moment il communique à son auditoire la flamme d'enthousiasme qui étincelle à chacun de ses mots.

Il exprime d'abord sa profonde gratitude pour le magnifique accueil qui lui a été fait à Rennes par la Municipalité et le Comité qui organise les fêtes de l'an prochain.

« Je vois autour de moi, dit-il, des camarades, des amis se consacrant sans lassitude ni défaillance à cette œuvre si intéressante et si féconde de l'éducation physique de la jeunesse française, sauvegarde et espérance de cette Patrie bien aimée dont je salue en vous, Messieurs, les meilleurs serviteurs.

« L'an prochain, à la Pentecôte, vous recevrez le chef de l'Etat ; laissez-moi vous dire que quelque délirantes et enthousiastes qu'aient été les acclamations de Bordeaux, elles ne sont rien à côté de celles qui attendent dans la ville de Rennes M. Raymond Poincaré, l'incarnation vivante de l'unité de la Patrie, de la dignité nationale et de la fierté française. » (*Applaudissements.*)

Après un salut émotionnant à cette Lorraine « qui brille toujours d'un si vif éclat », M. Cazalet remercie M. Saint, avec qui, depuis douze ans, il fait commerce d'amitié, M. Janvier, « ce maire admirable qui nous a tous conquis », M. Le Hérissé, « dont le nom seul est pour les gymnastes un signe de patriotisme et de dévouement », M. Deschamps, « si jeune, si populaire, si actif et si dévoué. »

Il termine en rendant hommage à la jeunesse française :

« Elle n'est pas morte, elle n'est pas en décadence, nous entendons son cœur battre à l'unisson du nôtre. Elle est prête à toutes les éventualités pour la France, la Patrie et la République. »

Ces dernières paroles se perdent au milieu du fracas des applaudissements et des acclamation que les idées patriotiques de l'orateur, si vivement exprimées, soulèvent parmi l'unanimité des assistants.

M. GUERNIER

M. Guernier, député de Saint-Malo, ne peut s'empêcher de traduire les sentiments de tous les convives en félicitant M. Cazalet de ses belles paroles : « Vous nous avez montré, lui dit-il, que s'il y a dans tout cœur breton un petit coin méridional, il y a dans un cœur méridional une empreinte bretonne très marquée. » Puis il se réjouit du succès de MM. Le Hérissé et Deschamps qui est le succès du parti républicain en Ille-et-Vilaine: il enregistre avec joie la distinction si méritée décernée à M. le Préfet et celle dont vient d'être honoré M. Janvier, qui est l'artisan de la prospérité et de la grandeur de la capitale bretonne. Il en vient enfin à définir les grandes idées sur lesquelles repose le programme républicain et il s'exprime ainsi :

« Nous nous séparons des conservateurs en ceci : c'est que nous faisons confiance au peuple et que nous allons à lui non pas seulement pour lui accorder ce que nous savons juste, mais pour lui demander quelles sont ses aspirations, ses idées, ses critiques, ses misères et ses souffrances; nous venons à lui non pour chercher ses défauts comme des maîtres supérieurs mais comme des amis, de même cœur et de même pensée, pour chercher dans une collaboration commune les solutions que nous nous ferons un devoir de consacrer dans les lois de la République. C'est dans ces sentiments fraternels de confiance absolue dans la droiture populaire que je lève mon verre en l'honneur de cet heureux département d'Ille-et-Vilaine. »

M. GARREAU

M. Garreau, maire de Vitré, parle au nom des maires d'Ille-et-Vilaine. Il enregistre les victoires républicaines récemment remportées ; elles font présager d'autres victoires prochaines qui assureront le triomphe définitif de la République chez nous. C'est dans cette pensée qu'il lève son verre aux pionniers de l'idée républicaine auxquels vont les honneurs de cette journée.

M. SURCOUF

M. Surcouf, député de Saint-Malo, adressant tant aux nouveaux décorés qu'aux nouveaux élus ses félicitations bien cordiales. Il fait plus particulièrement l'éloge de M. Janvier, « dont la compétence réservée jusqu'à présent à la seule ville de Rennes, excite l'envie du département tout entier ».

Il salue ensuite en M. Deschamps « l'apprenti devenu patron et établi près du pont de la Concorde avec la commandite de plus de 11.000 Rennais ».

M. Surcouf termine en constatant que les succès du parti républicain d'Ille-et-Vilaine sont dûs à sa discipline.

M. MARINGER

Enfin M. Maringer se lève et lorsque les applaudissements qui l'accueillent dès ce premier mouvement ont cessé, il parle, en termes simples, mais rehaussé par des traits spirituels qui émaillent agréablement son beau discours.

Le représentant du Ministre de l'Intérieur déclare qu'aucune mission ne pouvait lui être plus agréable que celle qu'il remplit aujourd'hui. S'adressant à M. Saint, il félicite notre préfet, dont la carrière administrative, longue déjà, est particulièrement bien remplie. Successivement chef de cabinet de préfet, sous-préfet dans l'Isère, sous-préfet dans la Charente-Inférieure, préfet de la Nièvre pendant trois ans, il a rempli avec distinction et beaucoup de tact et d'intelligence d'importantes fonctions au ministère du Commerce et de l'Industrie, et il administre ce département depuis bientôt cinq ans. Partout, il avait apprécier sa droiture, sa loyauté, la franchise de son caractère, la netteté de ses sentiments et sa foi fermement républicaine.

C'est alors que M. Maringer procède à la remise de la rosette d'officier de la Légion d'honneur décernée à M. Saint, auquel il donne l'accolade au milieu des applaudissements.

Cette première partie de sa mission remplie, le délégué du ministre se tourne vers M. Janvier :

« Il y a plus de cinq ans, dit-il, que pour la première fois vous vous êtes présenté à mon cabinet, place Beauveau, après votre élection à la mairie de Rennes. Vous m'avez exposé vos projets, votre programme administratif. Vous m'avez dit toutes vos espérances : c'était de faire le bien, beaucoup de bien, énormément de bien; c'était votre grande préoccupation de servir les intérêts de vos concitoyens qui venaient de vous témoigner une si grande confiance en votre dévouement, en votre activité, en votre intelligence, au service de cette cité que, disiez-vous, vous aimiez tant. Telles étaient vos espérances, mais il y avait aussi des appréhensions, et je le voyais bien, ces appréhensions se manifestaient chez vous, homme d'action, vous désireux d'aboutir, dans la crainte qu'un formalisme administratif ne vînt paralyser votre effort. Et ne vous en défendez pas, malgré votre rondeur. (*sourires*), malgré votre bonhomie souriante (*vifs applaudissements*), je le sentais bien, en me visitant vous abordiez le Minotaure. On parlait tout à l'heure — c'est M. Guernier, de M. Lebureau, — c'est M. Lebureau que vous abordiez quand pour la première fois vous êtes venu chez moi.

« Et bien, si grande fut votre séduction que M. Lebureau, vous l'avez conquis aux premiers mots et que vous en avez fait votre ami.

« Ah messieurs, il est facile de devenir l'ami d'un homme tel que M. Janvier, d'un homme qui a le cœur si haut placé. J'ai été le témoin depuis ce premier entretien que je viens de vous narrer, j'ai été le témoin de ses efforts persévérants, de ses efforts continuels pour mériter et toujours mériter la confiance qui lui avait été accordée.

« Messieurs, le gouvernement de la République a reconnu les éminents services rendus par votre concitoyen. Le *Journal Officiel* de ce matin enregistre la nomination de M. Janvier comme officier de la Légion d'honneur. C'est pour moi une tâche particulièrement agréable à remplir d'avoir, comme je l'ai fait tout à l'heure pour M. Saint, à lui servir d'introducteur dans notre Ordre national pour le promouvoir officier de la Légion d'honneur. »

M. Maringer fait alors M. Janvier officier de la Légion d'honneur et lui donne l'accolade, tandis que la *Marseillaise* résonne et que les applaudissements crépitent.

Puis à MM. Saint et Janvier, il remet les insignes en brillants qui leur sont donnés par leurs amis, en même temps qu'il offre à MM. Le Hérissé et Deschamps deux plaquettes commémorant leurs victoires et qui sont également le produit d'une souscription.

M. LE HERISSE

M. Le Hérissé dit comme les précédents orateurs sa joie en ce jour de fête; il félicite tour à tour MM. Saint, Janvier et Deschamps, puis il continue par un couplet sur l'école laïque.

M. DESCHAMPS

La parole est ensuite à M. Deschamps, impatiemment attendu.

Après un préambule dans lequel il traduit son émotion bien compréhensible, le nouveau député s'exprime ainsi :

« Il y a quelques années quelqu'un me conseilla de me présenter aux élections du Conseil général dans le canton nord-est de Rennes; ce fut M. Le Hérissé dont nous fêtons aujourd'hui l'élévation au Sénat. Depuis ce temps il fut pour moi le conseiller le plus affectueux et le plus bienveillant, prêt à éloigner les inquiétudes que je pourrais avoir, me traitant avec une sollicitude telle que les pères en ont pour leurs enfants, et me montrant que dans la politique il y a de braves cœurs dont la seule ambition est de faire du bien autour d'eux. »

A ces remerciements, il joint ceux qu'il doit à M. Janvier pour l'appui qu'il lui donna par son autorité, et il poursuit en exposant son programme :

« S'efforcer de trouver dans les grandes idées de patrie, de justice et de liberté le secret des formules qui doivent permettre à la République d'avancer toujours davantage dans la voie du progrès, défendre contre les adversaires de toutes sortes les idées de laïcité intimement liées aux institutions républicaines, satisfaire les justes aspirations des classes laborieuses en votant les lois sociales, demeurer fidèle aux principes républicains. N'est-ce pas traduire en quelques phrases les sentiments qui animent les républicains, et tous les républicains ? »

Enfin M. Deschamps assure de sa sympathie la plus vive ses collaborateurs du Conseil municipal et, s'adressant à tous les républicains, il leur promet de leur marquer par des faits sa reconnaissance en défendant toujours l'idée républicaine.

M. JANVIER

M. Janvier parle le dernier. Il le fait avec cette bonhomie souriante qui donne à ses causeries un charme tout particulier. En guise d'exorde, il dit l'émotion qu'il éprouve en présence de tant de témoignages de sympathie qui viennent de lui être donnés, mais il ne tarde pas à reprendre son assurance et à chacun des orateurs dont nous venons d'analyser les discours il adresse un mot de remerciement.

Il ne dissimule pas combien il a été touché que l'on ait surtout exalté son passé de travailleur, de « compagnon », dont il se fait un titre de gloire. Il a un souvenir particulier pour ceux de son pays natal qui sont venus en ce jour de fête lui donner une preuve d'attachement. Il n'oublie pas non plus ses conseillers municipaux dont il est à même d'apprécier les qualités, et il dit à M. Maringer combien il lui est reconnaissant pour l'accueil si aimable qu'il lui réserve quand il va auprès de lui défendre les intérêts de la ville de Rennes.

Enfin M. Janvier réunit tous les républicains dans une même pensée pour leur exprimer sa gratitude et c'est à eux qu'il lève son verre.

Il est quatre heures; les discours sont finis et cette manifestation s'achève après que de nombreux convives ont défilé devant la table d'honneur pour féliciter les nouveaux élus et les nouveaux décorés.

Achetez vos vêtements à Paris-Liquidation, vous ferez une économie incontestable.

La messe du départ

A la Cathédrale

Hier matin, à 8 heures et demie, était célébrée à la cathédrale la messe du départ des conscrits de la classe 1912. Bien avant l'heure la foule remplissait les vastes nefs et à l'heure exacte les nombreux conscrits encadrés par leurs aînés, les vétérans de 1870, pénétraient dans la Métropole, précédés de la musique de la Tour-d'Auvergne.

Les voûtes de l'édifice disparaissaient sous les trophées de drapeaux et l'autel était décoré avec magnificence. Mgr Dubourg présidait cette imposante cérémonie. On remarquait dans l'assistance M. Brager de la Ville-Moysan, sénateur.

Après l'évangile, M. l'abbé Yvelot, missionnaire de Saint-James, prononça une allocution dans laquelle il retraçait les vertus du soldat chrétien.

Pendant l'offertoire, M. l'abbé Ménager, vicaire à Saint-Etienne, chanta avec beaucoup de talent différents cantiques. Il était accompagné à l'harmonium par M. l'abbé Lecoiffier, le dévoué aumônier qui pendant la retraite s'était dépensé sans compter auprès de ses chers conscrits.

L'harmonie La Tour-d'Auvergne exécuta aussi plusieurs morceaux. L'office terminé, Mgr Dubourg adressa un paternel adieu aux conscrits et il donna sa bénédiction.

Au monument des morts pour la patrie

A l'issue de cette cérémonie, le cortège se forma sur la place St-Pierre, et précédé de la musique de la Tour d'Auvergne, les vétérans et les conscrits se dirigèrent vers le monument du Souvenir, sur le Champ de Mars, pour déposer une couronne à la mémoire de ceux qui moururent pour la patrie.

Une foule très dense accompagnait les jeunes et les soldats de 1870 pendant que l'excellente musique jouait ses marches les plus entraînantes.

Au monument, l'affluence était considérable et un service d'ordre avait dû être organisé. Un bref commandement retentit, clairons et tambours battent aux champs et toutes les têtes s'inclinent pour le Salut au drapeau.

Après l'exécution de la « Marseillaise », M. Le Jemble de la Hussaire s'avance et au nom de M. Surcouff prononce des paroles d'une haute inspiration patriotique.

« C'est le culte pieux du souvenir, dit l'orateur, en s'adressant aux jeunes, qui vous ramène ainsi chaque année toujours plus nombreux et toujours aussi vibrants d'espoir pour célébrer dans cette imposante cérémonie nos deuils patriotiques, nos douleurs passées, mais aussi pour affirmer notre immortel amour pour la France et notre invincible confiance en ses destinées futures... »

Après avoir évoqué cette grande idée de la patrie, M. Legemble de la Hussaye montre combien le patriotime est vivace dans notre Bretagne : « Et c'est cette patrie belle entre toutes les patries, continue-t-il, que quelques voix malheureuses et égarées voudraient vous apprendre à renier. Allons donc, ils ne vous connaissent pas vous, fiers gars de notre vieille Bretagne, ceux qui veulent souffler à notre oreille de décevantes illusions et des chimères irréalisables. Ils ne savent pas que notre cœur est pétri d'indomptable fierté patriotique sur laquelle vous ne permettrez jamais qu'on porte une main néfaste et sacrilège..... »

L'orateur termine par ce passage à propos de la loi de trois ans.

« Lorsque ces mois derniers, devant les justes inquiétudes que nous causaient les agissements d'au-delà de la frontière, le gouvernement après avoir mûrement réfléchi sur la question, a jugé que nos effectifs n'étaient pas suffisant pour maintenir d'une façon certaine notre sécurité et notre honneur et qu'il fallait revenir à une année de service supplémentaire. Quel frisson merveilleux et intense a traversé le pays tout entier !

« Malgré quelques résistances isolées et tristes, le patriotime, on peut le dire, a réuni dans un même élan de généreuse ardeur tous les enfants de la France et ce fut une heure réconfortante et noble que celle ou du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest nos jeunes, nos vaillants jeunes n'ont eu pour répondre à l'appel du pays que ce cri sublime, si bien traduit par notre grande barde breton.

« T'as besoin de nous maman la France,
Les v'là tes gars, va pour trois ans ! »

Le discours fut accueilli par des applaudissements répétés et M. Brager de la Ville-Moysan, sénateur, prit ensuite la parole. En termes éloquents, il dit ce qu'était le culte du drapeau, cet emblème de la Patrie qui fit le tour du monde sur les différents champs de bataille. Ce drapeau, on doit lui vouer un amour immense et, s'il le faut, mourir pour lui.

Ensuite, le sénateur évoqua le souvenir de l'Année Terrible et il montra comme exemple à ceux qui allaient partir à la caserne, tous ces vieux braves de 1870 qui étaient là au pied du monument restes des héroïques armées qui luttèrent désespérément pour maintenir haut et ferme le drapeau français.

Un immense cri de « Vive la France » accueillit la péroraison de l'orateur et ce fut au tour d'un jeune conscrit, M. Mérel, étudiant de droit, d'adresser au nom de ses camarades un suprême hommage aux morts pour la Patrie.

« Ce monument vous rappelle, dit-il aux vétérans, la longue et terrible campagne de 1870-1871 sur laquelle pleure toujours l'âme de la Patrie et vos camarades, chefs et soldats, tombés glorieusement sur le champ de bataille.

« Il nous apprend à nous les jeunes qu'il nous faut aujourd'hui remplir le grand devoir que, depuis 42 ans les générations se transmettent bannir de plus en plus et pour jamais de nos cœurs et des cœurs de tous les Français et l'angoisse et la crainte et la pusillanimité et l'indifférence par les élans d'un dévouement sans limites d'un patriotisme indéfectible et sincère, rayonnantes promesses d'une revanche que l'ennemi, dans son orgueil égoïste, nous offrira, nous imposera demain peut-être...

« Braves devanciers qui, il y a quarante ans, donniez votre sang pour la France croyez donc que notre sang aussi lui appartient déjà et cela sans retour.

« Demain, s'il le faut, nous le verserons sans regret et mon affirmation devient pour moi et pour mes camarades un serment que, nous aussi, nous n'oublierons jamais.

« Qu'elle sonne l'heure des batailles et nous vengerons les défaites de 1870 et nous consolerons la France en lui rendant les provinces perdues.

« A cette heure tragique, Dieu donne la victoire. »

Ces paroles enflammées provoquent l'enthousiasme de toute l'assistance qui éclate en bravos répétés.

ELLE VAGABONDAIT. — Les agents ont arrêté hier une nommée Germaine Onfroy, âgée de 16 ans, sans profession ni domicile fixe, inculpée de vagabondage. Elle a été interrogée par M. Richard, commissaire du 3e arrondissement et ensuite a été conduite au parquet qui l'a fait écrouer.

UN MAUVAIS MOMENT. — Samedi soir, la nommée Lucie Verpillot, fille soumise, a été arrêtée en vertu d'un extrait de simple police et écrouée à la maison d'arrêt.

LES POIVROTS. — Le dimanche est la journée des poivrots. Hier matin, dès 9 heures, une femme abominablement ivre, excitait par trop l'hilarité des passants sur la place Saint-Pierre. Pour mettre fin à cette gaieté intempestive, les agents durent mettre l'ivrognesse dans une voiture à bras et la conduire dans cet équipage au violon.

Pour varier, à midi, un homme ivre lui si, se querellait avec sa femme, boulevard de la Tour-d'Auvergne. Un véritable pugilat s'engagea bientôt, mais les agents intervinrent pour séparer le couple et... le combat cessa faute de combattants.

LA POLICE OPERE. — Il a été dressé samedi trois contraventions pour ivresse.

OBSÈQUES

Les familles Boucher, Berger, Ollivier, Connen, Clément, Bérard-Péan et Cuault, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de Monsieur **Albert BOUCHER**, receveur de l'enregistrement à Brest, décédé le 27 septembre 1913, à Pleurtuit (Ille-et-Vilaine), dans sa 59e année, muni des Sacrements de l'Eglise, et vous prient de bien vouloir assister à ses convoi et inhumation qui auront lieu à Rennes, le mardi 30 septembre 1913.

On se réunira à la gare Etat, à 1 heure de l'après-midi.

L'inhumation aura lieu au cimetière de l'Est.

Le présent avis tiendra lieu de lettre d'invitation.

VITRÉ

MESSE DE DEPART. — Dimanche matin, à 8 heures, a eu lieu en l'église Saint-Martin la messe de départ pour les jeunes gens des classes 1912-1913.

Les jeunes gens qui s'étaient rendus à la retraite de départ assistaient à cette cérémonie.

MAUVAIS MOMENTS. — Julien Meur, 27 ans, journalier à Vitré, avait été condamné récemment par le tribunal correctionnel de Vitré pour coups à sa femme.

En vertu d'une contrainte par corps, il a été conduit à la maison d'arrêt.

Argentré-du-Plessis

NECROLOGIE. — Nous avons la douleur d'apprendre la mort de Mme Théophile Piard née Marie Guais, décédée à l'âge de 47 ans, après une longue et cruelle maladie.

L'inhumation aura lieu dans l'église paroissiale d'Argentré mardi prochain, à 10 h. 1/2. Nous prions MM. Théophile Piard père et fils, si éprouvés, d'agréer nos plus sincères condoléances.

EMPLOYE INDELICAT. — Plainte a été porté à la gendarmerie par M. Aristide Bardoux, ferblantier au bourg d'Argentré, contre un de ses employés qu'il avait congédié et qui est parti emmenant avec lui les deux petits chiens de son patron. On croit que l'ouvrier indélicat est parti dans la direction de Saint-Malo. La gendarmerie enquête.

FOUGÈRES

Les élections municipales

Les élections municipales auxquelles on procédait hier à Fougères ont donné lieu à une bataille d'affiches assez animée, mais se sont déroulées sans incident notable.

Elles offraient un intérêt particulier en ce qu'elles étaient faites pour renouveler celles du mois de mai 1912, annulées par le Conseil d'Etat.

On sait quel incident avait motivé cette annulation : entre le premier et le second tour de scrutin, c'est-à-dire exactement dans la nuit du 11 au 12 mai 1912, une intervention inattendue avait opéré une sorte de mariage forcé entre la liste radicale (qui venait en tête au premier tour) et la liste socialiste, déterminant l'écrasement de la troisième liste (libérale), et aboutissant à l'élection complète de la combinaison nouvelle : 21 radicaux et 6 socialistes.

C'était le succès de ce qu'on appela alors la manœuvre Le Hérissé, du nom d'un de ses auteurs.

Hier, trois listes sollicitaient à nouveau les suffrages des électeurs fougerais, mais dans des conditions sensiblement différentes de celles de l'an dernier, la liste radicale sortante ayant en face d'elle, en outre d'une liste socialiste unifiée, une liste républicaine dissidente formée par les principaux protestataires de mai 1912, M. Gobé en tête.

Voici les résultats du scrutin d'hier :

Inscrits : 5.113. — Votants : 3.955.

LISTE REPUBLICAINE

Haslé, Albert	894
Delalande, Joseph	1.199
Desrues, Louis	1.327
Esnault, Auguste	1.133
Feuvrier, Louis	1.069
Hameau, Louis	1.077
Lemercier-Roussel, Basile	998
Mandel, Gustave	1.324
Milcent, Louis	1.090
Mobèche, Pierre	1.129
Pannier, Francis	1.070
Pirotais, Théophile	1.076
Almin, Fernand	893
Blot, Jean-Marie	1.038
Bréard, Jules	1.063
Delahaye, Francis	851
Doudard Victor	953
Efenne, Auguste	937
Fichepoil, Alphonse	1.011
Fournier, Magloire	1.129
Gobbé, Julien, boucher	967
Giron, Jean-Marie	918
Lemainais, Edmond fils	895
Leroux, Amilcar	946
Machet Georges	1.093
Piton, Pierre	1.079
Tesnières, Victor	775

LISTE D'UNION REPUBLICAINE

Gobé, Julien, Dr. hon. d'école	1.906
Delaunay, Auguste	1.594
Roussel, Jean-Marie	1.733
Azé, François	1.421
Beaucé, Jean	1.684
Blin, Jean-Baptiste	1.630
Boulé, Joseph	1.428
Chastain, Louis	1.500
Chataignier, Joseph	1.403
Durand, Albert	1.723
Denis, Paul	1.692
Duchemin, père	1.611
Pierre Duguest	1.569
François Galle	1.473
Benjamin Garnier	1.465
Julien Gendron	1.528
Isidore Hubert	1.453
Louis Leteuré	1.619
Ernest Max	1.437
Ange Morand	1.367
François Pichard	1.468
Henri Pinel	1.575
Charles Quinton	1.715
Amand Roisille	1.340
Victor Thomas	1.512
Pierre Vallet	1.714
Maurice Vitu	1.639

LISTE SOCIALISTE

Barbedette, Alphonse	1160
Baranger, René	1185
Brault, Amand	1157
Duponi, Auguste	1202
Desrues, Ambroise	1155
Fablet, Emile	1161
Feuvrier, Ernest	1374
Galon, Victor	1327
Goëzin, Henri	1140
Guimard, César	1144
Huchet, Joseph	1143
Keraudret, Francis	1152
Le Cronc, Henri	1.213
Lefeuvre, François	1.149
Lefèvre, Louis	1.151
Lemaître, Jean	1.153
Lepouriel, Henri	1.388
Lesène, Pierre	1.205
Loisel, Ernest	1.240
Martiniau, Joseph	1.151
Mentec, Emile	1.167
Paumard, Pierre	1.146
Rigault, Francis	1.191
Romagné, Louis	1.172
Sauton, Léon	1.169
Trébourg, Eugène	1.279
Vaillant, Julien	1.387

IL Y A BALLOTTAGE

VOISIN BRUYANT. — Deux habitants de la rue Général-Chanzy vivent depuis longtemps en mauvaise intelligence.

Rentrant ivre certain soir, Rolb... a cogné sur son voisin Ron..., puis a brisé à coups de pied carreaux et porte.

Cet esclandre lui vaudra d'être appelé à s'expliquer devant la justice.

Louvigné-du-Désert

UNE MAIN BROYEE. — Au village de la Suzannais, en battant du blé-noir, le fils Ronceray qui engrenait, a eu la main gauche entraînée par une javelle et broyée par le batteur.

M. le docteur de Montigny a dû pratiquer l'amputation de la main dont il ne reste plus que la paume.

MONTFORT

LES PETITS FAITS DE LA RUE. — Grand émoi, samedi soir, entre cinq heures et demie et six heures, rue de Rennes. Une scène de ménage des plus bruyantes occasionne un rassemblement et le rassemblement fait naître de nouvelles discussions. Dans le square voisin il ne manque plus que le Raffût de Saint-Polycarpe. Bref, la gendarmerie intervient et le calme renaît.

Saint-Pern

A COUPS DE MANCHE DE FOUET. — M. Thual, cultivateur au hameau de la Motte, commune de Saint-Pern, revenait de Médréac, dans sa charrette, quand près de la Croix-Noë, il croisa deux autres véhicules venant en sens inverse. Comme la route est étroite, M. Thual arrêta son attelage et invita ceux qu'il rencontrait à passer les premiers. Mal lui en prit : un domestique du nom de B... vint à lui et, après être monté dans la charrette, lui porta un coup de manche de fouet sur la tête. Une automobile survint : B... voulut descendre, mais tomba par suite d'un faux pas. En se relevant, il frappa de nouveau Thual qui descendit à son tour et bientôt un corps à corps se produisit entre les deux hommes. Blessé au visage, Thual a fait constater ses blessures par M. le docteur Charpentier, médecin à Bécherel, puis a porté plainte contre son agresseur.

REDON

ECHAPPES BELLE ! — Un accident qui aurait pu avoir de terribles conséquences s'est produit samedi soir, près de l'octroi de la rue Saint-Michel.

A cet endroit s'élève une maison nouvellement construite, habitée par M. Guillas, retraité du chemin de fer, et sa famille.

Vers 6 heures et demie, deux des enfants de M. Guillas, un jeune homme de 21 ans, qui accomplit en ce moment son service militaire, et une jeune fille de 17 ans, étaient accoudés au balcon en ciment d'une fenêtre du premier étage, lorsque, soudain, la balustrade céda sous leur poids et les malheureux furent précipités sur le sol.

Dans sa chute, M. Guillas fils se fractura le poignet droit et sa sœur se fit une blessure à la tête et des contusions sur plusieurs parties du corps.

Les blessés reçurent les soins de M. le docteur Gascon fils. Leur état, fort heureusement, est aussi satisfaisant que possible.

REGION MALOUINE & DINANNAISE

SAINT-MALO

PAIEMENT DES PENSIONS. — Le paiement des pensions du 3e trimestre aura lieu aux dates suivantes, aux bureaux de la Marine, à Saint-Malo.

Mercredi 1er octobre. Caisse des Invalides, hommes.

Jeudi 2. — Caisse des Invalides, veuves.

Vendredi 3 et samedi 4. — Caisse de prévoyance.

Lundi 6 — Titulaires des deux pensions et retardataires des deux caisses.

MENDICITE EN REUNION. — Les nommés Auguste Campion 36 ans, originaire de Saint-Servan, raccomodeur de parapluies, et Jean Le Bihan, 36 ans, ébéniste, né à Douarnenez, ont été arrêtés par la gendarmerie pour mendicité en réunion et déférés ensuite au Parquet.

CONTRAVENTIONS. — Dans la soirée de samedi, la police a dressé deux contraventions pour ivresse et scandale sur la rue, une pour tapage injurieux et une dernière pour racolage sur la voie publique.

A L'UNION SPORTIVE SERVANNAISE. — M. Gineste, président fondateur de l'Union Sportive Servannaise a été réélu président au cours de l'assemblée générale qui s'est tenue samedi à la mairie.

Dol-de-Bretagne

ETAIT-CE UN VOL ? — M. François Fleury, négociant, boulevard de la Gare à Dol, étant allé voir ses ouvriers l'un des jours derniers, avait laissé sa bicyclette contre un ravin bordant la voie ferrée de Dol à Rennes.

Or, quand il revint pour la prendre, il constata que sa bicyclette une superbe machine valant 280 francs était disparue. M. Fleury, en rentrant à Dol retrouva sa bicyclette entre les mains d'un individu qui lui déclara l'avoir trouvée et la porter au commissariat de police. Que valait cette explication ? M. Fleury, croyant à un vol, a porté plainte à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

Epiniac

UN ENFANT SOUS UNE VOITURE. — Un accident mortel, dont la victime est un enfant de trois ans, s'est produit l'un des jours derniers à Epiniac.

Le petit Victor Rouxel, dont les parents sont garde-barrières au passage à niveau n° 21, s'amusait avec d'autres enfants dans la cour d'un fermier voisin, M. Billot, chez lequel sa mère était occupée à ce moment.

L'enfant se trouvait sous une voiture chargée, et il eut l'idée malheureuse de retirer la chambrière qui équilibrait la voiture par derrière. A ce moment une fillette grimpa dans la voiture, se portant sur l'arrière. Le véhicule fit aussitôt bascule, tombant sur le petit Rouxel, qui fut écrasé net.

Quand on le dégagea, on constata qu'il était mort, ayant eu la colonne vertébrale brisée. La mère du pauvre petit, que l'on appela aussitôt, ne put que constater l'affreux malheur qui venait de se produire.

DINAN

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — René Vétier, rue du Guichet; Emile Vétier, rue du Guichet; Georges Gervais, rue Chalotais; Edouard Brebel, Ville-Marie.

Publications. — François Duras, militaire au 23e d'infanterie coloniale et Alice Elliet, couturière; André Colas, capitaine au 24e dragons, et Adrienne Debouzie, s. p.; Armand Bamon, boucher, et Agathe Ferron, couturière.

Mariage. — Célestin Touzé, 33 ans, comptable, domicilié à Saint-Malo, et Jeanne Hélouvry, 22 ans, caissière, à Dinan.

Décès. — Gaston Onnée, 7 mois, route de Ploubalay; Marguerite Cocheril, 4 ans 11 mois, rue Châteaubriand; Joseph Ruquay, 79 ans, époux Coudray, rue de Berst; Maria Flachet, 55 ans, s. p., épouse Lemaitre, rue Even; Anne-Marie Ferlicat, 47 ans, ménagère, ép. Houel, rue du Petit-Fort; Renée Leseignoux, 4 mois et demi, rue de Brest; Félicité Morvan, 76 ans, ménagère, veuve Cautin, rue Chauffepieds; Jeanne Bouvreuil, 61 ans, ménagère, rue de Brest.

Broons

LE COMICE AGRICOLE. — Le comice agricole aura lieu au bourg de Broons le mercredi 8 octobre.

FOIRE. — La foire dite Saint-Michel aura lieu le mercredi 1er octobre.

Côtes-du-Nord

SAINT-BRIEUC

TENTATIVE DE SUICIDE. — Hier matin, le bruit courait en ville que M. Joseph Gillard, âgé de quarante et un ans, charron, demeurant rue de l'Abattoir, venait de se tirer un coup de revolver dans la tête.

La police, aussitôt prévenue, se transporta sur les lieux et l'agent Hidrio, accompagné de M. Ch. Le Villain, pénétra dans la maison dont les portes étaient grandes ouvertes. Ils trouvèrent le blessé allongé, tout habillé sur son lit, dont les draps et les oreillers étaient couverts de sang.

M. Gillard portait à la tempe droite une assez grave blessure, mais il avait toujours conservé toute sa connaissance. Un revolver se trouvait sur la cheminée de la chambre et était encore chargé de deux cartouches à blanc — M. Gillard avait en effet acheté ce revolver la veille, et l'armurier qui le lui vendit, voyant son état de surexcitation, lui avait remis des cartouches à blanc au lieu de balles.

M. le docteur Nimier, arrivant à passer dans le quartier, fut mandé aussitôt et vint prodiguer les premiers soins au blessé, qu'il conduisit ensuite en automobile à l'hospice.

Son état ne présente aucune gravité et, sauf complication, le blessé sera bientôt rétabli.

Interrogé par M. Judic, commissaire de police, sur les motifs de sa tentative de suicide, M. Gillard déclara qu'il avait voulu se tuer pour des raisons de famille. Alcoolique et sournois, il menait la vie dure à sa femme qui, samedi soir, dut quitter avec ses enfants, le domicile conjugal.

LA FETE PATRONALE DE SAINT-MICHEL — Ainsi que nous l'avons annoncé hier dimanche a eu lieu la fête patronale de la paroisse Saint-Michel. De nombreux fidèles ont assisté aux différents offices de la journée. Une grand'messe en musique a été exécutée à la perfection par l'excellente maîtrise de Saint-Michel.

Aux vêpres, M. le chanoine Le Cogû, vicaire général titulaire, prononça un sermon éloquent. Un salut solennel du T. S. Sacrement clôtura la fête.

BENEDICTION D'UN CALVAIRE. — Dimanche, dans l'après-midi, M. le chanoine de la Villerabel, vicaire général, a procédé à la bénédiction d'un nouveau calvaire au cimetière de Cesson. De nombreux fidèles ont assisté à la touchante cérémonie et ont goûté l'allocution de circonstance que prononça M. de la Villerabel.

PELERINAGE A NOTRE-DAME DE BEL-AIR. — Dimanche matin, de nombreux pèlerins ont pris le train de Collinée pour se rendre à Notre-Dame de Bel-Air, où la Ligue des Femmes Françaises s'était donné rendez-vous.

Le beau temps a favorisé les pèlerins, qui ont pu assister à toutes les cérémonies présidées par M. le chanoine Bannier, curé-doyen de Moncontour.

ETAT-CIVIL. — Erratum. — *Promesse de mariage.* — François Renault, comptable, et Louise Chevrel, s. p.

Moncontour

BREVET D'APTITUDE MILITAIRE. — *Succès.* — Le président de la société de préparation au brevet d'aptitude militaire « La Moncontouraise », prie les jeunes gens, (classe 1914), qui désireraient suivre les exercices de préparation militaire de se faire inscrire chez M. Chambrin, à Moncontour.

Les jeunes gens des cantons limitrophes de celui de Moncontour peuvent profiter de ces exercices et sont priés de se faire inscrire.

D'ailleurs, les succès de « la Moncontouraise » sont assez brillants pour que les jeunes candidats la fréquentent en plus grand nombre possible.

En juillet dernier, la société a fait recevoir dix candidats et en septembre huit ont été également admis sur huit présentés.

Cet éclatant succès se passe de tout commentaire.

Noms des lauréats reçus en juillet : Joseph Hernio, Joseph Moisan, Joseph Quémart, Louis Lesage (Landéhen), Louis Leseux (Moncontour), Mathurin Guigot (Plœuc), Jean Ruel'an (Plémy), Joseph Esry (Saint-Trimoël) ; infanterie. Albert Piton et Albert Le Gallais Maroué, (artillerie).

En septembre : Paul Vignoble et Albert Marol, Moncontour ; Pierre Rousin, Saint-Gilles-du-Mené ; Henri Gicquel, Hénon ; Eugène Revel et Joseph Gouessan, Landéhen ; Morvan, Maroué ; Louail, Saint-Gouéno ; infanterie.

Morbihan

VANNES

Le congrès de l'U.R.B.

La section économique

Le XVe congrès de l'Union Régionaliste Bretonne s'est terminé hier. Parmi les séances les plus intéressantes, notons celle où fut présenté le rapport sur la section économique de l'Association. Regrettons qu'elle ne fut pas mieux suivie que les autres qui réunissaient un auditoire de dix à quinze personnes.

Salle Saint-François s'est tenue la dernière réunion, celle des membres du comité du monument Nominoë.

Les concours de binious et de costumes bretons ont suivi.

Quatre groupes de binious se sont fait successivement entendre et ont reçu les applaudissement d'une centaine d'auditeurs qui les écoutaient.

Le congrès de l'U. R. B. est terminé.

Une manifestation régionaliste

Salle du Roller-Skating a eu lieu hier, devant un auditoire d'environ 200 personnes, une réunion sur la représentation professionnelle organisée par l'U. R. B., sous la présidence de M. Huet, président de la Chambre de Commerce des Côtes-du-Nord.

Avaient pris place sur l'estrade : MM. de Lamarzelle et Rion, sénateurs; de l'Estourbeillon, député; Charles Brun, délégué de la Fédération Régionaliste de France.

Après une allocution de M. de l'Estourbeillon qui se félicite d'avoir inscrit cette question au programme de l'U. R. B., parce que dit-il la Bretagne ne doit pas rester étrangère à ce mouvement, M. Huet donne la parole à M. Charles Brun.

Avec une éloquence attachante et persuasive, l'orateur se plait à constater l'importance des groupements régionalistes. La démocratie, dit-il, postule un ordre, qui jadis a été détruit et qu'il faut à tout prix reconstruire sur des bases nouvelles. Or, il y a actuellement deux forces avec lesquelles il faut compter : la force régionaliste — traditionnaliste et la force syndicaliste — corporatiste. Peut-on les combiner, peuvent-elles s'opposer ? En tous les cas il y a nécessité à organiser et le régionalisme et le professionnalisme.

Il cite en passant les différents projets de divisions régionalistes. Jadis, sous l'ancienne monarchie, la province n'a pu garder son unité morale. On a fait des divisions, mais jamais une limite départementale n'a empêché le filon de passer sous elle. Partout où on a voulu faire quelque chose de réel, partout le cadre du département a été brisé, les principes de climat, de production, de mentalité ne pouvant être encadrés.

M. Brun déclare que toute loi centralisatrice est une loi condamnée à ne pas être exécutée. Il estime que la région future ne pourra être organisée que par les éléments artistiques, ethniques, économiques, linguistes. Dans le Parlement régional il y aura une représentation professionnelle, puis il ouvre une parenthèse, faisant une profession de foi républicaine et s'indignant contre ceux qui veulent introduire dans le régionalisme, la politique.

Il croit au triomphe du professionnalisme uni au régionalisme dans la conscience d'un passé et la volonté d'un avenir.

M. Brun est vigoureusement applaudi.

M. de Lamarzelle, sénateur du Morbihan, lui succède. Il déplore avec M. Ch. Brun le pouvoir centralisateur qui étouffe, parce qu'il n'est pas conforme à la nature.

Il cite Anatole France dans ce passage : « Les ouvriers du moyen-âge étaient plus libres que ceux d'aujourd'hui », parce que ajoute-t-il, ils faisaient leurs lois, ils se gouvernaient eux-mêmes et le pouvoir exécutif n'intervenait que pour donner la sanction aux règlements élaborés.

M. de Lamarzelle conte cette histoire des bourgeois de Vitré, qu'Henri IV voulait ennoblir, mais les bourgeois retournèrent les titres, non sans conférer au roi celui de « bourgeois de Vitré ».

L'orateur fait le procès de l'ancienne monarchie qui fut trop centralisatrice et qui trouva là une des causes de sa ruine. D'accord avec M. Ch. Brun, il croit en l'avenir de la représentation organisée.

Terrible accident

Un maréchal des logis réserviste est désarçonné et meurt dans la nuit

Samedi soir, un terrible accident est arrivé, route du Bondon, au maréchal des logis réserviste Guillemin, de la 12e batterie du 28e d'artillerie.

Ce sous-officier décida de faire une promenade à cheval sur les routes qu'il avait autrefois fréquentées. Arrivé au Bondon, son cheval prit peur, probablement du train qui passait, le cavalier voulut sauter, mais son pied se prit dans l'étrier et il fut traîné sur une certaine distance.

Transporté à l'hôpital, la mâchoire fracassée et portant plusieurs blessures au crâne, le malheureux sous-officier est décédé hier matin. Cette mort a causé au quartier une vive émotion.

M. CLEMENTEL A VANNES. — Ainsi que nous l'avons indiqué, M. Clémentel, après avoir passé la nuit à la préfecture, est parti hier matin à 7 h. 30 en voiture automobile, ornée de drapeaux tricolores, vers Auray, en traversant les rues du Mené et Hoche. Il était accompagné de M. le Préfet du Morbihan.

Après avoir visité Carnac et passé à travers les imposants alignements, il a de nouveau regagné Vannes hier soir d'où il repartira ce matin, après que ces lignes auront paru, vers Pontivy où il s'arrêtera une demi-heure, puis Loudéac.

LES PETITS FAITS. — Joseph Le Roux, charretier, rue de l'Hôpital, faisait la nuit un tapage formidable. Procès-verbal.

— Pierre Le F..., plombier à Trussac, fut rencontré étant ivre. Au violon.

— Joseph Créquer, en vertu d'une contrainte par corps a été mis en état d'arrestation.

AURAY

Le palmarès du concours

RACE BOVINE (pie noire)

Le concours d'Auray nous a permis d'admirer les plus beaux spécimens de la race bovine bretonne.

C'est à la sélection méthodique et persévérante que nos éleveurs ont su mettre en application, que nous devons de constater les progrès réalisés. Ils ont aussi compris qu'à côté de la sélection l'alimentation rationnelle et l'hygiène bien entendue étaient les facteurs les plus importants de l'amélioration de la race.

L'emploi des engrais complémentaires les a puissamment aidés à obtenir ce perfectionnement grâce auquel nos excellentes bretonnes sont recherchées dans toute la France et même au dehors.

Exposants finistériens et morbihannais ont droit aux plus vives félicitations.

Voici le palmarès :

Race bretonne pienoire, mâles. — *Première section, animaux au-dessous de deux ans sans dent de remplacement.* — 1er prix, MM. Louis Botherel, à Vannes, 160 francs et une médaille d'argent; 2e, Hervé Feunteun, à Ergué-Armel, 140 francs et une médaille de bronze; 3e René Le Feunteun, de Saint-Brévelay, 80 fr.; 5e René Pernez fils, de Ploneis, 60 francs; 7e Louis Feunteun, à Ergué-Armel, 50 fr.; 9e, Jean Danion, à Kerfeunteun, 40 fr.; prix supplémentaires : François Talboult, de Saint-Jean-Brévelay, 25 fr.; René Pernez fils, 15 fr.; Mainguy, de Saint-Jean-Brévelay, 10 fr.

Deuxième section, animaux de deux à trois ans, ayant deux dents de remplacement. — 1er prix, René Le Feunteun, de Saint-Yvy, 180 francs et une médaille d'argent; 2e, Botherel, 150 fr. et une médaille de bronze; 3e, Pierre Le Pelvé, d'Arradon, 110 fr.; 4e, Botherel, 90 fr.; 5e, Bolcis, de Plescop, 70 fr.; 6e Joseph Kermaléguen, de Plonévez-Porzay, 50 fr. — Prix supplémentaires : Emile Gy, de Vannes; André Praud, d'Arradon; Hervé Feunteun, d'Ergué-Armel; Jean Danion, de Kerfeunteun.

Troisième section. Animaux de trois à quatre ans ayant quatre dents de remplacement. — 1er prix, René Pernez, de Ploneis, 180 francs et une médaille d'argent; 2e, Hervé Feunteun, d'Ergué-Armel, 150 francs et une médaille de bronze; 3e, Louis Feunteun, d'Ergué-Armel, 110 francs; 4e, Jean-Louis Le Roux, d'Ergué-Gabéric, 90 fr.; 5e, Kermaléguen, 70 fr.

Quatrième section. Animaux de quatre ans et au-dessus. — 1er prix, MM. Botherel, 150 fr.; 2e, René Le Feunteun, à Saint-Yvy, 150 fr.; 3e, Pierre Le Pelvé, d'Arradon, 70 fr.; prix supplémentaire, Louis Le Feunteun, d'Ergué-Armel.

Prix d'honneur. Mâles. — M. Botherel, de Vannes, 100 francs.

Femelles : 1re section, génisses de moins de deux ans, sans dent de remplacement : 1er prix, MM. Hervé Feunteun, 120 fr. et une médaille d'argent; 2e, Petitcorps, de Pontivy, 100 francs et une médaille de bronze; 3e, Botherel, 90 fr.; 4e, Louis Feunteun, 70 fr.; 5e, Alain Feunteun, 60 fr.; 6e, Pierre Le Pelvé, d'Arradon, 60 fr.; 7e, Mainguen, Saint-Jean-Brélevay, 50 fr.; 8e, Ollivier, de Férange-Plescop, 50 fr.

Deuxième section. — Vaches ou génisses de deux à trois ans ayant deux dents de remplacement pleines ou à lait. — 1er prix, MM. Louis Feunteun, 130 francs et une médaille d'argent; 2e, René Le Feunteun, 100 francs et une médaille de bronze; 3e, Pernez fils, 80 fr.; 4e, Jean Danion, 70 fr.; 5e, Jean-Louis Le Roux, d'Ergué-Gabéric, 60 fr.; 6e, Dréan, de Languidic, 60 fr.; 7e, Botherel, 50 fr.; 8e, Maleyrot (Joseph), de Baud, 50 fr.

Troisième section, vaches de trois à quatre ans, ayant quatre dents de remplacement, pleines ou à lait. — 1er prix, René Le Feunteun, de Saint-Yvy, 150 fr. et une médaille d'argent; 2e, Botherel, 120 francs et une médaille de bronze; 3e, Kermaléguen, 80 fr.; 4e, Pierre Le Pelvé, 60 fr.; 5e, Pernez fils, 50 fr.; 6e, Emile Gy, 50 fr.; 7e, Maleyrot, 50 fr.; 8e, Pernez père, 40 fr.

Quatrième section. Vaches de plus de quatre ans et moins de dix ans, pleines ou à lait. — 1er prix, MM. Louis Feunteun, 200 francs et une médaille d'argent; 2e, René Le Feunteun, 160 francs et une médaille de bronze; 3e, Danion, 140 fr.; 4e, Kermaléguen, 100 fr.; 5e, Jean Le Dé, de Quimper, 80 fr.; 6e, Pierre Le Pelvé, d'Arradon, 60 fr.; 7e, Emile Gy, 60 fr.; 8e, Botherel, 50 fr.; 9e, Hervé Feunteun, 50 fr.; 10e, Sernez fils, 50 fr.; 11e, Pernez père, 50 fr.; 12e, olseph Le Brun, de Malansac, 50 fr.; 13e, Botherel, 50 fr.

Prix d'honneur. — Louis Feunteun, 100 fr.

Bandes de vaches à lait. — 1er prix, Emile Gy, de Vannes, 200 fr. et une médaille d'argent; 2e, René Pernez fils, 150 fr. et une médaille de bronze; 3e, Botherel, 160 francs.

Prix d'ensemble. — 1er prix, Louis Feunteun, 160 fr.; 2e, René Le Feunteun, 120 fr.; 3e, Pernez fils, 100 fr.; 4e, Botherel, 70 fr.; prix supplémentaire, Pierre Le Pelvé, d'Arradon.

Le concours organisé à Auray par la société départemental d'agriculture a montré une fois de plus que la race chevaline bretonne de trait léger compte encore de nombreux représentants dans le Morbihan. Plus de 100 chevaux ont été présentés, affirmant le type breton. Ce concours prouve que la société départementale ne s'est pas trompée quand elle a cru à la possibilité de régénérer la vieille race chevaline bretonne.

Pouliches de deux ans. — 1er prix, une médaille d'argent et 120 francs, Lancelo, de Quimpéro-Hennebont; 2e, une médaille de bronze et 80 francs, François Le Blévenec, de Saint-Avé; 3e, 50 fr., Le Pelvé, Cono, Séné; 4e, 30 fr., Joseph Le Berre, à Plescop; 5e, 25 fr., Guillo, à Arradon; 6e, 20 fr., Raynaud, à Carnac; 7e, 20 fr., Jean Le Gain, à Languidic; 8e, 20 fr., Le Capitaine, de Kervignac.

Poulains entiers de deux ans. — 1er prix, une médaille d'argent et 140 fr., Louis Jéhanno, à Nostang; 2e, une médaille de bronze et 120 fr., Joseph Henrichot, Noyal-Pontivy; 3e, 90 fr., Pierre Guillerme, de Séné; 4e, 60 fr., Rohellec, de Locmariaquer; 5e, 50 fr., Ezano, d'Erdeven; 6e, 40 fr., Palabre, de Cléguer; 7e, 30 fr., Le Bras, de Plouharnel; 8e, 30 fr., Jean-Marie Le Lorec, de Kerbillec, en Locmalo; 9e, 30 fr., Trébin, à Branderion; 10e, 25 fr., Pierre Le Visage, à Erdeven; 11e, 25 fr., Riguidel à Arradon.

Etalons de trois ans et demie et au-dessus. — 1er prix, une médaille d'argent et 250 fr., Jean Cleuziou, de Gourin; 2e, 190 fr., Pierre Lhermite, de Lignol; 3e, 140 fr., Rouillé, de Lignol; 4e, 100 fr., Feuillet, à Ploërdut; 5e, 70 fr., Milon, de Cléguer; 6e, 60 fr., Jean-Yves Le Gal, de Quistinic; 7e, 50 fr., Jean-Yves Le Gal, de Quistinic; 8e, 40 fr., Le Gal, de Melrand; 9e, 20 fr., Le Bellour, de Guémené-sur-Scorff; 10e, 20 fr., P.-M. Le Guidec, de Guénin; 11e, 20 fr., Mathurin Cotillec, de Lorient; 12e, 20 fr., Mathurin Thomas, à Crach; 13e, 20 fr., Y. Querrac'h, à Langoëlan; 14e, 20 fr., Hamonou, de La Trinité-Langonnet.

Poulinières de trait de quatre ans et au-dessus, suitées ou saillies. — 1er prix, une médaille d'argent et 150 francs, Allain, de Caudan; 2e, médaille de bronze et 130 fr., Lancelot, de Languidic; 3e, 100 fr., Petitcorps, à Cléguérec; 4e, 90 fr., Guézel, d'Erdeven; 5e, 80 fr., Betz, de Plouharnel; 6e, 70 fr., Le Visage, d'Erdeven; 7e, 60 fr., Coniguet, de Plescop; 8e, 50 fr., Robin, de Pont-Scorff; 9e, 40 fr., Kerserho, de Kervignac; 10e, 30 fr., Dréan; 11e, 20 fr., Tanguy, de Buden; 12e, 20 fr., Le Donnant, Erdeven; 13e, 20 fr., Jégo, de Nostang.

Prix d'honneur. — Objet d'art offert par le président de la République : Allain, de Caudan.

oPulinières non suitées. — 1er prix, médaille d'argent et 120 fr., Besonnet, Caudan; 2e, médaille de bronze et 100 fr., Nicolas, Caudan; 3e, 90 fr., Le Berre, Plescop; 4e, 80 fr., Perron, Locmalo; 5e, 70 fr., Le Pelvé, Séné; 6e, Le Priol, Kervignac; 7e, 50 fr., Laudrain, Séné; 8e, 40 fr., Rohellec, Locmariaquer.

2e, 30 fr., Rohu, Carnac; 10e, 20 fr., Raynaud, Carnac.

Prix d'honneur consistant en une somme de 200 francs au plus beau taureau du concours spécial, appartenant à un éleveur du Morbihan : Botherel, Vannes.

3e ESPECE PORCINE

Race bretonne améliorée. — *Verrats de six mois à un an.* — 1er prix, 40 fr., Petitcorps; 2e, 40 fr., Pronot; 3e, 30 fr., Brajeul, Noyal-Pontivy; 4e, 20 fr., Corfmat, Guénin; 5e, 10 fr., Tréhin, Brandivion.

Verrats de un an et au-dessus. — Prix unique, 35 fr., Corfmat, Guénin.

Truies suitées ou pleines. — 1er prix, 45 fr., Pronot, Arradon; 2e, 35 fr., Petitcorps; 3e, 30 fr., Le Fur, Pluvigner; 4e, 30 fr., Jean Ollivier, Plescop; 5e, 25 fr., Querroc'h, Langoëlan; 6e, 20 fr., Corfmat, Guénin; 7e, 10 fr., Noël, Guénin; 8e, 5 fr., Brajeul, Noyal-Pontivy.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

PONTIVY

UN MINISTRE DANS NOS MURS. — C'est donc ce matin, à neuf heures, que M. Clémentel, ministre de l'Agriculture, arrivera en automobile à Pontivy, en se rendant d'Auray à Loudéac.

Le Conseil municipal a été convoqué par M. le docteur Langlais, maire, pour lui être présenté.

Il n'y aura point d'autres réceptions, le ministre devant se trouver vers dix heures à Loudéac.

Un vin d'honneur lui sera cependant offert avant son départ.

Nous apprenons d'autre part que M. Le Frêne, maire de Saint-Gérand, petit bourg situé à 8 kilomètres de Pontivy, sur la route de Loudéac, doit, avec son Conseil municipal, saluer M. Clémentel à son passage dans la commune; un arc de triomphe a été dressé pour la circonstance.

AU 2e CHASSEURS. — M. Meyrigat est nommé maître tailleur au 2e chasseurs à Pontivy. M. Meyrigat vient du 108e d'infanterie, en garnison à Bergerac, où il était ouvrier tailleur. M. Hervo, maréchal des logis chef au 2e chasseurs, est promu adjudant. Compliments.

L'ART A L'ECOLE. — Le Comité de l'Art à l'Ecole a définitivement fixé au samedi 4 octobre, à 4 h. 30 du soir, l'inauguration de la salle de l'école primaire supérieure, nouvellement décorée par M. Cadre. Les membres de la section de l'Art à l'Ecole, le Conseil municipal, le préfet, le sous-préfet, le maire, l'inspecteur d'académie, le proviseur et l'inspecteur primaire seront conviés à cette cérémonie. Le soir, à 7 h. 30, un banquet sera servi à l'hôtel Rosetzki. Prix de la carte, six francs.

Le lendemain dimanche, 5 octobre, le public pourra visiter la salle décorée pendant l'après-midi, en s'adressant à la direction.

LES POMMES ET LE CIDRE. — Les pommes sont en abondance cette année dans toute la région; aussi les prix ne sont-ils pas encore bien établis. Les pommes aigres, non parvenues encore à maturité se vendent 56 francs les mille kilos pour être expédiées en Allemagne. Mais on refuse en gare celles qui sont quelque peu avancées ou meurtries. Les pommes douces, destinées à rester dans le pays, se payent, à l'heure actuelle, de 30 à 35 francs les mille kilos.

La Trinité-Langonnet

DANS LE CLERGE. — M. Le Merdy, recteur de La Trinité-Langonnet, est nommé recteur du Saint, en remplacement de M. Couturier, démissionnaire pour cause de santé. Il est remplacé par M. Robin, vicaire au Faouët.

Saint-Aignan

DANS LE CLERGE. — M. Sélo, vicaire à Saint-Aignan, est nommé vicaire à Plouhinec et remplacé par M. Le Bozec, vicaire en cette dernière paroisse.

Baud

CONSEIL DE REVISION. — Le conseil de revision se tiendra à Baud le vendredi 3 octobre.

Locminé

CONSEIL DE REVISION. — Les opérations du conseil de revision auront lieu à Locminé le samedi 4 octobre prochain.

Guiscriff

BUREAU DE POSTE. — Le ministre des travaux publics vient d'annoncer que la transformation en recette simple de l'établissement de facteur-receveur de Guiscriff, se fera le 1er octobre.

Guémené

LE COMICE DU CANTON. — Le président du Comice agricole du canton de Guémené informe les cultivateurs du canton que le concours qui aura lieu cette année à Saint-Caradec, fixé au 6 octobre, est renvoyé au samedi 11 du même mois.

LE NOUVEL HOSPICE. — La pose de la première pierre du nouvel hôpital-hospice de Guémené, qui était fixée au 8 octobre prochain, est remise à une date ultérieure.

Finistère

BREST

LE RAID HIPPIQUE

Le comité de la Société des Raids Hippiques du Finistère s'est réuni vendredi soir 26 septembre au grand Café Brestois, pour prendre ses dernières dispositions en vue de l'organisation de son épreuve, qui a été définitivement arrêtée au 5 octobre, sur le parcours Brest-Saint-Renan-Plabennec, avec neutralisation de quatre heures à Lesneven.

Le départ en vitesse se fera à 3 heures précises de Lesneven, avec arrivée à Bel-Air, une neutralisation de 45 minutes sera imposée aux concurrents pour se rendre jusqu'au contrôle, café Menez.

Le départ en vitesse sera donné en face du contrôle à Landerneau et l'arrivée se fera au lieu dit « Tour-Bian ».

Le comité est heureux d'apprendre aux nombreux sportmen qui s'intéressent à ce genre d'épreuves, qu'un très bon lot de chevaux sont engagés, la course promet encore un succès plus grand que les précédentes.

Pour permettre aux retardataires d'y prendre part, le comité a décidé que les engagements tardifs à 50 francs seraient reçus jusqu'au 30 septembre. Et il croit devoir rappeler que les prix sont : le 1er 600 fr., 2e 400 fr., 3e 250 fr., 4e 150 fr., 5e 100 fr., 6e et 7e 50 fr.

Exploits d'apaches

Un marin anglais est dévalisé et frappé de trois coups de couteau

Le vapeur anglais *Borrowdale*, capitaine Lavinder, venant de Swansea avec un chargement de charbon était arrivé vendredi à Brest et avait été amarré au quai du cinquième bassin. Samedi soir, vers 4 heures, les matelots du bord touchèrent leur paye hebdomadaire et la plupart d'entre eux se rendirent en ville.

Un matelot chauffeur, Joseph Lara, 49 ans, sujet maltais, fit dans un débit du port de commerce la connaissance de trois ou quatre individus de mauvaise vie ; on but beaucoup ; on visita un certain nombre d'établissements. Le matelot maltais commit l'imprudence de faire voir qu'il avait une certaine somme d'argent dans son portemonnaie et vers une heure du matin, il fut entraîné par ses compagnons dans un terrain vague aux environs du fort des Fédérés. Une fois dans cet endroit, les apaches se mirent à dévaliser le Maltais et, comme ce dernier résistait, il fut frappé de trois coups de couteau, dont deux à la gorge et un à l'aine.

Le matelot tomba immédiatement baigné dans son sang, pendant que ses agresseurs prenaient la fuite en emportant le portemonnaie de leur victime, qui devait contenir environ 25 francs. Le blessé réussit à se traîner jusqu'à la rue de la Vierge, où il fut trouvé environ une heure après par deux passants attardés.

Le matelot Lara, dont l'état est très grave, a été transporté immédiatement à l'hospice civil par une voiture de secours aux blessés. Le parquet fut aussitôt prévenu. MM. B. de la Noë, juge d'instruction ; Astre, substitut du procureur de la République ; Orieu, commissaire central ; Laurent, commissaire du 1er arrondissement, chargé de l'enquête, se rendirent au chevet du blessé et, en présence d'un interprète, reçurent sa déposition. Le blessé a pu donner un signalement assez précis de ses agresseurs et l'arrestation de ces derniers paraît imminente.

AGRESSION. — Jacques Cabélic, 49 ans, habitant rue Monge, s'est plaint d'avoir été fortement bousculé et dévalisé de son portemonnaie contenant 15 francs et un mandat-poste, samedi, vers minuit, rue de Siam, par quatre civils et un soldat colonial. Une enquête est ouverte.

PLOUGASTEL-DAOULAS

Le congrès des Républicains démocrates

BREST, 28 septembre. — (*De notre envoyé spécial.*) — La Fédération des républicains démocrates du Finistère a tenu son premier congrès à Plougastel-Daoulas. La journée d'hier fut tout entière consacrée à des séances de travail tenues sous la présidence de M. Tremintin, conseiller général de Plouescat.

Tout d'abord les congressistes apportèrent quelques légères modifications aux statuts. Puis on aborda l'étude des moyens propres à intensifier la propagande. La fédération des républicains démocrates compte déjà plusieurs sections cantonales; encore un nouvel effort et avant le printemps prochain son rayon s'étendra à tout le département. Le printemps prochain est, retenons-le bien, l'époque des élections législatives. M. Paul Simon a fait une trouée; il se pourrait que ses amis engagent la bataille ailleurs que dans la deuxième circonscription de Brest.

La réforme du bail à ferme

Une grande partie de la séance de travail fut consacrée à la discussion d'un intéressant rapport de M. Bellec, notaire à Landivisiau, sur la réforme du bail à ferme, cette réforme sociale si importante. M. Paul Simon est certainement le premier député du Finistère qui l'ait soulevée et au cours de sa campagne électorale il eut même le plaisir et l'avantage d'y convertir son concurrent.

Un royaliste qui grâce à un subterfuge s'était introduit dans la salle tenta de faire de l'obstruction, mais comme en définitive sa présence n'avait été autorisée qu'à la condition de discuter sérieusement, on le pria de se conformer aux règles de la courtoisie. Il s'éclipsa aussitôt.

Une autre question rurale, le billet de remise, fut exposée dans un rapport très documenté de M. Le Gall, cependant que la question de l'alcoolisme était supérieurement traitée par M. le docteur Vourch. Comme on le voit la journée du samedi fut laborieusement employée. Près de huit heures de séance, voilà un congrès qui doit servir d'exemple à bien d'autres. Cette réflexion m'est tout naturellement suggérée par l'organisation d'un autre congrès tenu lui aussi à Plougastel. Il s'agit des groupements « républicains » de l'arrondissement de Brest qui ont choisi le même jour que les démocrates du Finistère pour ce congrès. Pas de séance de travail mais paraît-il un succulent menu.

Dans une petite salle, 55 à 60 convives, pour la plupart des fonctionnaires et même quelques excursionnistes embrigadés pour combler les vides. Ce petit repas se tient au bas de la colline où s'étage le bourg de Plougastel.

Le banquet

Là-haut dans une prairie, à l'abri du vent du large, c'est un tout autre spectacle : une tente y a été dressée sous la direction de M. Picot ; huit grandes tables y ont été aménagées pour 850 couverts. 850 convives, quel beau succès pour M. Paul Simon et les républicains démocrates du Finistère. Les adversaires ont cependant tout mis en œuvre pour faire échouer cette manifestation. Quelques timides ont pu se laisser apeurer, mais ce n'est qu'une très rare exception. Et dans cette foule qui se presse autour des tentes, il y a des paysans qui, bravant les foudres de leurs propriétaires, ont tenu à venir acclamer leur jeune député démocrate. Toutes les communes de la deuxième circonscription de Brest sont représentées. Ces braves cultivateurs n'ont pas hésité devant un long déplacement. Il en est qui se sont imposé plusieurs heures de voyage et alors que la pluie fait rage toute la matinée, ils débarquent par centaines à la gare du Relech-Kerhuon. Il leur faut encore parcourir à pied cinq kilomètres, dont trois d'une montée abrupte. Si l'an prochain le congrès de la Fédération des républicains démocrates se tenait dans un centre moins dépourvu de communications que Plougastel, le nombre des congressistes s'augmenterait certainement dans la proportion d'un tiers.

Il est midi. Tous les convives sont à leur place quand M. Paul Simon fait son entrée. Aussitôt s'élève une immense acclamation. Spontanément, la *Marseillaise* retentit ; tous les paysans chantent d'une voix martelée et rude comme leur labeur l'hymne national. Ils le chantent avec âme et ardeur.

On dit que toutes les communes de la deuxième circonscription de Brest avaient leurs délégués au banquet ; Quimper, Douarnenez, Châteaulin, Quimperlé, etc., sont aussi représentés ainsi que certaines communes des Côtes-du-Nord.

Dans cette foule on remarquait un certain nombre d'élus, entre autres M. Donval, maire de la commune de St-Marc, et plusieurs de ses édiles; MM. Renouart, conseiller municipal de Brest; Saïk Argal, conseiller municipal de Plabennec. Dès maintenant il semble que les républicains démocrates ont des représentants dans plus de trente conseillers municipaux. Pour une première année c'est un résultat des plus satisfaisants.

DISCOURS

Mais l'heure des discours a sonné. D'abord M. Béret, de Saint-Pol de Léon, donne lecture des lettres d'excuse de personnalités qui au dernier moment ont été empêchés d'assister à cette fête démocratique. Ce sont d'abord plusieurs députés amis personnels de M. Paul Simon, MM. Marin, de Nancy; Gallois, de Sedan; Patureau-Mirande, de Châteauroux; Beauchamp, de Bergerac. Sont également excusés, MM. David, conseiller général de Ploudiry; Morane, conseiller général de La Chèze; Fortin, sénateur, qui dans sa dépêche à M. Paul Simon lui dit : « Vous êtes jeune, vous êtes vaillant, allez de l'avant ». La lettre d'excuse de M. Desgrées du Loû est couverte d'applaudissements par l'assemblée.

M. Béret inaugure la série des toasts par une de ces improvisations dont il a le secret. Pour célébrer le drapeau tricolore, il trouve des termes qui font jaillir des larmes au coin de quelques paupières. M. Béret est frénétiquement applaudi.

C'est ensuite le tour de M. Bellec, notaire à Landivisiau, et Saïk-Argal qui en langage breton entretiennent l'assemblée de diverses questions rurales.

Comme il serait impossible aux orateurs de se faire entendre de tous les convives, on décide que deux discours seront prononcés en même temps à chaque bout de la salle. Parlent en même temps : MM. Herry, de Morlaix, qui traite de la question des familles nombreuses; Donval, maire de Saint-Marc; Corgne, professeur au collège de Lesneven, Goasguen, etc.

Finalement, c'est le tour de M. Paul Simon. On quitte la tente et on lui dresse une estrade dans la prairie. Il monte sur l'estrade et prononce un discours dans lequel il remercie les électeurs de Plougastel et de la deuxième circonscription de Brest d'être venus aussi nombreux. Il rappelle les divers épisodes de la dernière lutte électorale, la campagne de mesquineries et de calomnies dirigées contre lui. Malgré tout il est, dit-il, le député de tous. Il ne veut pas se souvenir de ceux qui l'ont combattu. Il a une grande famille : c'est la deuxième circonscription. Il termine en demandant à l'assemblée d'acclamer avec lui M. Poincaré.

Des cris de « Vive Simon » saluent sa belle péroraison. Comme le sympathique député est monté sur une table, de solides gars de Plougastel soulèvent celle-ci et, sur ce pavois improvisé, ils le portent en triomphe. M. Paul Simon est acclamé par les huit cents convives auxquels se sont jointes cinq cents personnes venues pour l'entendre dans la prairie. Alors le cortège se forme et l'on gagne le bourg au chant de la *Marseillaise*, non sans avoir emporté les drapeaux qui ornaient la tente. M. Simon est reconduit à l'hôtel Raoul. Là, il prononce une dernière allocution et la foule se disperse.

En terminant disons — et ce sera notre conclusion — que ce banquet a obtenu un immense succès, malgré l'absence de tout appareil officiel. Point n'était besoin de la présence d'un ministre ou d'un préfet ; il a suffi que M. Paul Simon organisât un banquet pour que tous ses électeurs futurs viennent l'acclamer. Ce fut une belle journée démocratique et cela fait bien augurer des prochaines élections législatives.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

QUIMPER

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES HUISSIERS. — Les huissiers de l'arrondissement de Quimper se sont réunis samedi dernier au Palais de justice, à l'effet d'élire les membres de leur chambre de discipline pour l'année judiciaire 1913-1914 :

Cette Chambre se trouve ainsi composée :
Syndic, M. Le Roch, de Concarneau.
Secrétaire, M. Jacques, de Quimper.
Trésorier, M. Lahuec, de Douarnenez.
Rapporteur, M. Autret, de Pont-l'Abbé.
Membre, M. Centur, de Quimper.

SERVICE VICINAL. — Sur 8 aspirants, 4 ont subi avec succès les épreuves de l'examen aux fonctions d'agent-voyer cantonal.

Ce sont MM. Le Roux, agent-voyer auxiliaire à Morlaix.

Dalle, agent-voyer auxiliaire à Quimper.

Sinquin, agent-voyer auxiliaire à Crozon.

Le Moal, agent-voyer auxiliaire à Lannilis.

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Marie Marzin, rue Neuve, 27; Odette Sérazin, rue Kereon, 1.

Promesses de mariage. — Yves Maréas, peintre en bâtiments, et Marguerite Le Neur, s. p., domiciliés à Quimper; Guillaume Guéguen, électricien, à Tours, et Emilie Julien, s. p., à Quimper; Georges Dagort, sergent au 71e régiment d'infanterie, et Jeanne Mérel, couturière, domiciliés à Saint-Brieuc; Jérôme Delmon, photographe, à Paris, et Anne Arlon, couturière, à Quimper; Yves Moreau terrassier, et Jeanne Tanguy, cuisinière, domiciliés à Paris; Mathurin Jeannès, cordonnier, à Quimper, et Marie Chapalain, cuisinière, à Penhars; Le Guern, journalier à Penhars, et Françoise Cléac'h, ménagère, à Quimper; René Gourbael, peintre, et Marie Mahé, couturière, à Quimper.

Décès. — Marie Arhan, 49 ans, s. p., veuve Janvier, rue Bourg-les-Bourgs, 41; Adèle Mintin, 76 ans, célibataire, rue de la Providence, 46; Yvonne Bureller, 25 ans, modiste, célibataire, rue du Palais, 1.

Douarnenez

LA PECHE AUX LANGOUSTES DANS LE SUD-FINISTERE. — Tandis que nos pêcheurs de sardines sont très éprouvés sur nos côtes, les pêcheurs de langoustes aux casiers ont fait cette année de jolis bénéfices. Deux cents bateaux douarnenistes, camaretois, audiernois ou du Cap-Sizun ont pêché sur l'Armen ou chaussée de Sein.

Les Audiernois ont gagné la moyenne de 1.000 francs la part et certains sont arrivés à la somme de 1.500 francs.

Les Capistes ont gagné moins. L'absence de tout port dans la région du Cap les astreint à des déplacements coûteux entre deux marées, quand ils veulent regagner leur domicile.

Il est temps de songer à doter ces marins courageux d'un port sur le littoral de Plogoff.

La langouste était si abondante sur la chaussée d'Armen, qu'il arrivait à chaque bateau de pêche une moyenne de 60 à 80 langoustes par jour.

Les équipages qui ont pratiqué la pêche aux Sarlingues ou sur les côtes d'Espagne et de Portugal, ont donné jusqu'à 2.000 fr. à la part.

Mais la palme revient aux intrépides pêcheurs mauritaniens, originaires de Douarnenez et Tréboul, qui ont versé pendant la saison jusqu'à 3.000 francs à chacun des hommes de leurs équipages. Il est grand temps que le Sénat vote à son tour le projet sur le Crédit maritime, précédemment voté par la Chambre des députés et que M. Le Bail a rapporté.

Grâce à cette législation nouvelle, les prêts individuels seront possibles et ils pourront atteindre jusqu'à 25.000 francs pour un seul bateau.

UNE REGION TRES EPROUVEE. — La mortalité des porcs devient considérable. Il n'est pas de village de certaines régions du Sud-Finistère où le rouget et la pneumo-entérite n'aient occasionné cette année, une sérieuse mortalité parmi les animaux de la race porcine. Des propriétaires des petits fermiers qui comptaient sur la vente de leurs porcs pour payer leurs fermages, se sont trouvés soudain victimes de pertes s'élevant à 300, 400 et même 500 francs. Depuis quelques années ces maladies existent pour ainsi dire à l'état endémique dans le pays.

M. Cornic, vétérinaire à Quimper, est venu le mercredi 24 septembre, pratiquer dans certains villages la vaccination contre le rouget d'animaux qui lui ont été présentés. Mais les inoculations sont impuissantes contre la pneumo-entérite, qui occasionne dans la région plus de ravages que le rouget.

Il faut donc songer à enseigner aux agriculteurs les moyens préventifs efficaces contre ce terrible mal.

Mayenne

LAVAL

Le rôle des Assises

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Prieur, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, a été désigné pour présider la prochaine session des assises de la Mayenne, en remplacement de M. Cabanon, décédé. Nous avons, avant l'établissement définitif du rôle, indiqué quelles seraient les affaires qui vraisemblablement y seraient inscrites. La liste des procès, qui seront soumis au jury, vient d'être arrêtée ainsi qu'il suit :

Lundi 13 octobre. — 1re affaire : Eugène Levault, 17 ans, ouvrier de scierie, sans domicile, viol. Ministère public : M. Bretonneau, substitut ; le défenseur n'est pas encore désigné. — 2e affaire : Joseph Bigeon, 54 ans, carrier à Saint-Pierre-la-Cour, attentat à la pudeur sur une enfant de moins de 13 ans. Ministère public : M. Bertaud, procureur ; défenseur, Me Hamard.

Mardi 14 octobre. — Aimée Ferré, 47 ans, journalière à Laval, Emilie Couëflé, femme Neveu, 21 ans, avortement et complicité ; ministère public, M. Bertaud ; défenseurs, Me Hamard, pour la fille Ferré, et Me Grimod, pour la femme Neveu. On sait que la fille Ferré a déjà été poursuivie et condamnée pour des faits identiques lors de la précédente session.

Mercredi 15 octobre. — Joseph Rescher, cultivateur à Bazougers, coups mortels ; ministère public, M. Bretonneau ; défenseur, Me Grimod.

Jeudi 16 octobre. — 1re affaire : Emile Huchet, 44 ans, chiffonnier ambulant, vol qualifié ; ministère public, M. Bertaud.

2e affaire. — Aristide Gérard, 27 ans, cultivateur à Saint-Ellier, coups mortels ; ministère public, M. Bertaud. Pour ces deux affaires, les défenseurs ne sont pas encore désignés.

Vendredi 17 octobre. — 1re affaire : Auguste Gibon, 39 ans, cultivateur à la Poôté, incendie volontaire ; ministère public, M. Bretonneau ; défenseur, Me Chaulin-Servinière.

2e affaire : Alexandre Huet, meunier à Pré-en-Pail, incendie volontaire ; ministère public, M. Bretonneau ; le défenseur n'est pas encore désigné.

Samedi 18 octobre. — 1° Armandine Menu, femme Rabardy, 49 ans, journalière à Laval ; 2° Désirée Barré, femme Barré, cultivatrice à Ahuillé ; 3° Augustine Barré, femme Lemaître, 36 ans, journalière à Laval ; 4° R..., femme X..., 34 ans, à Laval ; 5° M..., femme Y..., couturière à Laval. Défenseurs : Me Grimod, Bucquet, Ramard, Dominique et Hamard.

ECOLE MUNICIPALE DE DESSIN. — Les cours de dessin de l'école municipale ouvriront le lundi 6 octobre 1913. Ils auront lieu de 8 heures à 9 h. 1/2 du soir.

Dessin linéaire : les lundi, mercredi et vendredi.

Dessin d'imitation : les mardi, jeudi et samedi.

Cours annexes. — Modelage : les lundi, mardi et vendredi ; travaux manuels : les mardi, jeudi et samedi.

Les jeunes gens qui désirent suivre ces cours sont invités à se faire inscrire à la mairie, bureau du Secrétariat. S'ils sont mineurs, ils devront se faire accompagner par leurs parents, qui demanderont leur inscription.

MESSE POUR LES CONSCRITS. — Une messe a été célébrée dimanche matin, à la cathédrale, à l'intention des jeunes gens appelés sous les drapeaux. Un sermon de circonstance a été prononcé par M. l'abbé Ambard.

ON RECLAME. — Contre le mauvais état des trottoirs de la place Hardy et aussi contre celui non moins déplorable du pavage de la place de la Mairie à l'entrée des Promenades.

Evron

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal d'Evron se réunira le jeudi 2 octobre, à 15 heures. Ordre du jour :

1° Appropriation des budgets de l'Hospice et du Bureau pour 1914; 2° établissement des budgets de la ville pour 1914; 3° vote des crédits pour l'assistance aux familles nombreuses et aux femmes en couches; 4° demande d'assistance de vieillards; 5° classe 1913, soutien de famille.

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Maurice Denis, à la Grande-Cour; Paul Betton, rue Sainte-Gemmes.

Mariages. — Edouard Bruneau, employé de commerce, au Mans, et Marie Leriche, s. p., à Evron; François Gauthier, domestique, à Evron, et Marie Ménager, infirmière, à Evron; Auguste Vadepud, cultivateur, à Evron, et Aurélie Potrier, cultivatrice à Evron.

Décès. — Camille Gilot, 4 mois, route de Châtres.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

MAYENNE

COURSE CYCLISTE. — Hier, 28 septembre, avait lieu dans la matinée une course cycliste de 210 kilomètres, ouverte aux coureurs indépendants licenciés des départements de l'Orne et de la Mayenne.

Le parcours comprenait : Laval (départ), Mayenne, Ernée, Laval, Meslay, Bouessay, Château-Gontier, Craon et Laval.

Huit coureurs partis de Laval, à 9 h. 4' sont passés à Mayenne et ont signé ensemble au contrôle établi au café de France par les soins du Véloce-Club Mayennais, à 10 h. 4'.

Ce sont : Marcadet, Doisneau, Feuilleau, Madelin, Frétard, Weisgerber, Gorret et Segeon.

TAPAGE NOCTURNE ET CHARIVARI. — Sur la plainte de Mme Finot, née Marthe Cochon, 37 ans, ménagère au hameau de la Tricottière, commune de Mayenne, contraventions pour tapage nocturne et charivari ont été dressées contre les époux Houdayer, tisserands au même lieu.

Les faits se sont passés jeudi soir vers 10 heures.

ARRESTATION. — Vendredi, au lieu dit « La Touche », commune de Mayenne, les gendarmes ont mis en état d'arrestation pour vagabondage, le nommé Joseph Dubois, 60 ans, ouvrier sabotier, sans domicile, originaire de Saint-Jean-sur-Mayenne.

Cet individu a déclaré avoir cessé de travailler le 28 août, chez M. Leheux, cultivateur à Cesson (I.-et-V.).

LA RECEPTION DE M. CHERON. — La réception de M. Henry Chéron, ministre du Travail, de passage à Mayenne pour se rendre à Javron où il allait présider un grand banquet, au cours duquel le buste de M. Lucien Chaulin-Servinière, ancien député, a été remis à son fils, M. Jean Chaulin-Servinière, avocat, député de la deuxième circonscription de Mayenne, a eu lieu hier matin à 8 h. 25 exactement, comme nous l'avions annoncé.

Le ministre a fait son entrée en ville aux accents de la *Marseillaise*. A sa descente d'automobile, M. Chéron, qui était accompagné de M. Allard, préfet de la Mayenne, de M. Decosse, sous-préfet; de M. Boissel, député-maire de Laval, et de M. Chaulin-Servinière, député, s'est rendu au devant des personnalités qui l'attendaient à quelques mètres de là. Un groupe de plusieurs fillettes l'arrêta au passage, puis l'une d'elles, Mlle Jeanne Leroyer, fille du secrétaire de la mairie de Mayenne, récita un charmant compliment et offrit au ministre une jolie gerbe de fleurs. M. Chéron répondit en quelques mots aimables et galants, puis embrassa successivement les jeunes Mayenanises qu'une émotion bien compréhensible fit quelque peu rougir.

Enfin M. Louis Lintier, maire de Mayenne, prit la parole. En son nom personnel, au nom du Conseil municipal dont il était entouré, et au nom aussi de toute la population, il souhaita la bienvenue à M. Chéron, le félicitant d'être venu en touriste dans la capitale du Bas-Maine.

En quelques mots M. Chéron répondit au maire de Mayenne.

Avant de partir pour Javron, M. Chéron fut encore l'objet d'une ovation sympathique de la part de la population mayennaise, puis l'automobile ministérielle, artistement fleurie, démarra et prit la direction de Marcillé, La Chapelle-au-Riboul, Loupfougères, Villaines, Pré-en-Pail, etc...

Demain nous donnerons dans l'*Ouest-Eclair* un compte rendu complet de la fête de Javron.

Ernée

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Marie-Louise Dreux, place Mazarin; Augustine Boulay, rue de l'Ancienne-Prison.

Publication de mariage. — Joseph Perret, cultivateur, à Saint-Denis-de-Gastines, et Alexandre Lebrun, cultivatrice, à Ernée.

Mariage. — Jean-Marie Lagoutte, employé de commerce, à Ernée, et Marie-Louise Bouvier, femme de chambre à Ernée.

Décès. — Joseph Geslbert, veuf Gouault, 84 ans, à Maison-Blanche; Ulysse Baudron, 68 ans, s. p., à l'hôpital; Aimée Meslier, 66 ans, journalier, à l'hôpital.

AMBRIERES

Election au conseil d'arrondissement

Les électeurs du canton d'Ambrières étaient convoqués hier, à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. le docteur Lebrun, nommé conseiller général.

Les deux candidats se présentant à ce scrutin étaient : M. René Moreau, conseiller municipal d'Ambrières, républicain, et M. Louis Pollet, vice-président du Comice agricole d'Ambrières, catholique et libéral.

Voici les résultats par commune :

	Insc.	Vot.	Moreau	Pollet
Ambrières	701	575	309	255
Chantrigné	852	308	173	135
Cigné	287	247	54	191
Couesmes	307	262	146	116
Le Pas	385	321	122	194
St-Loup-du-Gast	174	146	44	102
Soucé	118	105	65	39
Vaucé	85	59	12	47
Totaux	2.389	2.023	925	1.069

M. Pollet est élu.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

CHATEAU-GONTIER

CONSEIL MUNICIPAL. — M. le maire ouvre la séance en donnant lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans discussion.

Assistance aux femmes en couche. — D'après les prescriptions de la loi d'assistance aux femmes en couche, le Conseil vote une allocation journalière de 50 centimes ; ces allocations entraîneront une dépense approximative de 600 francs par an. Le Conseil municipal, après délibération, vote cette somme qui sera inscrite au chapitre des dépenses dans le budget de 1914.

Pompes funèbres. — M. le maire donne lecture du cahier des charges.

Le service des pompes funèbres se divisera en cinq classes, dont voici la nomenclature :
5e classe (corbillard et 2 porteurs, 9 fr.) ; 4e classe (corbillard et 2 porteurs, 19 fr.); 3e classe (corbillard et 2 porteurs, 39 fr.); 2e classe (corbillard, 3 porteurs, tentures, 64 fr); 1re classe (corbillard, 4 porteurs, tentures, 113 fr.).

Chaque classe comporte des suppléments facultatifs qui viennent s'ajouter aux prix déjà indiqués; à côté de ces cinq classes nous devons en citer deux autres qui sont des classes extraordinaires : la première est du prix de 314 francs, et la deuxième de 202 francs.

Le tarif des cercueils qui devront être payés à l'adjudicataire en plus des sommes indiquées est le suivant : pour les enfants, de 2 à 50 fr., et pour les adultes de 9 à 200 fr.

M. Loyaut demande que le matériel et les vêtements soient d'une propreté rigoureuse.

M. le maire espère que le service pourra fonctionner à partir du 1er décembre prochain.

Eclairage électrique. — M. le maire donne la parole à M. Blot qui fait la lecture de son rapport. Pour les particuliers le prix du kilowat sera le suivant : 70 centimes les dix premières années; 65 centimes les dix années suivantes, et 60 centimes depuis la vingtième année jusqu'à la fin du bail. M. Blot donne ensuite lecture du cahier des charges.

M. Geraigon propose de réduire le bail à 34 ans, mais le Conseil, après délibération, décide de le porter à 40 ans.

Au sujet de l'hectowat de puissance du compteur, la compagnie demandait qu'il soit versé 5 francs par abonné; le Conseil réduit cette somme à 2 francs.

Le traité passé avec la compagnie électrique amènera un remaniement dans les conventions passées avec l'usine à gaz. Pendant 40 ans, la compagnie versera 4.400 francs de location et fournira 310.000 heures d'éclairage par an.

Le prix du gaz pour le consommateur sera établi de la façon suivante :

A partir du 1er janvier 1914, le prix du mètre cube sera de 0 fr. 27 centimes.

A partir du 1er janvier 1922, de 0 fr. 25 centimes.

A dater du 1er janvier 1937, le prix du gaz pourra être révisé de nouveau.

L'éclairage électrique de la ville devra être fait avec des lampes de 50 bougies. Les périodes lu-éclairée n'existeront plus ; l'éclairage se fera tous les soirs jusqu'à 11 heures, et 50 becs veilleurs ou lampes resteront allumés jusqu'au matin, au lieu de 36 qui existent actuellement, d'où une augmentation de dépense pour la ville de 2.000 francs par an.

Bains-douches. — M. le maire expose au Conseil que lors de l'adjudication des bains-douches, la plâtrerie et la fumisterie n'ont pas trouvé d'adjudicataire.

Sur la proposition de M. le maire, le Conseil décide de passer un marché avec M. Bertrand.

Goutte de Lait. — M. le maire expose aux membres du Conseil qu'après bien des recherches, il a été possible de trouver un adjudicataire pour le lait ; c'est M. Chevallier, du Pressoiras de Bazouges. Le Conseil ratifie le marché.

Travaux de réparations. — Des travaux de réparations sont à effectuer à l'école des filles de la rue Pierre-Martinet ; ces dépenses s'élèveront à 180 francs. Adopté.

Fête d'aviation. — Le Conseil approuve les comptes, mais les dépenses ayant dépassé les prévisions, le Conseil vote un nouveau crédit.

COLLEGE UNIVERSITAIRE. — M. Gautier, précédemment nommé principal au collège universitaire de notre ville, n'ayant pas cru, pour des raisons personnelles, devoir accepter le poste qui lui avait été confié, le choix ministériel s'est porté sur M. Gaut, professeur de seconde au collège Turenne à Sedan.

REMONTE. — Le comité du dépôt de remonte d'Alençon se réunira le mercredi 15 octobre, à Château-Gontier, devant la gare, à 14 h. 30; et à Craon, sur les allées, à 15 h. 45 pour procéder à l'achat de chevaux de 3 à 8 ans et de préférence de robe foncée.

DEPECHES MARITIMES

MARINE DE GUERRE

DANS LE PERSONNEL

A LA RETRAITE. — M. Daniel, agent technique de 2e classe des travaux du service des constructions navales à Lorient, est admis à la retraite à compter du 1er octobre 1913 ; le q.-m. musicien Thomas est admis à la retraite.

EN CONGE. — Un congé de conval. d'un mois, à solde entière, a été accordé à M. le contrôleur général de 2e classe Thierry-d'Argenlieu, en service à Paris, pour compter du 26 septembre 1913.

MAINTENU. — A défaut d'officier disponible sur la liste, M. le commissaire de 2e cl. Blarez, commissaire des torpilleurs de Toulon, qui devait être remplacé le 10 octobre 1913, est maintenu provisoirement dans ses fonctions.

RECOMPENSE. — Le ministre de la marine a décerné une médaille de sauvetage en bronze au marin sénégalais (laptot) Samba Cissé, embarqué sur le « Du-Chayla » annexe, en récompense du dévouement dont il a fait preuve à Méhdyia, le 26 août 1913 : s'est jeté, par très fort courant de jusant, dans l'oued Sebou, pour porter secours à un Marocain en danger de se noyer.

EMBARQUEMENT. — M. le médecin principal Merleau-Ponty, désigné pour embarquer le 1er octobre sur l' « Edgard-Quinet », attendra à Toulon l'arrivée de ce bâtiment pour embarquer.

ARTILLERIE NAVALE. — Les officiers d'administration d'artillerie coloniale (artificiers) ci-après ont été affectés :

A l'inspection des fabrications d'artillerie navale (contrôle technique des apprêtés de munitions de Toulon) : M. Michelin, officier d'administration de 3e cl. de la direction d'artillerie dans le même port.

A la direction d'artillerie navale de Brest, M. Vergnaud, officier d'administration de 3e classe (précédemment désigné pour servir au contrôle des apprêtés de munitions de Toulon ; n'a pas rejoint).

BREST

PERSONNEL OFFICIER. — Il a été accordé à M. le lieut. de vais. Théroulde, un congé pour affaires personnelles d'un mois, à demi-solde, avec distraction de la liste d'embarquement, à compter du 19 octobre 1913.

ROCHEFORT

POUR LE « MARIGOT ». — Le port de Rochefort reçoit l'ordre de diriger sur Dakar pour embarquer sur le *Marigot* : un q.-m. four., deux matelots four. et un aide four.

MOUVEMENT ANNULE. — La désignation du 2e m. méc. Fougeroux pour le *Henri-IV* est annulée.

MARINE MARCHANDE

Sans nouvelles du « Ville d'Isigny »

Le Havre, 28 septembre.

ON CRAINT D'AVOIR A DEPLORER LA PERTE DU STEAMER FRANÇAIS VILLE-D'ISIGNY, CAR ON EST SANS NOUVELLES DE CE NAVIRE, QUI A QUITTE LE HAVRE LE 26, A 5 h. 50 DU SOIR, POUR SE RENDRE A CARENTAN.

LE REMORQUEUR ABEILLE *EST PARTI A SA RECHERCHE.*

PETITES NOUVELLES

HYDROGRAPHIE. — M. le professeur d'hydrographie de 2e classe Le Porhié, adjoint au directeur de l'école de Marseille, est chargé de la direction de l'école de Granville en remplacement de M. Mercier, appelé à d'autres fonctions.

GRANDE PECHE

Rencontrés :

A la fin d'août, sur le banquereau, *Navarin*, c. Plot, avec 2.000 quintaux de morue (tout bien à bord); — le 5 septembre, sur le banquereau, *Cancalais*, c. Raoult, avec 2.800 quintaux et au nord-est du Platier, à la même date, *Germaine*, c. J. Lehoerff (tout bien à bord).

VOILIERS LONGS-COURRIERS

Arrivés :

A Nantes, 27, *Jeanne-d'Arc*, c. Henry, d'Iquique.

Affrétés :

De Melbourne, pour l'Angleterre ou le Continent, *Général de Sonis*, c. Flaud, pour 1.943 tonnes à 26 schillings.

Attendus en octobre :

En Europe : *A.-D. Bordes, Adolphe, Alexandre, Alice, Amiral-de-Cornulier, Antoinette, Asnières, Brenn, Colonel de Villebois-Mareuil, Coquimbo, Crillon, Duquesne, Edmond-Gustave, Emma-Laurens, Eugène-Schneider, Général-Foy, vousl. Marthe-Roux, Sainte-Marguerite.*

Au Chili : *Almendral, Amiral-Courbet, Asie, Bérengère, Bourbaki, Dupleix, Germaine, Hoche, Joinville, Maréchal-de-Villars, Marguerite-Molinos, Marie-Molinos, René Kepviler, Valparaiso.*

En Australie : *Babin-Chevaye, Bonchamps, Bidart, Bretagne, Gueurveur, La Tour-d'Auvergne, Sully.*

Amérique du Sud : *Cannebière, René, Ville-du-Havre.*

San-Francisco : *Anne-de-Bretagne, Duguay-Trouin, Ernest-Legouvé, Général-Faidherbe, La Rochefoucauld, La Rochejacquelin, Le Pilier, Marie, Michelet, Noémi, Vincennes.*

Antilles : *Bien, Val-de-Saire.*

New-York : *Général-de-Boisdeffre.*

PAQUEBOTS ET VAPEURS LONGS-COURRIERS

Arrivés :

Amiral Olry, 28, à Suez, de Dunkerque.
Amiral Rigault de Genouilly, 28, à Ténériffe, de Buenos-Ayres.
La Lorraine, 28, à Barfleur, du Havre.
Néra, 27, à Perim, de Marseille.
Ville de Marseille, 28, à Pauillac, de la Réunion.

Partis :

Caucase, 27, de Marseille, p. Batoum.
Floride, 27, du Havre, p. New-York.
Germaine, 28, de Marseille, p. New-York.
Madonna, 27, de Marseille, p. New-York.
Pélion, 28, de Marseille, p. Smyrne.

Attendus :

Bosphore, v. d'Odessa à Marseille, 6.
Cachar, v. de Batoum à Marseille, 1.
Campinas, v. du Gabon à Dunkerque, 1.
Cordillère, v. de Beyrouth à Marseille, 1.
La Provence, v. de New-York au Havre, 1.
Martinique, v. de Colon au Havre, 6.
Parana, v. de Buenos-Ayres à Marseille, 6.
Sontay, v. de Haïphong à Marseille, 2.
Ville de Rouen, v. de Santos à Dunkerque, 1.
Yunnam, v. de Haïphong au Havre, 6.

En partance :

Amazone, de Marseille, p. Yokohama, 5.
Crimée, de Marseille, p. Odessa, 4.
Djemnah, de Marseille, p. Maurice, 2.
Karnak, de Marseille, p. Beyrouth, 3.
La Savoie, du Havre, p. New-York, 4.
La Navarre, de Saint-Nazaire, p. Colon, 1.
Libia, de Marseille, p. Cotonou, 2.
Plata, de Marseille, p. Buenos-Ayres, 30.
Provence, de Marseille, p. Buenos-Ayres, 2.
Québec, du Havre, p. Haïti, 30.
Rochambeau, du Havre, p. New-York, 4.
Saghalien, de Marseille, p. Beyrouth, 2.
Sant'Anna, de Marseille, p. New-York, 4.
Saint-Laurent, du Havre, p. le Mexique, 1.
Suzette Fraissinet, de Marseille, p. Braïla, 1.
Ville de Rouen, de Dunkerque, p. Santos, 4.

Le Gérant : THÉOPHILE DUCLOS

L'OUEST-ECLAIR est composé par une équipe d'ouvriers syndiqués

CONSTIPATION
tous les 2 ou 3 jours un Grain de Vals au repas du soir régularise les fonctions digestives.

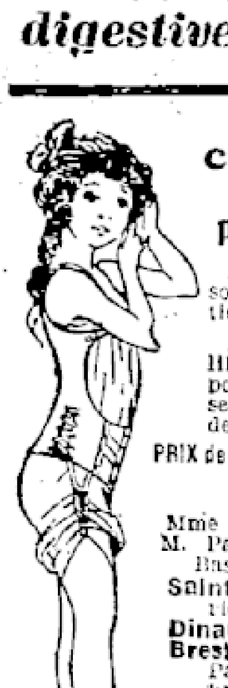

Le Corset JUVENIL est incomparable pour l'Adolescence

Le Juvénil redresse les épaules, soutient l'épine dorsale et maintient le ventre ferme et plat.

Le Juvénil laisse la poitrine libre et amplifie le thorax (cœur, poumons, estomac). En quelques semaines, il transforme l'attitude de la fillette.

PRIX de 6 à 20 ANS : 12 fr. 50 à 25 fr.

En vente à Rennes :
Mme Drégeon, 1, rue de Brilhac ; M. Paul Bougrier, 3 et 5, rue Le Bastard.
Saint-Malo : Maison Roche, Galeries Modernes.
Dinard : Old England.
Brest : « A la Fileuse », 36, rue Louis-Pasteur. — Etablts Telliet-Gilbert, bandte spécte, 7, rue de Siam.
Lorient : « A la Pelote d'Or », place Bisson.
St-Nazaire : rue Ville-ès-Martin, 28.
Granville : Maison Gaillard.
Dinan : Maison Taffatz.
GROS : Corseterie spéciale de France, Dunkerque

SANTÉ FORCE rapidement obtenues par l'emploi du VIN DE VIAL

Son heureuse composition QUINA, VIANDE LACTO-PHOSPHATE de CHAUX en fait le plus puissant des fortifiants.

Il convient aux Convalescents, Vieillards, Femmes, Enfants et toutes personnes débiles et délicates.

VIAL Frères, Pharmaciens, LYON

« LE SEUL ÊTRE HUMAIN »
qui ait goûté à toutes les ivresses de l'ambition, de l'orgueil du triomphe, qui ait connu toutes les meurtrissures, tous les vertiges, tous les écœurements de l'écroulement final, qui ait éprouvé toutes les angoisses de la jalousie, les chagrins et les déceptions d'amour, c'est Napoléon, l'être unique de l'humanité. Sa vie guerrière fut un perpétuel mouvement. Sa vie privée fut un perpétuel tourment. Le récit véridique de cette existence est le plus incomparable des romans. N'oubliez pas de réclamer, en achetant demain votre journal, la première livraison illustrée en couleurs de l'Histoire Nationale de Napoléon, écrite avec passion par François Castanié, qui y a consacré trente années de travail. Les merveilleuses gravures qui l'illustrent forment le plus éblouissant des cinémas. La première livraison illustrée en couleurs doit vous être remise
Demain GRATUITEMENT

Notre confrère M. Andrau, de « La Côte d'Azur Sportive », qui avait entrepris un voyage en automobile pour visiter toutes les Stations d'Eté, et dont nous avons reçu la visite à son passage en notre ville, vient de rentrer à Nice après avoir fait répartir à tous les Salons son magnifique Album, « Le Livre d'Or de la Côte d'Azur ».

POUR LES OREILLES PARESSEUSES
LA VÉRITÉ SUR LA SURDITÉ ET LES TROUBLES DE L'OUIE

Sous ce titre sensationnel, l'Institut Veiron publie un remarquable ouvrage qui expose clairement la Méthode Auditive du Docteur Veiron dont l'efficacité est surprenante dans la surdité, les bruits d'oreille et tous les troubles de l'ouïe. Cet intéressant ouvrage, qui donne à chacun le moyen de guérir, est *adressé gratuitement* à tous ceux qui en font la demande au Directeur de l'Institut Veiron, 83, rue des Archives, à Paris.

Le Meilleur Marché de Tout NANTES

A REAUMUR

MAISON PRINCIPALE à **PARIS, Rues Réaumur et Saint-Denis.**

Succursale de NANTES, 10, Rue Lafayette.

Lundi 29 Septembre *et jours suivants*

NOUVEAUTÉS D'HIVER

Nous fabriquons nous-mêmes tous les vêtements que nous mettons en vente.
Nos tissus et doublures sont de bonne qualité et très solides quel que soit le prix.
Les façons sont très soignées dans tous les détails et tous nos articles ont la coupe élégante que possèdent seuls les vêtements faits par tailleurs.

ERMONT
MANTEAU TAILLEUR
en beau drap noir,
garni velours,
35. »

130212
PARDESSUS CROISÉ
belle draperie fantaisie **39. »**
Pour jeunes gens :
Taille moyenne **34. »**
Grande taille **37. »**

Elégant
MANTEAU
pour fillettes,
nouveauté anglaise.
5 à 8 ans **26. »** — 9 à 11 ans **28. »** — 12 à 15 ans **31. »**

13940
PARDESSUS
dernier genre,
beau tissu anglais,
doublé mi-corps.
6 à 9 ans **26. »** — 10 à 13 ans **28. »**

COMPLET VESTON, forme croisée, deux boutons, beau tissu, haute fantaisie. Pour Hommes **25 » et 38 »** Pour Jeunes Gens **21 » et 33 »**	**COSTUMES** pour Dames, vrai tailleur, belle cheviotte pure laine. *Réclame* .... **25 »**	**JUPONS** satin liberty, très belle qualité, haut volant plissé, noir ou couleur. *Réclame* **12.50**	**CALEÇONS et GILETS** mailles fortes, gris et beige. *Réclame* **1.45**
COSTUME NORFOLK pour garçonnets, tissu anglais très solide. La taille 10 ans .... **18 »**	**JUPE** serge bleue ou noire, pure laine. *Prix exceptionnel* **9.50**	**PEIGNOIRS** serge noire ou bleue et lainage fantaisie. *Réclame* **10.50**	**CULOTTES** jersey, coton belle qualité, nuances mode, pour Dames. *Réclame* **1.45**
BOTTINES BOX-CALF, boutons, lacets ou Derby, forme américaine. Pour Hommes ..... *réclame* **11.50**	**CORSAGE** crêpe de chine, noir ou couleur, belle qualité, doublé nansouk. *Réclame* **12.50**	**CHEMISES TENNIS**, belle qualité, parure à plis, valeur 3.90. *Exceptionnel* **2.45**	**CHAPEAUX** souples, toutes nuances, forme mode, pour Hommes. *Réclame* **3.90**
			BOTTES chevreau glacé, à boutons, forme mode, pour Dames. *Réclame* **9.50**

Nos Séries de Complets pour Hommes		19 »,	25 »,	32 »,	38 »,	45 », etc.,	jusque	85 francs.
— Pardessus pour Hommes		22 »,	28 »,	39 »,	47 »,	55 », etc.,	—	95 —
— Costumes Tailleur pour Dames		19 »,	25 »,	32 »,	38 »,	45 », etc.,	—	125 —
— Manteaux Tailleur pour Dames	14.50,	19 »,	26 »,	32 »,	37 »,	45 », etc.,	—	95 —

Tous les Accessoires du Vêtement pour Hommes, Dames et Enfants : ***Chemiserie, Bonneterie, Chapellerie, Chaussures, Lingerie et Corsets.***

FABRIQUE D'HORLOGERIE

L. VARGUES, DIRECTEUR

RENNES - 13, rue Lobastard - RENNES

A l'entresol

Grand atelier moderne de réparations d'horlogerie et de bijouterie

Grand assortiment de :

MONTRES en tout genres et à tout prix 1re qualité, or, argent, acier, nickel. **MONTRES-BRACELETS** extensibles, montres-bijoux, Réveils, Œils-de-bœuf, Carillons, etc., etc.

IMMEUBLES A VENDRE OU A LOUER

Etude de Me Désiré ALLAIN, notaire à Lannion

A VENDRE BELLE PROPRIETE aux environs de **Lannion**, près la mer. Bois, chasse, pêche. Facilité de paiement. 24.556—6

Etude de Me A. SULBLÉ, docteur en droit, notaire à St-Servan.

A VENDRE A L'AMIABLE

SUPERBE PROPRIÉTÉ

ENTOUREE DE MURS

Sise à l'entrée de SAINT-SERVAN

à 200 mètres de la Rance

SE COMPOSANT DE :

I. — **MAISON de MAITRE**, toute neuve, avec tout le confort moderne : Salon, salle à manger, billard, bureau, 8 chambres de maîtres, avec cabinets de toilette, cinq chambres de domestiques. **Chauffage central.** Ecuries, remise, garage, vastes communs.

II. — **RESERVE** : Jardin, parc, petite île, potager, prairie d'une contenance de 6 hectares.

III. — **FERME de 15 hectares**, dont 4 hectares enclos.
Louée par bail : 2.900 francs.

Etude de Me Paul RONARC'H, notaire à Guingamp (C.-du-N.)

ADJUDICATION Le **mardi 30 septembre 1913** à 2 heures, en l'étude.

Ville de Guingamp

Aux dépendances de **l'Alouette**, en **Pabu**, route de Pontrieux, côté couchant.

1er lot. — **PROPRIETE** dite « **VILLA DE L'ALOUETTE** » ayant maison sur caves, avec rez-de-chaussée, 2 étages et grenier. Jardin de 700 mètres carrés en plein rapport, lavoir, buanderie, 2 puits et pompes.

2e lot. — **AUTRE PROPRIETE** joignant la précédente, comprenant : **Pavillon**, maison de deux étages et greniers, élevée sur caves; jardin de 800 mètres carrés, en plein rapport.

3e lot. — Route de Pontrieux, côté levant : **HANGAR** de 200 mètres carrés, écurie, garage pour automobiles.

Clause de réunion facultative.

S'adresser à Me RONARC'H, notaire. 24.319—9

ZED PAPIER A CIGARETTES EN ETUI METALLIQUE

Le MEILLEUR, le plus ECONOMIQUE

Essayez-le. Vous ne risquez que 0 fr. 10 et vous serez satisfait.

Etude de Me HAMEL, docteur en droit, notaire à Bréhat.

A VENDRE par adjudication volontaire **Le mardi 14 octobre 1913**, 2 h. après-midi, à Bréhat, en l'étude de Me HAMEL, **UNE JOLIE FERME** nommée **la Barbinière**, sise à **Hudimesnil**, près le bourg, contenant 20 hectares.
Bâtiments en bon état, beaux herbages, 6 hectares de plants en plein rapport.
Cette ferme est louée jusqu'au 29 septembre 1915, moyennant 1,800 francs plus les impôts à M. Roquet.
S'adresser, pour visiter, au fermier, et, pour tous renseignements à Me HAMEL, notaire.

Etude de Me Jean GUERIN, notaire à Bain-de-Bretagne.

A VENDRE par adjudication volontaire **Le mercredi 22 octobre 1913**, à 2 heures, en l'étude.
UNE PETITE PROPRIETE située au Riffray, commune de **Bain**, à 1.500 mètres de la ville, sur le bord de la route de Bain à Châteaubriant.
Comprenant : Maison d'habitation composée de cave, 2 pièces au rez-de-chaussée, grenier, bâtiment à l'ouest servant actuellement de forge, appentis au nord de la maison, cour, jardin avec puits et pompe, grande pièce de terre en labour au nord des bâtiments, le tout contenant 5 hectares.
Faculté de traiter avant l'adjudication.
S'adresser à Me GUERIN, notaire.

Achetez vos vêtements à Paris-Liquidation, vous ferez une économie incontestable.

CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

A CÉDER ETUDE DE NOTAIRE en Bretagne région non bretonnante, au bord de la mer. Produits moyens : 15.000 francs. Résidence agréable. Ecrire : V. A., l'O.-Eclair

Etude de Me CHUPIN, notaire au Grand-Fougeray.

A CÉDER après décès **BONNE TANNERIE au Grand-Fougeray**, seule dans la région, 22 fosses, 15 cuves, broyeurs hydrauliques et à vapeur.
Prix très modérés. — Pressé.
S'adresser audit Me CHUPIN, notaire au Grand-Fougeray. 24.598—4

Etude de Me AUREGAN, notaire à Ploumilliau.

A VENDRE LE FONDS DE COMMERCE DE VINS ET LIQUEURS, tenu par Mme LE TROADEC, en **Lanvellec** (C.-du-N.)
Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à Me AUREGAN, notaire à Ploumilliau. 24.224

Pour **CÉDER** rapidement ou **ACHETER** tous **Fonds de commerce ou industries**, adressez-vous en toute confiance au **Cabinet LE HIR & MONNIER**, à Brest.

EMPLOIS DEMANDES ET OFFRES

JEUNE GARÇON DE COURSES 13 à 14 ans, présenté par ses parents, est demandé. S'adresser chez M. LANDAIS, 12, place du Champ-Jacquet, Rennes.

MÉNAGE pour Rennes, le mari valet de chambre, la femme très fine cuisinière. Bons gages.— **VALET DE CHAMBRE** libéré du service militaire. — **TRES BONNE CUISINIERE**, propre, active, très travailleuse, habituée à maison nombreuse, sont demandés. Sérieuses références exigées. 24.452, l'Ouest-Eclair.

MÉDECIN sollicité, **Bannalec** (Finistère), trouverait **MAISON à louer ou acheter.** 24.638—3

CLERC âgé d'au moins 16 ans, allant à bicyclette, est demandé de suite par Me METAIS, greffier de paix et syndic, à **Mayenne.** Appointements et remises.

REPRÉSENTANTS

et VOYAGEURS sérieux sont demandés par Maison d'HUILE de 1er ordre.
Ecr. : LEMPEREUR, huilerie à **Salon** (B.d.R.)

MÉNAGES sont demandés. **LA SOCIETE NORMANDE D'ALIMENTATION** créant de **nouvelles succursales**, demande ménages au courant du commerce. Références et garanties exigées. S'adresser : 85, rue Saint-Jean, **Caen.** 24.613—6

CUISINIÈRE faisant ménage est demandée pour la campagne. 24.531, l'Ouest-Eclair.

BELLE SITUATION genre administratif, relations agréables, mise au courant très facile, deux mois de vacances. Produit : 25.000 fr. avec 50.000 fr. S'adresser aux **Affiches de la Basoche, 19**, rue Dronot, **Paris.** 24.630—6

BONS MONTEURS ÉLECTRICIENS sont demandés de suite pour travaux à la campagne. S'adresser **Maison Boisbouvier et Gallet**, 10, rue de l'Etoile, **Le Mans.** 24.599—3

ON DEMANDE comme **ASSOCIE** ou **EMPLOYÉ INTERESSÉ**, un **bon mécanicien** connaissant l'automobile et le cycle. Ecrire : B. H., l'Ouest-Eclair en indiquant capital disponible et référ. Tr. sérieux.

PRINCIPAL CLERC est demandé pour chef-lieu canton, arrondissement Saint-Brieuc. 24.023, l'Ouest-Eclair.

AVIS DIVERS

CHEVAUX

M. MOREAU, marchand de chevaux, 19, rue de la Pelleterie, NANTES, recevra mardi 30 courant, un convoi de **30 chevaux** de selle et d'attelage. **Hacks** et **Hunters Irlandais prêts à chasser.**

LINOTYPE occasion, excellent état, affaire avantageuse, à enlever de suite. Ecrire à l'Ouest-Eclair.

A VENDRE 800 kilos de VIEILLE FONTE S'adresser à l'Ouest-Eclair.

DEMANDE A EMPRUNTER 6.000 Francs 6 %, garantie sérieuse. 24.541, l'Ouest-Eclair.

PALAN DIFFÉRENTIEL d'occasion **A VENDRE** S'adresser l'Ouest-Eclair.

Très belle occasion A VENDRE BICYCLETTE DE DAME presque neuve. Ecrire : B. B., l'Ouest-Eclair.

VIEUX JOURNAUX à plat **à vendre 70 Fr.** les **1.000 kilos.** S'adresser à l'O.-Eclair.

PAPIER BLANC pour paquetage à vendre par paquet de 25 kilos. 0 fr. 24 le kilo. S'adresser à l'Ouest-Eclair.

A CEDER de suite, cause de décès, **BON PETIT FONDS de CYCLES & MOTOCYCLETTES** marchant bien, bien situé, à Alençon, pas de pas de porte, le tout à prix d'estimation, avec 2 ou 3.000 fr. comptant. Occasion. Pressé S'adr. à M. ALINANT, indicateur à **Alençon.** 24.310—4

SAGE-FEMME. Mme QUINIOU, 75, rue de Paris, Brest. Prend pensionnaires. Discrét.

PRET à tous. Argt de suite. Sur la s. sign. de l'emprunt. Rembours. à son gré. BANK. 20. R. Colbert, Marseille (35e an.)

PERDU CHIEN épagneul, courton, gris, grande tache marron, avec collier au nom de Désévedary, Rennes. Récompense.

DISTILLATION A VENDRE Occasion exceptionnelle **Appareil DEROY**, état neuf, 250 litres, triple chauffe. S'adr. à **G. Fortin**, à Ecouché (Orne) 24.594—4

Feuilleton de l'*Ouest-Eclair* 106
Lu 29 septembre 1913

Blessée au Cœur

par

Jules MARY

— Non, dit la pauvre fillette, je ne comprends pas bien, car jamais je n'ai été aimée plus doucement, plus tendrement que par elle, et quels que soient les reproches que vous lui adressez et dont le sens m'échappe, je vois bien que moi, de mon côté, je continuerai de l'aimer toujours... Pourtant, pourtant...

Elle s'arrêta.

Les forces semblèrent lui manquer.

Elle approcha un mouchoir de ses lèvres.

Quand elle le retira, il était taché de sang.

Marinette, les yeux toujours fermés, ne s'en aperçut point. Collivet ne regardait pas sa fille.

— Pourtant, dit-elle, très faible, ce que vous venez de dire m'a fait là un mal... un mal affreux...

Et soudain, elle pâlit, elle chancelle, elle tombe.

Marie veut s'élancer.

Collivet la repousse brutalement.

Suzanne est sans mouvement, un peu de sang rose aux lèvres.

Collivet reste un moment effaré.

Sa rage n'existe plus contre Marie.

Il n'a plus qu'une épouvante, maintenant, celle d'avoir tué sa fille ; et il l'appelle, il veut la faire revenir à elle.

Marie, au fond du salon, debout, sombre et le regard terrible, contemple cette scène.

Et, comme l'enfant ne reprend pas connaissance, elle sonne.

La bonne entre :

— Un médecin ! dit-elle.

La bonne sort, après un coup d'œil, précipitamment.

Alors Collivet bégaye :

— Un médecin ! Vous croyez donc que c'est grave ?

Marie s'approche alors et, d'une voix étrange qui ne laisse rien deviner de l'effroyable drame qui se passe en son âme, elle répond :

— Grave, oui, car le médecin arrivera trop tard.

— Trop tard, dit le misérable éperdu.

— Cette enfant va mourir !

Il répéta, effaré, presque fou :

— Elle va mourir ! allons donc ! Pourquoi mourrait-elle ?

— C'est vous qui l'avez tuée !

— Moi !

Et il s'agenouilla auprès de sa fille.

Mais Marie lui appuie la main sur l'épaule.

— Allez-vous-en... Je veux être seule auprès d'elle !

Il obéit machinalement.

Il se sent dompté.

Alors Marie parle à Suzanne, tendrement, comme elle faisait dans les nuits tièdes de San-Remo, devant la mer bleue.

Et l'on eût dit que cette tendresse maternelle arrivait jusqu'au plus profond de cette vie qui ne tenait plus qu'à un souffle.

Suzanne rouvrit les yeux et la regarda.

Collivet voulut s'approcher.

Un geste de Marinette le tint cloué sur place.

— Souffres-tu, chérie ?

— Non, pas du tout, maintenant. Ah ! tout à l'heure, oui, j'ai eu grand mal, là, je l'ai dit, un mal horrible... Ah ! père, père, qu'est-ce que j'avais fait pour que, par vous, je souffre pareillement ?...

— Tâche de te soulever... veux-tu ?

Elle dit gentiment :

— Oui, je veux...

Mais elle ne put. Et l'effort qu'elle fit lui donna un essoufflement.

Marie dévorait ses larmes.

— Reste ! enfant, reste ! ne te fatigue pas !

Suzanne reprit, d'une voix faible :

— C'est drôle, je ne vois plus très clair... est-ce que tu as baissé la lampe ?... Pourquoi ?

— Pour que cela ne te fasse pas mal aux yeux.

— Ah ! merci... merci...

Elle resta silencieuse, puis, encore :

— Je ne souffre plus du tout... Il me semble que je respire mieux, comme jamais je n'ai respiré... Je suis tout à fait bien...

Elle ouvrit les yeux très grands.

Elle tendit les bras et attira Marie.

Alors, elle l'embrassa à pleines lèvres :

— Ecoute, je n'ai pas compris ce que père a voulu dire... et je t'aime quand même, autant, tu sais... oui... autant...

Elle eut un halètement, rendit une gorgée de sang.

— Voilà que je ne respire plus, à présent... Pourquoi ?...

— Le médecin va venir, ma chérie...

— Je suis donc malade ?...

Il y eut un silence. Elle s'affaiblissait de plus en plus.

Il y avait un médecin dans la rue, tout près. Comme il était long à venir.

Peut-être la bonne ne l'avait-elle pas trouvé, en cherchait-elle un autre ?

Tout à coup, Suzanne se souleva.

— Père, dit-elle, viens !

Il n'osait, vraiment affolé en cette suprême minute, devant cette mort prochaine qui était son œuvre, son crime.

— Viens donc, père ! redisait-elle, doucement.

Il obéit.

— Penche-toi !... Parce que je ne puis point parler très haut, cela me fait mal... Et toi aussi, penche-toi, petite mère, j'ai quelque chose à vous dire à tous les deux.

Et quand elle eut, auprès de son visage, ces deux visages :

— Je voudrais obtenir de vous deux une promesse.

— Parle, mon enfant, dit Collivet.

— Une promesse de réconciliation... Je serais si heureuse que vous viviez l'un avec l'autre, si heureuse de vous voir sans cesse auprès de moi ! Ne me refusez pas...

Collivet regardait ardemment Marie.

Marie pleurait.

Elle voyait que tout était fini et que l'enfant allait mourir.

— Vous ne voulez pas ? dit Suzanne de plus en plus faible. Vous me refusez ce bonheur ?

— Sois heureuse, Suzanne, sois heureuse !... dit Marie.

— Tu acceptes ! Oh ! mon Dieu, que je suis contente...

Mais elle eut une faiblesse, à cette minute.

Toutes les joies, comme toutes les douleurs, lui étaient fatales.

La faiblesse dura peu.

Lorsqu'elle revint à elle, de nouveau, elle essaya de sourire, elle n'en avait plus la force.

Ses yeux restaient vitreux, sans regard.

Elle conservait sa présence d'esprit, pourtant.

Elle balbutia, dans un sourire, avec un effort suprême :

— Merci... de n'avoir pas refusé... Nous serons heureux. Vous... vous verrez... très... très heureux...

Et elle ne bougea plus.

Au même moment, le médecin entrait.

Il vit, debout, dans ce salon, un grand vieillard au visage blême, dont les yeux exprimaient un désespoir de damné.

Il vit, à genoux, une jeune femme qui priait.

Et, étendue sur le dos, les mains jointes sur la poitrine, les traits calmes, le sourire éternellement gravé sur ses lèvres de cire, Suzanne, dont il ne put que constater la mort.

XIV

Loiseau et Chaumont avaient laissé leur carte à Marinette, dans leur dernière visite.

Marinette s'en souvint, sans doute, car, un jour, les deux agents reçurent un mot de la jeune femme, un seul mot :

« Venez ! »

Il y avait quinze jours environ que Suzanne était morte, quinze jours qu'elle avait payé, victime innocente, pour les querelles et les passions qui s'étaient agitées au-dessus d'elle et qu'elle n'aurait même pas comprises !

Ils accoururent, flairant quelque chose de grave.

Ils trouvèrent Marinette qui les attendait.

Ils restèrent longtemps avec elle, enfermés, et quand ils sortirent ils paraissaient très émus ; et cependant ils avaient, ces deux hommes, l'expérience de bien des misères humaines, et leur cœur s'était bronzé à bien des spectacles douloureux.

Que leur avait-elle dit ?

Elle leur avait raconté sa vie, son mariage, son divorce, et les deux ou trois années de désordre qui avaient suivi.

Cela, ils le savaient déjà, mais ils la laissaient dire, car elle les faisait entrer plus intimement dans le mystère qui enveloppait depuis si longtemps l'existence de Collivet.

Puis elle raconta aussi son amour pour Suzanne.

Et cette partie de son récit fut souvent interrompue par des sanglots, lorsqu'il lui fallut parler de la mort de l'enfant.

Cette mort avait jeté dans son âme un effrayant désir de vengeance, une soif de voir punir le misérable, enfin vaincu et malheureux à son tour.

— Une fois, dit-elle, lorsque vous êtes venue me voir, vous m'avez fait certaines questions. J'ai compris que vous aviez des soupçons sur M. Collivet et que vous le croyiez coupable du meurtre de Beaupréault.

— Oui. Et vous avez refusé de répondre, par un scrupule que nous avons compris, car nous n'avons pas insisté.

— Ce scrupule n'existe plus, hélas ! Il venait de Suzanne, et Suzanne est morte.

— Dès lors, êtes-vous prête à nous servir, à nous renseigner ?

— Je suis prête.

— Etes-vous persuadée, comme nous, de la culpabilité de Collivet ?

— Je l'ignore. Je le crois capable de ce crime. Mais si vraiment il l'a commis, si vraiment vos présomptions morales ne s'égarent point, ce sera moi qui vous en fournirai les preuves.

— Comment ?

— Inutile de vous mettre dans la confidence. Laissez-moi libre d'agir comme je l'entendrai. Avez-vous confiance en moi ?

— Certes.

— Soyez donc ici, demain, à dix heures !

Le lendemain, à dix heures du matin, ils revenaient rue Lord-Byron.

Mais ils n'étaient pas seuls.

Un troisième personnage les accompagnait : Le chef de la Sûreté.

Lorsqu'ils sonnèrent, ce fut Marinette elle-même qui vint ouvrir : elle était seule dans l'appartement.

Elle s'entretint quelques instants avec le chef de la Sûreté.

— Vous êtes sûre que Collivet va venir ? demanda celui-ci.

— Absolument certaine, monsieur. Je lui ai écrit de se trouver chez moi, à onze heures... A onze heures, il sonnera.

— Bien ! Et vous croyez ?...

— Vous jugerez par vous-même, monsieur...

Elle les fit entrer dans sa chambre, referma la porte de manière qu'elle restât entrebâillée, mais laissa retomber une portière par-dessus, afin de la dissimuler.

— Restez ici. Qu'il ne vous entende pas. Et ne perdez rien de ce qui se passera entre lui et moi.

— Vous pouvez compter sur notre discrétion et notre sang-froid.

Ils disparurent.

Ils n'attendirent pas longtemps, du reste, car un coup de sonnette résonna dans le vestibule.

Et, quelques secondes après, Collivet et Marinette se trouvaient en face l'un de l'autre dans le salon.

Marinette avait une attitude singulière. Son visage était d'une pâleur exsangue, les lèvres aussi. Les yeux étaient meurtris, comme fatigués par les larmes, et brillaient de fièvre. Pourtant, elle semblait calme. Rien ne trahit en elle de l'émotion lorsqu'elle se retrouva devant Collivet.

Celui-ci, au contraire, n'osait lever les yeux sur elle.

Ses mains étaient tremblantes. La couleur de buis de sa figure et de son crâne s'était encore accentuée. Sa maigreur aussi. Il était pareil à un ascète, flottant dans ses vêtements, chancelant sur ses jambes, les mains agitées de soubresauts convulsifs.

Il murmura :

— Vous m'avez dit de venir ?

— Oui.

— Que me voulez-vous ?

— Vous allez le savoir.

Et comme elle voyait qu'il avait peine à se tenir debout, elle lui indiqua une chaise.

Il s'y affaissa, les yeux toujours baissés, les doigts entrelacés.

La portière, au bout de la chambre, venait de remuer un peu, et l'œil curieux du chef de la Sûreté était apparu, prudemment, une seconde.

Collivet, tournant le dos, ne pouvait rien remarquer.

Elle dit brusquement :

— Vous m'aimez ! ! !

Un long frisson agita ce corps émacié et il eut une sorte de long frémissement. Ce fut toute sa réponse. Il ne prononça pas une parole.

— Vous m'aimez beaucoup, en réalité.

Il releva les yeux sur elle, enfin, puis, très bas :

— Vous pouvez me tuer, si cela peut vous causer quelque joie. De vous, cela me semblerait une caresse.

— Vous avez été bien coupable envers moi...

— Oui. C'est vrai... Je vous aime trop...

— Vous avez été bien coupable aussi envers cette pauvre enfant qui est morte...

Le front de Collivet se plissa.

Dans ces yeux si durs, chose étrange, apparurent des larmes, deux larmes qui rattachèrent cet être à l'humanité.

— La faute de Suzanne, ce fut aussi la faute de votre amour.

— Oui. Je ne croyais pas... Si j'avais su... Hélas !

— J'aimais Suzanne comme jamais je n'aimerais plus...

Il courba la tête encore plus bas.

Son cœur était horriblement serré.

Pourquoi lui disait-elle tout cela ?

Quelle vengeance avait-elle donc préparée ?

— Je suis seule, maintenant, dit-elle très bas, très bas... et j'ai peur de la solitude... Je voudrais auprès de moi quelqu'un qui puisse me parler d'elle... Ainsi, elle ne serait pas morte tout à fait pour moi...

Il eut une bouffée de sang aux pommettes.

Est-ce que, vraiment, il avait bien entendu ?

Est-ce que, vraiment, c'était une espérance de joie folle que Marinette faisait luire à ses yeux ?

— Marinette, qui, mieux que moi, et mieux que Denise, ma sœur, pourrait vous parler de ma pauvre enfant ?

— Oui ! je l'ai pensé, dit-elle rêveusement.

— Marie, j'ai peur de devenir fou. Marie, ne vous jouez pas de moi... Marie, est-il vrai que je pourrai vous revoir enfin... et ne plus vous quitter, et vivre auprès de vous ?

— Peut-être...

— Oh ! mon Dieu ! mon Dieu !

— A de certaines conditions, pourtant.

— Tout, j'accepte tout !

Et, haletant, il passa les doigts sur ses yeux.

(*A suivre.*)

Nous commencerons prochainement

“ MICHELETTE ”

l'émouvant feuilleton

de Paul JUNKA